

# CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE À LA MOBILISATION NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Adoptée par le Bureau du CESER le 24 juin 2019





*AVERTISSEMENT AUX LECTEURS*

*Cette contribution du Conseil Economique Social Environnemental Régional Occitanie à **la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique** s'appuie sur les rapports adoptés par notre Assemblée et sur sa contribution au Grand débat national approuvée par le bureau du 11 mars 2019.*





CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Toulouse, le 24 juin 2019

Le Président

Jean-Louis CHAUZY

**Monsieur Etienne GUYOT**  
Préfet de la région Occitanie

**Madame Carole DELGA**  
Présidente de la région Occitanie /  
Pyrénées-Méditerranée

**NOS RÉF : JLC/GA/19060277**

**OBJET : contribution du CESER à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique**

Monsieur le Préfet de région,  
Madame la Présidente de région,

Nous avons pris connaissance le lundi 3 juin 2019 de la sollicitation conjointe Etat/Région dans l'objectif de recueillir les préconisations du CESER en réponse à des questions qui restaient encore à explorer dans le droit fil de la contribution au Grand Débat National clôturé le 25 avril dernier. Ce sont à ces « angles morts » des politiques publiques sur les territoires, que le CESER a tenté de répondre, en respectant les questions posées dans les fiches jointes au dossier.

Dans le temps qui nous était imparti et pour respecter les délais de fin juin, qui vous permettront d'élaborer une réponse à destination du Premier Ministre, le CESER a fondé ses positions sur les avis qu'il a adopté depuis la mise en place de la Région Occitanie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui sont rappelés en dernière page de notre document.

Cette contribution a été très largement adoptée ce jour par le Bureau du CESER, qui s'est félicité d'avoir pu, par son travail dans la durée et l'intérêt qu'il porte aux thèmes évoqués, synthétiser les éléments qui correspondent aux six chantiers de la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et la transition écologique et numérique.

A travers cette contribution, vous comprendrez l'intérêt qu'il convient aussi d'accorder aux travaux de notre Assemblée qui sait apporter une réflexion utile à l'Etat et à la Région afin de relever les défis et de répondre aux enjeux de la nouvelle région Occitanie qui sont aussi ceux de notre pays. Les travaux en cours du CESER sur la transition énergétique, les ruralités, l'orientation dans le domaine de la formation, le changement climatique et la protection du littoral viendront compléter les réflexions engagées par l'Etat et la Région avec les partenaires économiques, sociaux, associatifs et les grandes collectivités.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Siège

18, allées Frédéric Mistral • 31077 Toulouse cedex 4

Tél. : 05 62 26 94 94 • Télécopie : 05 61 55 51 10

Email : ceser@ceser-mip.fr • www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, av. de la Pompignane • 34064 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 22 93 42 • Télécopie : 04 67 22 93 94

Email : ceser@laregion.fr • www.languedocroussillon.fr



Notre réactivité malgré les contraintes montre tout l'intérêt pour notre pays de pouvoir s'appuyer sur une Assemblée qui sait se mobiliser sur un temps court pour répondre aux grands enjeux mais aussi prendre le temps nécessaire à la réflexion dans le cadre des mutations de notre société.

Soyez assurés, Monsieur le Préfet de région, Madame la Présidente de région, de toute l'implication du CESER afin de contribuer au développement et à la cohésion de notre territoire, et de notre haute considération, *Très sincèrement,*

Jean Louis CHAUZY



**CONTRIBUTION**  
**DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
**À LA MOBILISATION NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA**  
**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE**

Adoptée par le Bureau du CESER le 24 juin 2019, à l'unanimité des membres présents ou représentés  
(trois membres n'ont pas pris part au vote)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CARACTERISATION DE LA REGION OCCITANIE ET DE SES PROBLEMATIQUES.....</b>	<b>1</b>
1. Le défi d'un développement équilibré du territoire : .....	3
2. Le défi d'une économie créatrice de richesses et d'emploi : .....	3
3. Le défi d'une éducation, d'une formation, d'une innovation porteuses de développement .....	4
4. Le défi d'un territoire structuré en matière de transports et de mobilité .....	4
5. Le défi d'une transition énergétique et écologique au service d'un développement durable.....	4
6. Le défi d'une ouverture internationale génératrice de développement et de rayonnement.....	4
7. Le défi de l'impact du changement climatique .....	4
<b>FICHE 1 : ETRE AU RENDEZ-VOUS DE LA FORTE DEMANDE D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Comment faire en sorte que chaque demande de formation en apprentissage exprimée par un jeune puisse trouver une entreprise et une offre de formation ? .....</b>	<b>5</b>
<b>I.1 Piloter la mise en réseau des différents acteurs : .....</b>	<b>5</b>
I.1.1. Les acteurs de la formation .....	5
· Maintenir le dialogue partenarial entre les différents acteurs : .....	5
· Instaurer une synergie stratégique entre lycées professionnels et CFA .....	6
· Développer les échanges informatifs entre les collèges, les lycées professionnels et les CFA pour promouvoir la voie de l'apprentissage .....	6
· Promouvoir et renforcer les expérimentations : .....	6
I.1.2 Les acteurs du monde économique : .....	6
· Remettre en cohérence l'offre de formation, les emplois non pourvus en entreprise et le chômage des jeunes : .....	6
· Mobiliser les structures et réseaux associatifs d'éducation populaire et d'information de la jeunesse .....	7
· Améliorer la mise en adéquation des jeunes et des entreprises : .....	7
· Améliorer la mixité Femmes-Hommes dans les métiers .....	7
<b>I.2 Développer les actions en faveur des apprentis .....</b>	<b>8</b>
· Améliorer la visibilité des parcours de formation offerts aux jeunes : .....	8
· Valoriser l'apprentissage comme facteur d'embauche .....	8
· Développer la mobilité des apprentis .....	8
· Lutter contre les préjugés de genre .....	8
· Développer l'accès de l'apprentissage aux personnes en situation de handicap .....	8
· Accompagner les apprentis durant leur parcours de formation.....	9
<b>I.3 Promouvoir le rôle social de l'apprentissage .....</b>	<b>9</b>
· Reconnaître et valoriser les maîtres d'apprentissage .....	9
· Promouvoir l'apprentissage comme voie d'émancipation sociale .....	9
<b>I.4 Définir et mettre en œuvre une politique territorialisée de l'apprentissage.....</b>	<b>10</b>
· Intégrer les différents enjeux territoriaux dans une stratégie globale .....	10
· Sauvegarder la richesse, la variété et la rareté de l'offre de formation régionale .....	10
· Accompagner et pérenniser l'existence des CFA sur le territoire régional .....	11
<b>II. Comment répondre aux besoins de logement et de mobilité des apprentis et des jeunes en formation ?.....</b>	<b>11</b>
<b>II.1 Favoriser la mobilité des apprentis et des jeunes en formation :.....</b>	<b>11</b>
· Instaurer une accessibilité physique et financière des transports collectifs à proximité des sites de formation.....	11
· Optimiser et améliorer les infrastructures routières et ferroviaires.....	11

<b>II.2 Favoriser le logement des apprentis et des jeunes en formation :</b>	<b>12</b>
· Promouvoir et optimiser le parc de logements existants	12
· Instaurer ou étendre un dispositif de cautionnement solidaire pour les jeunes	12
· Favoriser le recours à des modalités adaptées et innovantes de logement	12
<b>II.3 Soutenir les conditions de vie des apprentis, facteurs d'accès et de réussite des parcours</b>	<b>14</b>
· Garantir une aide sociale aux jeunes apprentis	14
· Garantir l'égalité de traitement des lycéens et des apprentis et l'équité territoriale des interventions	14
· Intégrer l'aide sociale au calcul du coût de formation des apprentis	14
· Indexer le calcul des « aides en faveur des personnes en situation de handicap » sur le surcoût généré par le handicap en matière de logement et de transport	15
<b>III. Comment offrir une réponse appropriée aux candidats à la reprise d'études ?</b>	<b>15</b>
· Développer une politique de sites territoriaux de proximité d'enseignement supérieur	15
· Anticiper l'évolution démographique et adapter la capacité d'accueil des établissements de formation	15
· Améliorer l'orientation des futurs étudiants par une meilleure information sur les perspectives d'emploi des différentes filières de formation	15
· Remettre l'apprentissage et l'alternance au cœur du système de formation initiale et les valoriser comme voies d'excellence	15
· Instaurer un accès des femmes à l'ensemble des métiers et une politique d'orientation dénuée de stéréotypes de genre	16
· Améliorer la compétitivité des personnes formées en dotant les établissements de formation des outils-métiers à la pointe technologique et des nouveaux outils ou vecteurs pédagogiques	16
· Développer le recours aux nouveaux vecteurs de formation (plateformes d'accès massif aux formations (MOOC), classes virtuelles, classes inversées) et l'intégration adaptée d'outils numériques à la pédagogie présentielle (FOAD)	16
· Aménager des possibilités de formation continue par alternance dans les professions libérales et dans les professions non réglementées du secteur sanitaire et social	17

## **FICHE 2 : RESOUDRE LE PROBLEME DES OFFRES D'EMPLOI NON POURVUES FAUTE DE COMPETENCES DISPONIBLES** ..... 19

<b>I. Comment faire évoluer l'offre de service de Pôle emploi, comment s'assurer que les financements nouveaux apportés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) soient bien fléchés vers les besoins des branches et des entreprises pour former aux métiers qui embauchent ?</b>	<b>19</b>
<b>I.1- Valoriser l'offre de service existante de Pôle Emploi</b>	<b>19</b>
<b>I.2- Étendre l'éligibilité du financement du Plan investissement compétences (PIC) à de nouveaux dispositifs</b>	<b>20</b>
· Développer les formations aux savoir-être dans les entreprises industrielles	20
· Accompagner les entreprises vers l'industrie 4.0 (transition numérique)	20
· Étendre le Volontariat Territorial en Entreprise et la prestation Conseil en ressources humaines au secteur industriel	21
<b>I.3- Évaluer l'efficacité du dispositif « Territoire zéro chômeur »</b>	<b>21</b>
<b>I.4- Instaurer une co-animation territoriale à l'échelle des bassins d'emploi</b>	<b>21</b>
<b>I.5- Valoriser l'apprentissage comme moyen privilégié de mise en cohérence de l'offre et la demande de formation, de pourvoir aux emplois non pourvus et de réduire le chômage</b>	<b>21</b>
<b>I.6- Favoriser la hausse du niveau de qualification et l'adaptation aux besoins des entreprises</b>	<b>22</b>
· Élever le taux de féminisation des formations techniques et/ou scientifiques	22
· Former les enseignants aux nouvelles technologies	22
· Valoriser le potentiel d'emploi du secteur de l'aide et du soin à domicile	23

<b>FICHE 3 : LEVER LES FREINS A LA REPRISE DE L'EMPLOI .....</b>	<b>25</b>
<b>I. Comment offrir des solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi ou les nouveaux embauchés ? .....</b>	<b>25</b>
· Créer des modes de garde innovants pour les jeunes enfants .....	25
<b>II. Comment favoriser la mobilité en facilitant l'accès au logement pour les demandeurs d'emploi ?</b>	<b>25</b>
<b>II.1 Renforcer l'offre de logement .....</b>	<b>26</b>
· Augmenter la production de logements sociaux et très sociaux .....	26
· Développer les solutions d'hébergement temporaires dans des immeubles de bureaux vides.....	27
· Mobiliser le parc privé à des fins sociales .....	27
· Développer l'habitat partagé et participatif.....	28
· Développer l'accès à la location pour le travailleur saisonnier ( <i>Avis emploi saisonnier 2017</i> ) .....	28
<b>II. 2 Garantir le recours aux aides sociales pour le financement du logement .....</b>	<b>28</b>
· S'agissant des financements liés aux droits sociaux .....	28
· Aide par les employeurs.....	29
· Aides par les collectivités territoriales .....	29
· Aide à la construction et à la gestion .....	29
<b>II. 3 Développer les réseaux d'information sur le logement .....</b>	<b>30</b>
· Créer un guichet unique d'orientation.....	30
· Soutenir les acteurs associatifs .....	30
· Associer les personnes aux décisions qui les concernent .....	30
· Faciliter l'accès à l'information pour le travailleur saisonnier .....	31
<b>III. Comment éviter que l'absence de solution de transport entrave l'accès à l'emploi ?.....</b>	<b>31</b>
<b>III.1 Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers.....</b>	<b>31</b>
· Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional.....	31
· Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires .....	32
· Développer l'intermodalité et des Nouveaux Services à la Mobilité .....	32
<b>FICHE 4 : MIEUX ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES EN TRANSITION .....</b>	<b>35</b>
<b>I. Comment assurer la pleine appropriation par les acteurs locaux des outils existants ? (Territoires d'industrie, Contrats de transition écologique) ?.....</b>	<b>35</b>
<b>I.1 Simplifier l'architecture contractuelle territoriale .....</b>	<b>35</b>
<b>I.2 Soutenir les territoires d'industrie dans leur démarche.....</b>	<b>36</b>
<b>I.3 Imaginer de nouveaux accompagnements prioritairement ? .....</b>	<b>36</b>
<b>II. Comment articuler les différentes démarches contractuelles ?.....</b>	<b>37</b>
· Renforcer les partenariats et les mises en réseau d'acteurs .....	37
<b>FICHE 5 : CHANGER DE DIMENSION SUR L'ÉCOLOGIE DU QUOTIDIEN .....</b>	<b>39</b>
<b>I. Comment donner les moyens d'agir aux citoyens et aux collectivités qui veulent réussir la transition écologique ? .....</b>	<b>39</b>
<b>I.1- Développer l'économie circulaire .....</b>	<b>39</b>
<b>I.2- Développer les filières du bio et des circuits courts .....</b>	<b>40</b>
I.2.1- Volet «PRODUIRE» : repenser une partie de la production occitane pour la consommation locale .40	40
I.2.2- Volet «CONSOMMER» : Différencier et segmenter les produits de consommation locale .....	42
I.2.3- Volet «EDUQUER» : sensibiliser tous les acteurs .....	43
I.2.4- Volet «E-COMMERCE» : mutualiser et structurer les initiatives et l'offre en produits locaux.....	43
I.2.5- Volet «AIDE A LA DECISION " : réguler et coordonner .....	43
<b>I.3 Défendre la filière pêche et conchyliculture en Occitanie en sauvant la Méditerranée.....</b>	<b>43</b>

· Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution.....	44
· Concevoir le chalutier méditerranéen du futur (plus écologique et plus économe) .....	44
· Soutenir la filière conchylicole .....	44
· Développer la pisciculture des espèces marines.....	44
<b>I.4 - Promouvoir la bioéconomie dans les territoires .....</b>	<b>44</b>
· Filières de la construction : exemple de la filière Bois .....	44
· Soutenir la création d'un cluster dermo-cosmétique .....	46
<b>II. Comment solvabiliser les réseaux économiques ? .....</b>	<b>46</b>
<b>II.1- Exploiter l'important potentiel d'énergies renouvelables de la région .....</b>	<b>46</b>
· Créer un bouquet énergétique régional diversifié et respectueux de l'environnement .....	46
<b>II.2- Favoriser un développement économique systémique des filières industrielles ENR .....</b>	<b>47</b>
· Corréler les contrats de filières avec les pôles de compétitivité, la recherche, l'innovation et le transfert technologique vers les PME régionales .....	47
· Développer la filière de la déconstruction des installations nucléaires .....	47
<b>II.3- Poursuivre une stratégie volontariste de rationalisation énergétique.....</b>	<b>48</b>
· Sécuriser l'approvisionnement régional énergétique .....	48
· Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.....	48
· Rechercher la rationalisation énergétique dans le domaine des transports .....	48
· Favoriser le développement d'une économie locale de l'énergie positive.....	49
<b>II.4- Sensibiliser et éduquer la population aux enjeux de la transition énergétique.....</b>	<b>49</b>
· Promouvoir la culture scientifique et technique.....	49
· Poursuivre les programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable. ....	49
· Assurer la faisabilité socio-technique des changements induits par la transition énergétique auprès des citoyens, via des démarches de concertation. ....	49
<b>FICHE 6 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS .....</b>	<b>51</b>
<b>I. Comment rendre les outils publics plus efficaces et accélérer leur déploiement ? .....</b>	<b>51</b>
· Accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique .....	52
· Sensibiliser et former les publics concernés sur la question de la transition énergétique .....	52
<b>II. Comment minimiser le reste à charge ?.....</b>	<b>53</b>
· Développer la gamme des leviers financiers.....	53
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>55</b>
<b>I. Faire vivre la démocratie.....</b>	<b>55</b>
<b>II. Réussir la décentralisation .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>59</b>
<b>TABLE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>89</b>
<b>AVIS ET CONTRIBUTIONS DU CESER .....</b>	<b>95</b>

## INTRODUCTION

### CARACTERISATION DE LA REGION OCCITANIE ET DE SES PROBLEMATIQUES

*La région Occitanie est une région attractive, qui dispose de nombreux atouts...*

Le territoire régional (72 724 km<sup>2</sup>), le second plus vaste de la métropole française, bénéficie d'indéniables atouts. Dotée de deux massifs montagneux (les Pyrénées et le Massif central), d'une ouverture maritime et d'un littoral marin (La Méditerranée), de deux plaines fluviales (la Garonne et le Rhône), la nouvelle région présente **une variété géosystémique source d'intérêts et d'attractivités différenciés** générateurs **d'une croissance démographique annuelle de 52 000 nouveaux arrivants et d'un dynamisme économique** qui la classe au premier rang des régions françaises en termes de **croissance du PIB (Produit Intérieur Brut)**.

Les moins de 25 ans représentaient en 2016 28,4 % de la population régionale. L'Occitanie est la première région de France en nombre d'entrants de moins de 20 ans. La Haute-Garonne et l'Hérault concentrent 46,4 % des jeunes de la région. La prise en compte de la jeunesse est donc un enjeu majeur pour la région Occitanie, pour aujourd'hui et demain.

L'**agriculture** couvre 48 % du territoire régional, représentant 3,5 millions d'hectares, dont 1,9 millions d'hectares de terres arables. Elle emploie 100 000 unités de travail annuel et totalise une valeur de production de 6,9 milliards d'euros, soit 9 % du chiffre d'affaires de l'agriculture française. Sur ces 6,9 milliards d'euros, 4,4 milliards proviennent des productions végétales. Ce qui place la région au 3<sup>ème</sup> rang national dans ce secteur. **La viticulture** tient dans la région une place emblématique : il s'agit du premier bassin viticole du monde. Son vignoble s'étend en effet sur 272 000 hectares et génère à lui seul 30 % de la production viticole française.

L'agriculture régionale excelle également dans d'autres secteurs : c'est **le premier verger français**. Elle est aussi **la première région française en nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique**. Misant sur la valeur ajoutée de ses productions, elle se distingue par son grand nombre de signes officiels de qualité. **La production animale** totalise pour sa part une valeur de 2 milliards d'euros, ce qui en fait la 8<sup>ème</sup> au rang national.

L'**industrie agro-alimentaire** régionale emploie 15 % des salariés et compte 7 000 entreprises de transformation et de commerce, dont une dizaine de grands établissements, parmi lesquels des fleurons nationaux, des PME (Petites Moyennes Entreprise) et des coopératives, qui s'appuient sur des pôles de compétitivité et sur une organisation de filières mettant en avant une démarche de qualité. Elle est exportatrice par son secteur des grains, des produits amyliacés et des produits laitiers.

**Les productions marines** locales trouvent des débouchés, non seulement sur le marché régional, mais aussi sur les marchés nationaux et internationaux, grâce à la pêche et au mareyage, qui emploient 2 300 personnes dans 850 navires environ. Les activités d'aquaculture et de conchyliculture comptent pour leur part 2 400 emplois, une main d'œuvre essentiellement familiale, dans des entreprises de très petite taille.

**Les quatre ports de commerce** s'inscrivent dans l'évolution positive du transport maritime international méditerranéen. Le trafic maritime offre un potentiel de développement important lié au renforcement de la coopération avec les pays méditerranéens et à l'évolution du transport de passagers.

L'**activité nautique** s'est fortement développée. Elle compte aujourd'hui 70 ports de plaisance, qui apportent une diversification et une alternative économique au littoral. La flottille régionale est la première de France.

L'**activité touristique du littoral** se fonde essentiellement sur l'attractivité estivale de ses 20 stations balnéaires. Les touristes ne s'y trompent pas et ce sont près de 30 millions de visiteurs qui viennent profiter chaque année du climat ensoleillé et d'un patrimoine historique et paysager remarquables, inscrits pour une large part au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).

La région héberge aussi **des leaders industriels mondiaux**, qui tirent le développement économique de la région. Dans le secteur aéronautique, Airbus, dont le siège mondial est à Toulouse, représente avec ses filiales 90 000 emplois ; son carnet de commandes enregistre 7 000 avions à construire, soit 10 ans de production. Toulouse héberge également le siège mondial de la société ATR (Avions de Transports Régional). L'industrie de la santé et celle de la dermato-cosmétique comptent également des entreprises leaders dans la région. La filière numérique représente 70 000 emplois et jouit de la reconnaissance de deux labels French Tech, à Montpellier et à Toulouse.

**Une dynamique exceptionnelle des opérateurs du logement** qui accompagne le développement du territoire permettant d'accueillir les 52 000 nouveaux arrivants. La Région Occitanie est une des régions les plus dynamiques de France en termes de logement locatif social (2<sup>ème</sup> au niveau national) et d'accès sociale à la propriété (3<sup>ème</sup> au niveau national).

La région Occitanie unifiée compte **treize pôles de compétitivité économiques**, dont certains de niveau mondial, qui contribuent à son rayonnement international, dans des domaines aussi variés que l'espace et les systèmes embarqués en aéronautique, l'agriculture, l'agro-industrie, la santé, la biotechnologie, l'énergie, les énergies renouvelables, l'eau et les écotecnologies, l'optique et la photonique, les réseaux sécurisés, l'industrie de la céramique, l'ingénierie-services.

La mise en relation **des nombreuses complémentarités entre l'enseignement supérieur et la recherche** est propice au développement de pôles de compétitivité et à un transfert technologique source d'innovation et de développement de filières pour les entreprises.

**L'ouverture maritime de la région** sur la Méditerranée est un atout majeur. Le trafic en Méditerranée se développe fortement, que ce soit au niveau des échanges entre pays riverains qu'avec de nombreux autres pays. L'impact est important sur le tourisme littoral et maritime, les activités de plaisance et de construction navale, de productions halieutiques, d'énergie éolienne offshore de transport logistique et commercial international.

Les vents autochtones (Autan, Mistral, Tramontane, Marin) et l'ensoleillement annuel de la région sont des ressources naturelles abondantes, exploitables et propices à une transition énergétique réussie.

Il est fondamental de noter un risque important consécutif au changement climatique qui pourrait perturber l'économie littorale et de constater une forte pollution de la Méditerranée, qui a de graves conséquences sur la faune, sur la flore et sur la biodiversité.

La situation de la région sur la carte européenne en fait également un lieu de transit logistique privilégié vers les régions voisines françaises et européennes. Son caractère transfrontalier avec la Catalogne, l'Andorre et l'Aragon offre aussi un potentiel de développement de coopérations économiques et de pôles de compétences internationaux.

### ***...Mais aussi de faiblesses territoriales à lever en vue d'un développement partagé :***

En dépit de ces atouts, le territoire régional enregistre des faiblesses et de **fortes inégalités territoriales** qui creusent un écart économique, social et culturel entre ses habitants. Certaines populations bénéficient du développement économique des métropoles tandis que d'autres, résidant dans des zones rurales ou intra-urbaines dévitalisées, connaissent chômage, précarité et pauvreté.

**Le nombre de bénéficiaires de minimas sociaux** progresse plus vite que la croissance démographique. **Les indicateurs statistiques relatifs à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage** rendent compte de l'importance des progrès à accomplir dans la région pour promouvoir un développement et une intégration sociale au bénéfice de tous, notamment des jeunes.

L'ascenseur social que représente **l'apprentissage** pour nombre de jeunes exclus des filières générales est en panne. L'insuffisance des aides gouvernementales ne permet pas aux petites entreprises pourtant demandeuses de signer des contrats d'apprentissage et de rémunérer des maîtres de stage. La transmission du savoir-faire, source de valeur ajoutée et de compétitivité face à la mondialisation, disparaît ainsi peu à peu.

**Les entreprises régionales** subissent la conjoncture économique, la concurrence mondiale et la concurrence locale créée par les dérèglementations nationales. L'absence de visibilité quant aux politiques gouvernementales en faveur des PME (Petites Moyennes Entreprises) et des TPE (Très Petites Entreprises) nourrit par ailleurs un attentisme prudent des entreprises, qui freine le développement potentiel. Les aides régionales en faveur des entreprises du secteur privé sont en outre à harmoniser dans la nouvelle région.

**L'emploi** reste une préoccupation majeure. **Le taux de chômage** est le 2<sup>ème</sup> le plus élevé des régions métropolitaines. Fin Juin 2015, c'était plus de 530 000 personnes qui étaient à la recherche d'un emploi, soit une augmentation de 8,3 % sur un an. Notre région accuse un déficit d'emplois au regard de la moyenne en France métropolitaine (12,1 emplois en région pour 100 habitants en âge de travailler contre 14,1 en France).

L'emploi est en outre essentiellement concentré sur les secteurs les moins productifs, ce qui impacte défavorablement **le taux de productivité régionale**. **La part des activités productives dans le PIB (Produit intérieur Brut) est en effet la plus faible des régions françaises (11 % de la valeur ajoutée pour 13 % au niveau national).**

Les indicateurs économiques révèlent par ailleurs d'autres **situations de fragilité** : la **balance commerciale** est excédentaire mais fortement dépendante de la filière aéronautique ; sans cette dernière, la part d'exportations de la région descendrait à 5 points au-dessous du niveau national (13 % contre 18 %) et le **PIB par habitant** serait inférieur de 17 % à la moyenne nationale (26 000 € pour 32 500 € en France métropolitaine).

**Les atouts et l'attractivité de notre région ne suffisent donc pas. Il est impératif de conforter et de promouvoir la compétitivité économique des entreprises régionales à même de créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, tout en veillant à la diffusion territoriale et au partage du développement au bénéfice des zones et des publics les plus défavorisés.**

La Région Occitanie se doit dès lors de relever sept défis régionaux :

### **1. Le défi d'un développement équilibré du territoire :**

L'Occitanie bénéficie d'un territoire diversifié, comprenant deux métropoles, des villes moyennes, des zones rurales. Les Métropoles, en tant que collectivités territoriales, jouissent désormais du principe de libre administration et disposent pour ce faire de moyens autonomes. Toulouse et Montpellier auront un rôle à jouer dans la structuration régionale du développement économique, social, culturel. La Région a pour sa part vocation à favoriser la correction des nombreuses inégalités qui se font jour sur le territoire dans ces différents domaines. Un traitement différencié et ciblé des interventions publiques sur les différents types de territoires, métropoles, villes, communes rurales et périurbaines, quartiers urbains et périurbains, devrait répondre à leurs besoins spécifiques.

### **2. Le défi d'une économie créatrice de richesses et d'emploi :**

La Région, instituée chef de file du développement économique par la loi, devra contribuer, en lien avec les autres collectivités, notamment les deux Métropoles, à la construction d'un écosystème territorial s'appuyant sur une politique de filières. Elle dispose dans ce domaine de bons atouts qu'il conviendra de conforter, avec notamment des pôles de compétitivité et des clusters. Les complémentarités économiques devront être systématiquement recherchées, des passerelles innovantes devront être instaurées entre les acteurs économiques.

### **3. Le défi d'une éducation, d'une formation, d'une innovation porteuses de développement**

Avec plus de 925 000 jeunes scolarisés, en apprentissage ou étudiants, la formation devient un défi majeur. Un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance doit fixer des objectifs réalistes et définir une nouvelle carte territoriale des sites de formation, en phase avec les dynamiques sectorielles locales. La politique de sites en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devra être poursuivie pour conforter les atouts régionaux actuels et développer tout le potentiel économique et l'emploi susceptibles d'en découler.

### **4. Le défi d'un territoire structuré en matière de transports et de mobilité**

La satisfaction des besoins territoriaux en matière de transports est essentielle au développement économique, à l'attractivité et à la compétitivité. Les priorités en matière d'interconnexion des grandes villes impliquent la réalisation de voies ferrées à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan et entre Toulouse et Narbonne, la mise à deux fois deux voies du réseau routier pour tous les chefs-lieux de bassins d'emploi, la réalisation d'un schéma de l'intermodalité des moyens collectifs de transport de voyageurs et l'élaboration d'un plan régional pour le fret et la logistique. Les transports collectifs accessibles physiquement et financièrement à tous doivent être étendus à l'ensemble du territoire, pour rétablir le droit à la libre circulation.

### **5. Le défi d'une transition énergétique et écologique au service d'un développement durable**

La diversité des ressources naturelles régionales et la dynamique des entreprises régionales adossées à trois pôles de compétitivité, ainsi que les applications innovantes issues de la chimie verte, constituent des atouts majeurs susceptibles de conduire la région vers une transition énergétique réussie et un développement durable au bénéfice des générations futures. Il sera par ailleurs essentiel de garantir une ressource en eau disponible et de qualité pour l'équilibre des milieux naturels, tant pour les activités économiques que pour la santé humaine.

### **6. Le défi d'une ouverture internationale génératrice de développement et de rayonnement**

Le territoire de la région est aussi grand que certains Etats européens. Il acquiert de ce fait une visibilité européenne et internationale source d'enjeux économiques. La mise en valeur de nouvelles filières exportatrices associées au développement des infrastructures routières, ferroviaires, au renforcement des aéroports de Toulouse et Montpellier et au développement du Port de Sète devra permettre à la région de consolider sa balance commerciale.

### **7. Le défi de l'impact du changement climatique**

L'adaptation des territoires littoraux à la montée du niveau de la mer représente un enjeu régional important. De nouvelles orientations de l'Etat en faveur d'une Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte ont été mises en place à l'horizon 2050. Il convient d'identifier les résistances et les capacités d'adaptation pour comprendre les ressorts de l'acceptabilité sociétale.

## FICHE 1 : ETRE AU RENDEZ-VOUS DE LA FORTE DEMANDE D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION

### LE CONTEXTE RÉGIONAL :

Les indicateurs statistiques relatifs à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage rendent compte de l'importance des progrès à accomplir dans la région pour promouvoir un développement et une intégration sociale au bénéfice de tous, notamment des jeunes.

L'ascenseur social que représente l'apprentissage pour nombre de jeunes exclus des filières générales est en panne. L'insuffisance des aides gouvernementales ne permet pas aux petites entreprises pourtant demandeuses de signer des contrats d'apprentissage et de rémunérer des maîtres de stage. La transmission du savoir-faire, source de valeur ajoutée et de compétitivité face à la mondialisation, disparaît ainsi peu à peu.

### L'IMPACT DE LA RÉFORME 2018 DE L'APPRENTISSAGE :

Le volet apprentissage de la loi du 5 septembre 2018 transforme en profondeur, sous couvert de simplification, le dispositif d'organisation et de financement de l'apprentissage. Le financement et le pilotage de l'apprentissage, qui relevait de la compétence de la Région, changent de mains. Alors que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale décentralisait la compétence de la définition des formations, de l'ouverture et de la construction des centres de formation des apprentis aux Régions, en lien avec les branches professionnelles et les organismes de formation, ce sont désormais les branches professionnelles qui sont compétentes pour décider du contenu des formations. Le jeu des acteurs territoriaux s'en trouve impacté.

### I. Comment faire en sorte que chaque demande de formation en apprentissage exprimée par un jeune puisse trouver une entreprise et une offre de formation ?

#### *I.1 Piloter la mise en réseau des différents acteurs :*

##### I.1.1. Les acteurs de la formation

L'Education Nationale est un acteur qui présente des atouts importants au regard du dispositif territorial d'enseignement de l'apprentissage, sur lesquels doit pouvoir s'appuyer une politique ambitieuse de l'apprentissage. Le maillage territorial des lycées professionnels et des EPLE (Etablissements Publics d'Enseignements Locaux) garantit en effet une offre territoriale de proximité dans les espaces ruraux ou urbains.

- **Maintenir le dialogue partenarial entre les différents acteurs :**

Jusqu'à la réforme législative du 5 septembre 2018, c'est la Région qui était l'interlocutrice de l'Education nationale en matière d'apprentissage. Le travail mené en partenariat par la Région et le Rectorat permettait un véritable dialogue, une bonne régulation et la construction progressive d'une vision commune de l'apprentissage.

Désormais, ce seront les branches professionnelles, les entreprises et les OPCO (Les opérateurs de compétences) qui seront les interlocuteurs de l'Education nationale qui devra s'adapter à ces nouveaux interlocuteurs, instaurer de nouvelles modalités de collaboration, tisser de nouveaux liens relationnels et développer une réactivité en matière d'adaptation de ses enseignements aux besoins que ces acteurs lui exprimeront pour dynamiser l'emploi local.

Avec la réforme, il paraît primordial que ce dialogue soit maintenu malgré le changement d'interlocuteurs.

**Le CESER préconise un pilotage territorial de proximité par l'Education nationale, qui prenne en compte le diagnostic local du potentiel d'emplois et les besoins de formation des entreprises, afin de favoriser le maillage d'une offre locale, favorable à un équilibre territorial, à l'intégration professionnelle des jeunes et à la création d'emploi.**

- **Instaurer une synergie stratégique entre lycées professionnels et CFA (Centre de formations des Apprentis)**

L'Education Nationale et les CFA ne doivent pas être mis en concurrence, ni en opposition ; ils constituent deux outils additionnels dans le paysage éducatif et doivent contribuer ensemble à faire de l'apprentissage une véritable voie complémentaire aux autres voies de formation.

**Le CESER préconise une amélioration de la concertation entre ces deux acteurs par la création d'un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre les CFA et les Lycées professionnels.**

- **Développer les échanges informatifs entre les collèges, les lycées professionnels et les CFA pour promouvoir la voie de l'apprentissage**

**Le CESER préconise le développement d'échanges informatifs entre les collèges, les lycées professionnels et les CFA afin d'améliorer la promotion et la présentation des formations par la voie de l'apprentissage et la voie scolaire aux collégiens dans le cadre du « parcours avenir », afin de favoriser l'émergence de vocations par la présentation des métiers et des formations.**

- **Promouvoir et renforcer les expérimentations :**

La création des « développeurs de l'apprentissage », dans le cadre d'un dispositif cofinancé par la Région Occitanie, a permis de mener des actions de valorisation de l'apprentissage et de présentation du dispositif aux entreprises locales comme une véritable voie complémentaire aux autres voies de formation, venant compléter les actions des Centres d'aide à la décision et des « points A (Apprentissage) » dans le cadre de l'orientation.

**Le CESER préconise que les expérimentations existantes soient renforcées et que leur promotion soit réalisée.**

### **I.1.2 Les acteurs du monde économique :**

- **Remettre en cohérence l'offre de formation, les emplois non pourvus en entreprise et le chômage des jeunes :**

Le manque de personnel qualifié actuellement mis en exergue par de nombreuses entreprises obère leur potentiel de développement et d'embauche, alors même qu'elles ont besoin d'embaucher. Ceci semble une aberration, tant en termes d'emploi que de développement économique.

**Le CESER préconise que soient renforcées les actions existantes, telles que la bourse pour l'emploi en apprentissage mise en œuvre par le réseau consulaire en partenariat avec Pôle Emploi.**

**Le CESER préconise également l'instauration d'un partenariat renforcé dans le cadre de l'apprentissage entre les acteurs du réseau consulaire, l'Education nationale, les autres acteurs de la formation et Pôle Emploi, afin notamment d'améliorer l'anticipation des besoins en qualification des entreprises et l'adaptation de l'offre de formation mais aussi de répondre aux besoins émergents de la société.**

- **Mobiliser les structures et réseaux associatifs d'éducation populaire et d'information de la jeunesse**

Les développeurs de l'apprentissage des Chambres de commerce et de l'industrie et des Chambres des métiers et de l'artisanat doivent continuer à travailler en collaboration avec les Missions locales et Pôle Emploi ; des référents sont identifiés pour la mise en place auprès des jeunes apprentis socialement les plus en difficulté, si besoin, d'un appui social.

**Toutefois, le CESER considère qu'il serait pertinent de pouvoir davantage faire appel aux associations qui sont en contact avec les familles et avec les jeunes pour relayer l'information sur les filières d'apprentissage et sur les aides existantes, dans le cadre d'une mise en réseau renforcée. Il s'agit de s'appuyer en particulier sur le réseau associatif, de représentants de parents d'élèves, familial, social, de Jeunesse et d'éducation populaire et sur le Réseau Information Jeunesse.**

- **Améliorer la mise en adéquation des jeunes et des entreprises :**

Le CESER salue le lancement par la Région de l'application « Anie » qui offre aux jeunes une démarche d'accompagnement et de mise en relation digitale intégrée avec les entreprises offrant des contrats et les opérations ponctuelles de salons des métiers qui organisent la rencontre des jeunes et des entreprises. Le CESER salue également l'action mise en œuvre à cette même fin par Pôle Emploi ainsi que l'accueil et l'accompagnement des jeunes par le réseau associatif.

**Le CESER préconise de renforcer le rôle et les moyens des Centres d'aide à la décision (CAD) et des points « A » pour garantir la meilleure adéquation entre offres des entreprises et demandes des jeunes, dans le cadre de la bourse de l'apprentissage.**

**Le CESER préconise le maintien et le développement de lieux d'accueil conviviaux et pérennes permettant la recherche et la mise en adéquation de la recherche de contrats d'apprentissage des jeunes avec les offres des entreprises.**

- **Améliorer la mixité Femmes-Hommes dans les métiers**

Le CESER relève que seuls 19 métiers sur 86 sont considérés comme mixtes par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Ce faible taux de mixité renvoie aux stéréotypes prédominants dans l'orientation des filles et des garçons, mais aussi aux conditions de travail des métiers. Le CESER considère que le genre ne doit pas constituer une limite à l'employabilité ni à la liberté des vocations. Le CESER salue à cet égard les actions menées par le CFA académique en matière de mixité.

**Le CESER préconise que la Région mène auprès des différents acteurs compétents, notamment les branches professionnelles et les entreprises, des actions de terrain pour que les jeunes femmes puissent accéder aux emplois existants et élargir leurs choix professionnels.**

## **1.2 Développer les actions en faveur des apprentis**

- **Améliorer la visibilité des parcours de formation offerts aux jeunes :**

Un autre enjeu réside dans la nécessité de proposer aux jeunes des parcours de formation plus lisibles, au travers de dispositifs d'accueil, d'information et de communication. Cela suppose un effort de conception et de mise en forme de l'information mettant en exergue la carte territoriale et la destination des formations, ainsi que leur adéquation avec le marché local, régional, national, européen ou international de l'emploi, mais aussi la valorisation médiatique et le témoignage de personnes aux parcours atypiques réussis, notamment suite à une expérience de mobilité européenne.

**Le CESER préconise ainsi la mobilisation des acteurs partie prenantes de l'information des jeunes (CRIJ, Missions locales, etc.), le recours à des médias susceptibles de toucher les jeunes dans les espaces de disponibilité et de réception de l'information qu'ils plébiscitent, tels que les réseaux sociaux, la sensibilisation des acteurs associatifs et éducatifs, afin qu'ils relaient l'information auprès des jeunes.**

- **Valoriser l'apprentissage comme facteur d'embauche**

**Le CESER préconise une valorisation de l'apprentissage dans l'ensemble des métiers, l'acquisition par les jeunes d'une expérience professionnelle favorisant leur embauche.**

- **Développer la mobilité des apprentis**

**Le CESER préconise le développement de la mobilité des apprentis, notamment européenne, comme facteur de développement de l'adaptabilité, de la confiance en soi, de l'ouverture d'esprit, de la motivation, de la capacité à entreprendre, d'enrichissement des savoirs et des savoir-faire.**

- **Lutter contre les préjugés de genre**

**Le CESER préconise une action de lutte contre les préjugés de genre et contre les interdits culturels qui tendent à supprimer les droits et libertés des individus reconnus par la République, par la Constitution et par la loi françaises à ses ressortissants.**

**Le CESER préconise à cet égard la promotion et l'information sur les filières ouvertes aux femmes dans le cadre de l'orientation, ainsi qu'une action de repérage et de soutien des projets professionnels des jeunes femmes en demande d'émancipation.**

- **Développer l'accès de l'apprentissage aux personnes en situation de handicap**

**Le CESER demande que soient poursuivis les efforts visant à rendre accessible la formation d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap, tant sur le plan pédagogique (CFA) que sur les terrains d'apprentissage (entreprises).**

**Le CESER préconise le développement des aménagements permettant aux apprentis avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) d'être accueillis hors CFA Spécialisé, afin de favoriser la mixité et l'inclusion.**

**Le CESER préconise qu'il y ait une réelle promotion de ces filières dans le cadre de l'orientation, en formation initiale, mais également en formation tout au long de la vie, y compris dans le cadre des reconversions.**

- **Accompagner les apprentis durant leur parcours de formation**

Devant le nombre important de ruptures de contrats d'apprentissage, le CESER considère que la clef de la réussite de l'apprentissage réside dans la qualité de l'accompagnement de l'apprenti, dans sa dimension technique mais aussi et surtout sociale et humaine. Cela suppose de maintenir et développer des lieux d'accueil physique répartis sur tout le territoire régional et en particulier en zone rurale avec la présence et les conseils personnalisés de professionnels de l'orientation.

**Le CESER préconise de renforcer l'accompagnement individuel personnalisé que délivrent les centres d'aide à la décision tout au long du contrat d'apprentissage, via un engagement partagé, liant l'apprenti et un binôme constitué d'un maître d'apprentissage et d'un tuteur du CFA, favorisant une plus-value humaine.**

### ***1.3 Promouvoir le rôle social de l'apprentissage***

- **Reconnaître et valoriser les maîtres d'apprentissage**

Le maître d'apprentissage est la cheville ouvrière indispensable au dispositif d'apprentissage au sein de l'entreprise. Le maître d'apprentissage doit donc être particulièrement reconnu au sein du dispositif.

**Le CESER préconise que le rôle et le statut du maître d'apprentissage soient notoirement et statutairement reconnus et établis au sein de l'entreprise et que la définition de sa mission, ses modalités d'exercice et sa rémunération soient formellement précisés, notamment au regard du temps de travail et de production.**

**Le CESER préconise également que la fonction de maître d'apprentissage soit valorisée comme une reconnaissance professionnelle de la qualité, du savoir-faire et du savoir-être professionnels de la personne, ainsi que d'une capacité à transmettre et à accompagner un apprenti.**

**Le CESER préconise la mise en place d'un agrément de formation obligatoire pour le maître d'apprentissage et d'un temps de formation plus long (actuellement deux jours), permettant une prise en compte globale d'un référentiel, des attendus de la fonction et l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être propres à ces attendus et à ce référentiel.**

**Le CESER préconise un renforcement de la professionnalisation des enseignants en matière d'ingénierie de formation, l'évolution des référentiels de formation, ainsi que l'instauration, par les rectorats, d'une stratégie d'anticipation de l'adaptation et de l'évolution de l'enseignement, dans une perspective d'accompagnement des enseignants au changement. Ceci en continuant de garantir le projet républicain de l'école, qui est de former des citoyens et citoyennes émancipés et acteurs dans leur avenir professionnel et personnel.**

- **Promouvoir l'apprentissage comme voie d'émancipation sociale**

Le CESER considère que l'apprentissage est également une voie d'émancipation sociale pour les jeunes, notamment pour ceux qui sont en échec scolaire, dans la mesure où il leur propose un mode d'accès à une formation professionnelle pragmatique, une intégration au marché de l'emploi efficace, un parcours

qualifiant favorable à une évolution de carrière. L'apprentissage mené à son terme reste à cet égard un ascenseur social en état de marche. Le CESER salue à cet égard les actions menées par les CFA, dont le CFA Académique en matière de médiation et de prévention du taux de rupture.

**Le CESER préconise à cet égard qu'une action soit menée pour améliorer le taux de réussite des formations débutées et réduire le taux de rupture de contrats de formation, en identifiant et en luttant contre les causes du décrochage scolaire des apprentis.**

**Le CESER préconise notamment qu'une réflexion critique soit menée sur les parcours de formations proposés, sur les méthodes pédagogiques utilisées et sur la possibilité pour l'apprenti d'appréhender l'ensemble des tâches et des parcours potentiels qui s'offre à lui dans le métier.**

**Le CESER préconise également que de nouveaux moyens soient déployés pour inscrire dans le cursus en apprentissage l'enseignement des notions de bases, les pratiques démocratiques, le civisme, facteurs d'émancipation culturelle et civique.**

#### ***1.4 Définir et mettre en œuvre une politique territorialisée de l'apprentissage***

- **Intégrer les différents enjeux territoriaux dans une stratégie globale**

La politique publique de l'apprentissage telle qu'elle était mise en œuvre par la Région Occitanie avant la réforme de 2018 visait à prendre en compte les divers enjeux qui s'attachent au développement économique, social, environnemental des territoires régionaux, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la lutte contre le chômage des jeunes, à la promotion des métiers et au rayonnement régional, notamment. Le CESER exprime sa forte inquiétude quant au retrait de l'apprentissage du champ d'action des politiques publiques régionales et comme levier d'action territoriale.

**Un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance doit fixer des objectifs réalistes et définir une nouvelle carte territoriale des sites de formation, en phase avec les dynamiques sectorielles locales.**

**Le CESER préconise que la participation de la Région au CREFOP (Comité régional de l'Emploi, de la formation, et de l'orientation professionnelle), au côté de l'Etat, des employeurs et des salariés, soit l'occasion de défendre une vision stratégique globale de l'apprentissage dans la région et d'inviter ces partenaires à s'y associer, dans l'intérêt général du développement régional et de sa population.**

**Le CESER préconise que la Région, au titre de ses compétences de développement économique et d'aménagement de territoire notamment, diligente un groupe de travail ou un réseau avec les acteurs parties prenantes de l'apprentissage non membres du CREFOP pour évoquer de façon globale les problématiques qui affectent les jeunes apprentis (mobilité, hébergement, rémunération, etc.) ainsi que pour prendre en compte les besoins territoriaux non pris en compte par les branches professionnelles.**

- **Sauvegarder la richesse, la variété et la rareté de l'offre de formation régionale**

Le CESER considère par ailleurs que la réforme de l'apprentissage ne doit pas aboutir à une déstructuration et à un appauvrissement de la carte de l'offre territoriale.

**Le CESER préconise que le maillage territorial des formations d'apprentissage soit réexaminé à l'aune de la réforme, en veillant à favoriser le maintien des formations de proximité, des formations à des savoir-faire rares, de la richesse, de la variété et de la qualité de l'offre territoriale.**

- **Accompagner et pérenniser l'existence des CFA sur le territoire régional**

En supprimant le cadre institutionnel, le statut juridique particulier et le mode de financement régional des CFA qui était issu de la part de taxe d'apprentissage dévolue aux Régions, la libéralisation du marché de la formation et de l'apprentissage place d'emblée les CFA dans une situation concurrentielle et financière à laquelle rien ne les a préparés et qui menace directement et à court terme leur existence.

Le CESER considère que les CFA existants constituent un capital et une richesse territoriale à sauvegarder, tant du point de vue de la diversité et de la proximité de l'offre territoriale existante et de la qualité des formations dispensées, qu'en termes de structuration de filières économiques locales, d'activité économique et d'emplois.

**Le CESER préconise la prise en compte par des financements publics d'un dispositif de soutien et de financement pluriannuel des CFA existants, notamment ceux situés en zone rurale ou à faible effectif, qui leur garantisse, à l'horizon de dix ans, des ressources permettant la pérennisation des emplois et un accompagnement de l'adaptation des structures aux nouvelles conditions du marché créé.**

**Le CESER préconise que la Région Occitanie abonde la péréquation en faveur des CFA situés en zone rurale ou à faible effectif.**

## **II. Comment répondre aux besoins de logement et de mobilité des apprentis et des jeunes en formation ?**

L'accès des jeunes aux formations, notamment en zones rurales, est en grande partie conditionnée par l'existence d'infrastructures de transport permettant aux jeunes de se déplacer entre leur résidence et le centre de formation, par l'existence de structures de logement à proximité du lieu de formation et par l'accessibilité financière de ces dernières.

### **II.1 Favoriser la mobilité des apprentis et des jeunes en formation :**

- **Instaurer une accessibilité physique et financière des transports collectifs à proximité des sites de formation**

**Le CESER préconise que soit mise en œuvre une politique régionale de mobilité qui prenne en compte la desserte des établissements scolaires, des EPLE et des CFA de la région, la desserte des bassins d'emplois associés aux filières de formation, ainsi que des zones d'attractivité territoriale plébiscitées par la population active et par les nouveaux résidents.**

- **Optimiser et améliorer les infrastructures routières et ferroviaires**

Les transports collectifs accessibles physiquement et financièrement à tous doivent être étendus à l'ensemble du territoire.

La construction de réseaux de transports collectifs intermodaux complémentaires et respectueux de l'environnement est aussi une priorité. Le CESER propose la réhabilitation et l'optimisation du réseau ferroviaire régional. Les infrastructures routières doivent être améliorées. Il faut également promouvoir les modes de déplacement de proximité, propres, doux et accessibles et investir de manière importante en vue de leur généralisation.

## **II.2 Favoriser le logement des apprentis et des jeunes en formation :**

- **Promouvoir et optimiser le parc de logements existants**

**Le CESER préconise de lutter contre l'habitat indigne**

**Le CESER Occitanie préconise d'encourager l'installation de familles en zone rurale et la rénovation ou la construction de logements accessibles économiquement et géographiquement adaptés aux besoins des permanents, des saisonniers, des apprentis et des étudiants.**

**Le CESER préconise le maintien du réseau d'hébergeurs existant et son développement au regard des sites de formation qui seront créés.**

**L'offre de logement des lycées à destination des apprentis doit être renforcée via la signature de conventions partenariales, afin d'optimiser l'occupation des places d'hébergement existantes sur tous les territoires et d'améliorer l'information.**

- **Instaurer ou étendre un dispositif de cautionnement solidaire pour les jeunes**

La recherche d'un garant et le versement d'un dépôt de garantie font partie des freins d'accès au logement des étudiants.

Afin de répondre au problème d'accès financier des jeunes à la location, des Régions, notamment l'ex-Région Midi-Pyrénées, ont mis en place des dispositifs de cautionnement solidaire. Pour le CESER, il est important que cette mesure soit poursuivie, étendue au territoire de l'ex-Languedoc-Roussillon et aux jeunes actifs qui ne rentrent pas dans les critères du LOCAPASS.

**Le CESER préconise d'étendre le dispositif de cautionnement solidaire pour les étudiants.**

**Le CESER incite l'Etat et la Région à engager des actions de communication auprès des étudiants de toute la région pour mieux leur faire connaître les modalités de fonctionnement du dispositif VISALE (qui remplace le dispositif Caution Locative Etudiante – CLE - depuis avril 2018) qui est destiné à permettre aux étudiants, entre autres, d'obtenir un cautionnement pour la location de logement.**

- **Favoriser le recours à des modalités adaptées et innovantes de logement**

Deux catégories de population ont des besoins spécifiques en termes de logement : les saisonniers et les apprentis qui présentent la particularité de rechercher des courts séjours et en alternance. Très peu de réponses existent pour ces deux cas. Une expérimentation avait été conduite en Tarn-et-Garonne, avec un large partenariat des collectivités locales et des financements ANAH( Agence nationale de l'habitat), pour répondre aux besoins de ces deux populations et simultanément réhabiliter des bâtiments en centre bourg des territoires ruraux.

Le CESER rappelle que le parc social en matière de logement n'est pas en adéquation avec les besoins des jeunes du fait de la typologie des logements (majoritairement des grands logements) et avec des délais d'obtention d'un logement qui ne correspondent pas au besoin de réactivité des jeunes.

La présentation faite par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) a mis en lumière une approche innovante en termes de méthode, de manière d'appréhender les problèmes, qui permet d'élaborer des solutions qui obtiennent des résultats.

Pour favoriser l'accès des jeunes au logement, à l'insertion socioprofessionnelle et plus largement à l'autonomie, le réseau Habitat Jeunes de l'URHAJ développe une offre de logements de transition qui permet aux jeunes d'être mobiles et indépendants :

- des logements dans les résidences Habitat Jeunes
- des logements disséminés dans le parc social
- des logements en sous-location disséminés dans le parc locatif privé
- des services logement

Le concept de résidences Habitat Jeunes permet aux jeunes de louer au mois, avec une redevance reste-à-charge (et non un loyer) qui peut être de 30 à 40 euros après déduction de l'APL (Aide personnalisée au logement).

Les résidences Habitat Jeunes développent un projet pédagogique : les jeunes bénéficient des compétences de professionnels qualifiés en matière de démarches administratives, d'accès aux droits, de recherche d'emploi ou encore de logement. A cette dimension individuelle s'ajoute la dimension collective. De multiples activités sont proposées aux résidents ou sont initiées par les jeunes eux-mêmes, et ce dans tous les domaines : sports, loisirs, culture. Les jeunes participent à la vie et à la gouvernance de l'association par l'intermédiaire d'instances telles que le Conseil de la Vie Sociale... pour accéder à la citoyenneté et être acteurs de leur vie.

L'URHAJ dispose de 43 résidences qui représentent 2900 places : les jeunes accueillis présentent tout type de profils, ce qui permet une réelle mixité sociale.

L'URHAJ souhaite développer ce type de réponses pour les jeunes, notamment en milieu plus diffus, par la sous-location par l'association de logements aussi bien dans le parc public que dans le privé.

Pour exemple, il existe un projet de création d'une résidence sociale éclatée des jeunes (nouvelle dénomination des foyers de jeunes travailleurs) sur le pays Cœur d'Hérault, qui répond à un besoin identifié sur le territoire. Il s'agit d'un projet de création d'une structure collective éclatée de 3 résidences, à Gignac, à Paulhan et à Lodève, géré par le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Le projet est porté par un réseau d'acteurs : DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), Conseil Départemental, Action Logement, CAF, Mission Locale, CLLAJ, et Communauté de communes du Lodevois et Larzac.

Basé sur un diagnostic faisant état de l'inadéquation entre les caractéristiques du marché du logement et les besoins des jeunes : demandes de logement temporaire (saisonniers, stages, intérim), loyers accessibles, etc. Sur Lodève, la résidence correspond aux besoins des jeunes : accessibilité, niveau de loyers, logements adaptés, espace collectif avec cuisine collective et espace détente, buanderie. Les jeunes résidents bénéficient d'un accompagnement individuel pour leurs démarches administratives, la gestion de leur budget, l'intégration dans le logement, etc.

Le premier niveau du bâtiment est destiné à recevoir un CFA « propreté aide à domicile » qui permettrait de conjuguer la mise en pratique de l'entretien par les stagiaires avec la mise à disposition d'un logement.

L'aspect innovant du projet est dans le lien qui est fait entre mixité de l'apprentissage pratique des élèves du CFA et réponse aux besoins de la population jeune pour un habitat adapté, sachant que les jeunes qui y seront logés ne seront pas forcément les stagiaires du CFA mais tout public jeune (16/25 ans) suivi en Mission Locale d'Insertion.

D'autres initiatives peuvent être évoquées, par exemple, la « résidence passerelle jeunes » dénommée « Ariane » et conçue par le bailleur social PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, qui sera prochainement construite à proximité de Toulouse, à Quint-Fonsegrives. La spécificité de ce projet est d'être adapté aux

besoins des jeunes, du point de vue du loyer (accessible) et de l'accès (souplesse). La résidence a pour vocation d'accueillir des jeunes entre 18 et 30 ans, étudiants, jeunes actifs, saisonniers, en apprentissage ou en alternance.

Les locataires bénéficient d'espaces communs (pouvant accueillir point de petite restauration, une laverie automatique) et de places de stationnement.

**Le CESER préconise de produire des logements accessibles et adaptables, évolutifs, de développer l'habitat partagé et participatif, qui permettent de répondre aux enjeux d'évolution des modes de vie, de favoriser d'une manière générale l'innovation technique et sociale pour produire une offre d'habitat-services adaptée à la diversité des situations et de continuer à agir en faveur du logement des jeunes, des apprentis et des étudiants.**

### ***II.3 Soutenir les conditions de vie des apprentis, facteurs d'accès et de réussite des parcours***

- **Garantir une aide sociale aux jeunes apprentis**

Les apprentis rencontrent des difficultés d'accès à l'apprentissage du fait de l'éloignement de leur domicile avec l'établissement de formation et l'entreprise entraînant parfois jusqu'à une triple résidence et du fait du faible niveau de rémunération de l'apprentissage.

**Afin de permettre aux apprentis de faciliter leurs conditions de vie, le CESER considère qu'il faut maintenir, dans le nouveau dispositif de l'apprentissage issu de la réforme, une aide sociale aux apprentis sur les volets aide au transport, hébergement, restauration, premier équipement telle que le faisait la Région Occitanie via son dispositif de la « Carte jeune ».**

- **Garantir l'égalité de traitement des lycéens et des apprentis et l'équité territoriale des interventions**

Le CESER est également attaché au principe d'égalité dans le traitement des jeunes sur le territoire, tel que la Région Occitanie le mettait en œuvre, qu'il s'agisse de lycéens ou d'apprentis.

**Le CESER préconise que l'instance de pilotage du dispositif d'apprentissage qui sera instaurée au niveau régional relaie ce souci de lisibilité, de cohérence, d'équité territoriale et sociale de la politique qui sera menée en faveur des jeunes.**

**Le CESER préconise que la rémunération des 16-18 ans soit alignée sur celle des apprentis plus âgés pour le même cycle de formation, comme le fait aujourd'hui la Région Occitanie en matière de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.**

- **Intégrer l'aide sociale au calcul du coût de formation des apprentis**

Avec la réforme adoptée, il incombe aux branches professionnelles d'organiser l'apprentissage dans leur secteur professionnel. Celles-ci doivent notamment déterminer le coût de la formation d'un apprenti.

A cet égard, le CESER considère que la perspective d'une baisse, voire d'une suppression, de l'aide régionale en matière de logement des apprentis constitue un frein inquiétant au maintien et au développement de l'apprentissage ainsi qu'à la garantie de l'égalité de traitement des apprentis sur les territoires.

**Le CESER préconise que le coût qui sera défini par les branches professionnelles prenne en compte les coûts d'accompagnement social, d'aide au logement, à la mobilité, au premier équipement.**

- **Indexer le calcul des « aides en faveur des personnes en situation de handicap » sur le surcoût généré par le handicap en matière de logement et de transport**

**De même, il est important que soient évalués les difficultés, le coût et le surcoût liés à la situation des personnes en situation de handicap, selon les déficiences et que les aides adéquates soient proposés en conséquence, notamment en termes de transport et de logement.**

### **III. Comment offrir une réponse appropriée aux candidats à la reprise d'études ?**

- **Développer une politique de sites territoriaux de proximité d'enseignement supérieur**

Avec plus de 925 000 jeunes scolarisés en région Occitanie, que ce soit en apprentissage ou qu'il s'agisse d'étudiants, la formation devient un défi majeur.

**Le CESER préconise de lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et dans l'enseignement supérieur en réexaminant le maillage territorial des formations ; en veillant à favoriser le maintien des formations de proximité ; en revalorisant les carrières et en stabilisant les équipes pédagogiques en zones prioritaires ; en développant et en étendant au secondaire les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.**

**La politique de sites en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devra être poursuivie pour conforter les atouts régionaux actuels et développer tout le potentiel économique et l'emploi susceptibles d'en découler.**

- **Anticiper l'évolution démographique et adapter la capacité d'accueil des établissements de formation**

**Le CESER demande à la Région et à l'Etat d'agir pour que les établissements puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études notamment en STS (section de technicien supérieur) et IUT (Institut Universitaire technologique). Dans le cadre des CPER (Contrats de plan Etat-Région) et des contrats de site, il est nécessaire de renforcer des investissements ciblés indispensables pour l'accroissement du nombre de places en premier cycle.**

- **Améliorer l'orientation des futurs étudiants par une meilleure information sur les perspectives d'emploi des différentes filières de formation**

**Le CESER préconise que l'Etat et la Région aident les établissements à améliorer l'orientation des futurs étudiants, en fonction de leurs acquis antérieurs, des prérequis des cursus proposés, et de la connaissance des besoins et des perspectives d'emplois du marché du travail.**

- **Remettre l'apprentissage et l'alternance au cœur du système de formation initiale et les valoriser comme voies d'excellence**

En termes d'accès à l'emploi, le CESER affirme que l'apprentissage et l'alternance doivent être reconnues comme des voies d'excellence de réalisation et de réussite professionnelle et remises au centre du système éducatif français.

Le CESER Occitanie souhaite que la réussite des jeunes et des adultes en reconversion professionnelle soit favorisée malgré les déterminismes sociaux et territoriaux par un meilleur accompagnement dans le processus d'information et par la mobilisation des acteurs, en vue de favoriser une orientation ou une reconversion choisie, et non subie. D'autres dispositifs, tels que l'école de la deuxième chance, doivent être valorisés afin de permettre une réintégration des jeunes dans un parcours de formation.

- **Instaurer un accès des femmes à l'ensemble des métiers et une politique d'orientation dénuée de stéréotypes de genre**

Le CESER souhaite une meilleure intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, grâce à une approche non stéréotypée de l'information sur l'orientation, afin de permettre aux femmes d'accéder à toutes les familles d'emploi. Une évaluation sensible au genre doit être mise en œuvre en la matière.

- **Améliorer la compétitivité des personnes formées en dotant les établissements de formation des outils-métiers à la pointe technologique et des nouveaux outils ou vecteurs pédagogiques**

Le CESER souligne l'importance d'une politique de soutien de la Région en direction des établissements de formation que ce soit en matière de rénovation et de modernisation au plus haut niveau technique des équipements pédagogiques, que de fonctionnement des établissements rénovés, pour permettre aux étudiants d'apprendre dans des conditions optimales et en cohérence avec les évolutions de notre société.

- **Développer le recours aux nouveaux vecteurs de formation (plateformes d'accès massif aux formations (MOOC), classes virtuelles, classes inversées) et l'intégration adaptée d'outils numériques à la pédagogie présentielle (FOAD)**

Le développement d'enseignements numériques doit également être soutenu, multiplié et encouragé. Néanmoins, dans certains secteurs comme celui des formations sanitaires et sociales, le développement des nouvelles technologies de communication en matière de formation, e-learning, doit nécessairement intégrer des regroupements périodiques d'apprenants en présentiel, pour favoriser les échanges et des modes de travail en équipe, base du travail professionnel de ces métiers.

L'expérience des réseaux régionaux Pyramide (alliant FOAD et regroupements en face à face) démontre que les taux de réussite sont les mêmes, pour ces formations, que ceux des formations exclusivement en présentiel. Les outils de la FOAD peuvent donc être envisagés comme une solution possible, dans la mesure où la pédagogie est adaptée aux besoins de qualification des métiers.

**Le CESER préconise le recours à de nouvelles formes de pédagogie, telles que les Formations Ouvertes À Distance (FOAD) dans les formations par apprentissage, tout en maintenant une majorité d'enseignements en présentiel.**

**D'autres types d'outils nouveaux, tels que les classes virtuelles, les classes inversées, les plateformes pédagogiques permettent également la mise en place d'une pédagogie plus dynamique et plus attractive pour les jeunes.**

- **Aménager des possibilités de formation continue par alternance dans les professions libérales et dans les professions non réglementées du secteur sanitaire et social**

**Afin de favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie et la reprise d'étude dans les professions de la santé, le CESER encourage la Région à favoriser, entre autres, des maquettes qui permettent un temps partagé entre activité professionnelle libérale et période de formation.**

**De même, dans le cadre des professions non réglementées du secteur sanitaire et social, pour lesquels les contrats d'alternance de droit commun (apprentissage et contrats de professionnalisation) avec les employeurs sont peu développés, il est nécessaire que les maquettes de formation permettent l'alternance de manière adaptée entre période en entreprise et en formation.**



## FICHE 2 : RESOUDRE LE PROBLEME DES OFFRES D'EMPLOI NON POURVUES FAUTE DE COMPETENCES DISPONIBLES

En France, on estime que 200 000 à 330 000 offres d'emplois sont annuellement retirées faute de candidats ; en Occitanie, ces ont entre 18 200 et 30 000 offres d'emplois qui sont retirées annuellement faute de candidats.

Trois familles de métier sont particulièrement en tension en Occitanie : la construction, bâtiment et travaux publics ; l'Industrie, la Banque, l'Assurance, l'Immobilier (enquête « besoins de main d'œuvre » (BMO) Pôle Emploi avril 2019).

### **I. Comment faire évoluer l'offre de service de Pôle emploi, comment s'assurer que les financements nouveaux apportés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) soient bien fléchés vers les besoins des branches et des entreprises pour former aux métiers qui embauchent ?**

#### ***1.1- Valoriser l'offre de service existante de Pôle Emploi***

Depuis le 23 octobre 2017, les offres d'emploi publiées sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) peuvent être mises automatiquement et gratuitement en visibilité sur d'autres sites internet ou applications mobiles. Cette Interface Applicative de Programmation (API) est aujourd'hui disponible pour les collectivités territoriales. Elle permet de diffuser largement les offres d'emploi et de faire connaître les opportunités d'emploi sur le bassin

À la demande, Pôle Emploi peut mettre à disposition des analyses qualitatives et quantitatives des qualifications et compétences disponibles sur les territoires dans le cadre d'un projet d'installation et/ou d'extension par exemple.

Forma'Diag est un outil d'aide à l'analyse des besoins de formation en nombre dans les bassins d'emploi. Cet outil produit une liste d'actions de formation utiles à acheter par métier et par bassin d'emploi. Il traite, via des algorithmes, la DATA des organismes tels que l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), l'INSEE, la DARES et Pôle emploi. Concernant les données Pôle emploi, il s'appuie notamment sur les projections de besoins de main d'œuvre déclarés par les employeurs (enquête annuelle BMO)

Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises pour une meilleure adéquation, Pôle emploi peut monter et mettre en place des actions de formations individuelles (AIF, AFPR) ou collectives (POEC) .

Depuis septembre 2018, les 77 agences de Pôle Emploi proposent toutes les semaines des événements, notamment sur la découverte des métiers en tension, en s'appuyant sur des entreprises, des branches ou des organismes de formation. Sur le dernier trimestre 2018, 1150 actions ont été réalisées dont 350 sur la découverte des métiers. L'effort sera du même niveau au premier trimestre 2019.

470 conseillers-entreprises sont aujourd'hui dédiés à l'accompagnement des projets de recrutements. Un accompagnement des demandeurs d'emploi préalable et une pré-sélection des candidats (sur la base des critères définis par le recruteur) sont aussi mobilisables pour accélérer et garantir un recrutement en adéquation avec le besoin.

Pôle Emploi pour les recruteurs c'est aussi :

**Une offre de service en ligne enrichie :**

- *Publication et gestion d'une offre d'emploi en autonomie*
- *Recherche de profils*

**Des aides et des mesures adaptées aux besoins de l'entreprise :**

- *Possibilité de mettre en place des mesures d'adaptation au poste de travail et es périodes de mise en situation professionnelle*

**La promotion de profil de demandeurs d'emploi :**

- *Afin d'anticiper les besoins en recrutement des entreprises, les conseillers Pôle emploi sur la base de leur connaissance du marché local mobilisent également la promotion de profil de candidats auprès des entreprises.*

Depuis septembre 2018, les 77 agences de Pôle emploi proposent toutes les semaines des job dating sur les métiers en tension pour satisfaire les besoins de recrutement des entreprises. Sur le dernier trimestre 2018, 660 événements ont été réalisés.

L'effort sera du même niveau au premier trimestre 2019.

La mobilité des demandeurs d'emploi peut être un frein à la satisfaction des offres d'emploi. Pour lever ce frein, Pôle Emploi s'est associé les compétences de prestataires pour travailler un diagnostic et peut mobiliser un accompagnement à la mobilité pour un projet de formation et / ou d'emploi (location ou réparation de véhicule, permis,

Pour les conjoints des salariés en mobilité géographique, Pôle emploi peut activer toute son offre de service pour activer sa recherche de poste en particulier.

Pour les métiers où les secteurs sont en pénurie de main d'œuvre, les entreprises peuvent s'appuyer sur la méthode de recrutement par simulation qui permet notamment de tester les habilités des demandeurs d'emploi pour leur élargir leur champ professionnel. Ces tests sont organisés par des conseillers experts après un travail d'analyse de poste avec le recruteur.

## ***1.2- Étendre l'éligibilité du financement du Plan investissement compétences (PIC) à de nouveaux dispositifs***

- **Développer les formations aux savoir-être dans les entreprises industrielles**

Parmi les actions prévues dans le PIC, il y a une formation à distance sur le savoir-être dans les métiers du tourisme. Le CESER propose que ce type de formation soit étendu au secteur industriel. Les entreprises devront aussi veiller à accompagner les jeunes dans leur parcours de formation. Il faut aller vers un effort pour organiser un accueil de tous les salariés, un accueil personnalisé, pour qu'il soit rapidement en osmose avec les valeurs et les codes de l'entreprise.

- **Accompagner les entreprises vers l'industrie 4.0 (transition numérique)**

Le CESER souhaite un accompagnement des entreprises vers l'industrie 4.0, les entreprises doivent pouvoir évoluer et être aidées dans leur adaptation numérique, qui est la clé des usines du futur.

La dimension humaine est à prendre en compte, l'humain est au centre de la mutation industrielle. Le CESER demande qu'il soit accompagné et acteur de cette révolution industrielle : un nouveau management est à prendre en compte. Le volontariat territorial en entreprise serait une aide importante pour le management des personnes. Au sujet du « nouveau management », lié à l'automatisation, au numérique, aux technologies diverses et variées : les pyramides des âges ne sont pas toujours adaptées à cette évolution, les gens vont devoir s'adapter, chacun a des compétences personnelles liées au

numérique, chacun part d'un point de départ différent. Il s'agira de mettre en place un management au cas par cas et un accompagnement au numérique.

- Étendre le Volontariat Territorial en Entreprise et la prestation Conseil en ressources humaines au secteur industriel

Le CESER suggère que le Volontariat Territorial en Entreprise se développe au niveau des entreprises industrielles. Il voudrait que l'objectif fixé à 100 au niveau national soit revu à la hausse. Pourquoi ne pas développer ce concept sur le thème de l'accompagnement à la transition numérique ? Cela pourrait être une approche pour fixer les jeunes sur le territoire.

Face aux difficultés de recrutement et de formation des salariés dans les entreprises, le CESER propose d'étendre la « Prestation conseil en ressources humaines »<sup>1</sup> des Territoires d'Industrie (dispositif de diagnostic et d'accompagnement des besoins en compétences du TI, réalisé par la DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) à l'ensemble des TPE/PME du territoire régional, avec des financements complémentaires de la Région.

### ***1.3- Évaluer l'efficacité du dispositif « Territoire zéro chômeur »***

Le CESER Occitanie préconise de poursuivre l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » et de prévoir une évaluation des premières expérimentations afin d'étudier l'efficacité du dispositif et son éventuelle généralisation sur l'ensemble du territoire.

### ***1.4- Instaurer une co-animation territoriale à l'échelle des bassins d'emploi***

Les actions de formation et de qualification des personnes en insertion dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) doivent par ailleurs être soutenues et une animation territoriale co-construite et co-animée par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, est à mettre à l'œuvre à l'échelle des zones d'emploi, afin d'optimiser l'impact des projets structurants.

### ***1.5- Valoriser l'apprentissage comme moyen privilégié de mise en cohérence de l'offre et la demande de formation, de pourvoir aux emplois non pourvus et de réduire le chômage.***

Le manque de personnel qualifié actuellement mis en exergue par de nombreuses entreprises obère leur potentiel de développement et d'embauche, alors même qu'elles ont besoin d'embaucher. Ceci semble une aberration, tant en termes d'emploi que de développement économique.

De par sa nature, l'apprentissage constitue, par excellence, un moyen de transmission de savoir-faire techniques, artistiques, culturels, pragmatiques ou ingénieurs, mais aussi de savoir-être constitutifs de la compétence acquise par les jeunes formés. Ces compétences acquises confèrent aux apprentis un atout, non seulement sur le marché de l'emploi local ou régional, mais aussi, selon les métiers, national, européen ou international pour les savoir-faire rares ou de haute spécialisation.

L'érosion de l'apprentissage en France entraîne aussi une érosion de la valeur créée sur le territoire et de la compétitivité des entreprises françaises face aux entreprises étrangères. Cette plus-value de compétence acquise via l'apprentissage nourrit également la satisfaction des besoins d'un marché local rural ou urbain, le plus souvent non-délocalisable. L'apprentissage joue ainsi un rôle tout à la fois économique et social, notamment dans les PME-PMI et les TPE qui constituent l'essentiel des entreprises sur le territoire.

---

<sup>1</sup> Conseil RH pour appuyer l'employeur sur sa fonction RH (recrutement, gestion des âges, plan de développement des compétences, organisation du travail, pratiques RH,...) : co-financement de 50 % maximum de la part Etat.

Le CESER considère qu'il est urgent de relancer la formation par apprentissage comme voie de qualification professionnelle et d'intégration des jeunes aux entreprises.

Le CESER préconise que soient renforcées les actions existantes, telles que la bourse pour l'emploi en apprentissage mise en œuvre par le réseau consulaire en partenariat avec Pôle Emploi.

Le CESER préconise également l'instauration d'un partenariat renforcé dans le cadre de l'apprentissage entre les acteurs du réseau consulaire, l'Education nationale, les autres acteurs de la formation et Pôle Emploi, afin notamment d'améliorer l'anticipation des besoins en qualification des entreprises et l'adaptation de l'offre de formation mais aussi répondre aux besoins de société.

### ***1.6- Favoriser la hausse du niveau de qualification et l'adaptation aux besoins des entreprises***

Le CESER préconise une personnalisation des parcours et une hausse du niveau de qualification. Il est nécessaire d'aller vers une complémentarité de l'offre de formation qu'elle soit initiale ou continue, et vers une sécurisation des parcours et une progressivité des niveaux de qualification.

Le CESER souhaiterait que soit facilitée l'entrée en formation des demandeurs d'emploi, à l'exemple de Pôle Emploi qui met en place des actions avec les branches professionnelles pour faire découvrir les métiers en tension (périodes d'immersions...).

Le CESER Occitanie propose une répartition équitable des Campus des Métiers et Qualifications sur l'ensemble du territoire régional et surtout dans les 10 territoires identifiés comme « Territoires d'Industrie ».

Le CESER préconise la réalisation de Schémas Départementaux des Formations, en lien avec les Schémas régionaux, l'Education Nationale et les entreprises, reflétant les besoins industriels en compétences. Pour mettre ces schémas en place, les entreprises connaissant des pénuries de main d'œuvre devront travailler en synergie et s'adresser à un guichet unique (à déterminer), afin de faire remonter leurs besoins précis en compétences, à court, moyen et long terme. Les besoins des entreprises doivent être exprimés de manière organisée afin de pouvoir y apporter des réponses adaptées par tous les partenaires. Un jeune formé sur le territoire a plus de chances de vouloir y rester par la suite.

Au cours des auditions réalisées, les entreprises ont relevé la lenteur de la mise en place d'une formation au niveau national.

Le CESER propose la mise en place d'une offre de formation complémentaire à celle proposée par l'Education Nationale qui se concentrerait sur le long terme, et qui viendrait répondre aux besoins à court et moyen termes des entreprises. Elle pourrait être pilotée par les branches ou les entreprises elles-mêmes.

- Élever le taux de féminisation des formations techniques et/ou scientifiques

Il convient de reconsidérer les conditions d'accès des jeunes femmes aux formations techniques et/ou scientifiques, en vue de valoriser sans complexe leurs « talents » dans les emplois les plus hautement qualifiés (par exemple : métiers ingénierie de la mer).

- Former les enseignants aux nouvelles technologies

Concernant la réactivité de l'appareil de formation, le CESER préconise de former les enseignants aux nouvelles technologies. Le but étant ici de professionnaliser les formations, de répondre plus rapidement aux besoins en formation, d'apporter aux professionnels une meilleure connaissance des

**formations (via une cartographie notamment), et de développer les formations aux métiers de demain, de créer des parcours de formation originaux.**

Le territoire a une capacité à former 2 à 3 fois plus de personnes dans le domaine industriel, mais elle manque cruellement de jeunes. La compétence, ou surtout l'appétence des jeunes pour le domaine du numérique est un atout pour le rendre plus attractif.

- **Valoriser le potentiel d'emploi du secteur de l'aide et du soin à domicile**

Le secteur de l'aide et du soin à domicile et en établissement est un secteur peu attractif qui peine à recruter. Les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, à domicile ou en établissement, manquent souvent de formation et de qualification.

L'attractivité des métiers du secteur de l'aide à domicile ou en établissement, notamment auprès des personnes âgées, est un défi à relever et doit passer par :

- Une politique salariale pour mettre fin à la paupérisation des salariés du secteur et financer la prise en charge de tous les frais et temps de déplacement
- Une révision des emplois, repères et rémunérations, afin de construire une classification adaptée aux enjeux à venir en termes d'évolution des besoins des usagers et de renforcement des parcours professionnels des salariés de la branche
- L'amélioration des conditions de travail
- Un soutien des pouvoirs publics en termes de qualification et de formation, garante de l'adéquation entre les compétences des professionnels et l'évolution des besoins des personnes en situations de plus en plus complexes.

Il existe aujourd'hui de nouveaux diplômes adaptés aux besoins des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, qui devraient être développés et reconnus financièrement.

**Le CESER encourage ainsi le développement :**

- **De la formation au diplôme d'assistant en soins en gérontologie (ASG) dont la spécialité porte notamment sur la maladie d'Alzheimer et les troubles du comportement.**
- **de la formation au diplôme d'Accompagnant éducatif et social (AES) qui fusionne depuis 2017 le DEAVS (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale) et le DEAMP (Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique).**



### FICHE 3 : LEVER LES FREINS A LA REPRISE DE L'EMPLOI

#### I. Comment offrir des solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi ou les nouveaux embauchés ?

- **Créer des modes de garde innovants pour les jeunes enfants**

Certains bailleurs, devant l'augmentation du nombre de familles monoparentales au sein des locataires de leur parc, ont mené des études pour saisir les besoins particuliers de cette catégorie d'habitants et mis en place des services spécifiques.

**Pour permettre aux parents célibataires et isolés de dégager du temps libre pour faciliter leur insertion professionnelle**, une micro-crèche a été créée dans le quartier de Tabar à Toulouse. Plusieurs acteurs se sont coordonnés pour mener à bien ce projet : l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV), la Ville de Toulouse, la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Haute-Garonne, la Région, le Conseil Départemental et PATRIMOINE SA.

Une autre a vu le jour à Bellefontaine à Toulouse en partenariat avec le groupe des Chalets.

**La priorité est donnée aux familles du quartier et plus particulièrement aux familles monoparentales qui s'engagent dans un projet d'insertion professionnelle.**

**Les bons résultats de cette expérimentation ont conduit les acteurs à dupliquer le modèle, d'autres projets sont en cours de construction.**

#### II. Comment favoriser la mobilité en facilitant l'accès au logement pour les demandeurs d'emploi ?

##### **DEVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT A LA HAUTEUR DE L'ENJEU DE L'ACCUEIL ET AU SERVICE DE LA PROMOTION SOCIALE**

Le dynamisme démographique de forte ampleur que connaît la région Occitanie, cumulé à la diminution structurelle de la taille des ménages, engendre une augmentation significative de la demande de logement. Il est donc essentiel de poursuivre la dynamique de production des logements neufs et la réhabilitation des logements anciens.

Ce besoin de logements doit cependant être envisagé au regard de deux caractéristiques structurelles de la région : un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et une situation de l'emploi très hétérogène. Pour une partie de ses territoires, aussi bien ruraux que très urbains, la région se caractérise de plus par une pauvreté particulièrement importante.

L'enjeu est donc non seulement d'apporter une réponse aux fortes difficultés d'accès au logement que connaissent les ménages les plus modestes mais également de prendre en compte des besoins de production de logement très disparates selon les territoires.

La rénovation ou la construction de logements accessibles (économiquement et géographiquement) et adaptés aux divers besoins (permanents, saisonniers, apprentis, étudiants) apparaît au CESER comme une condition sine qua non de l'attractivité en montagne.

L'accessibilité, la qualité de vie et des infrastructures doivent être au moins égales à celles des zones urbaines : réduire le temps de transport, proposer une stratégie de transport en commun durable permettrait la création de nouvelles activités et l'installation de populations.

Le CESER Occitanie préconise une meilleure prise en compte des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement, freins à l'emploi. Sur le plan de l'attractivité et des difficultés de recrutement en

formation, il faut noter l'importance de la problématique de la mobilité, du transport et du logement sur les territoires isolés, du rapprochement des conjoints...

Tous les territoires de la région Occitanie, sans exception, sont concernés par les besoins de main d'œuvre saisonnière ; les travailleurs saisonniers ont des contrats de courte durée et souvent précaires et en conséquence sont confrontés à un certain nombre de contraintes professionnelles et personnelles (logement, transport...). Le CESER s'est posé la question d'un accompagnement pour l'accès à une location du travailleur saisonnier car il s'agit de pouvoir répondre rapidement à la demande de ces personnes dans le cadre de leur emploi saisonnier.

### **FEDERER LES INSTANCES QUI COMPIENT DES DONNEES SUR LES BESOINS EN LOGEMENTS**

Pour le CESER, il y a un fort enjeu de connaissance précise et partagée des besoins en logements et leur évolution dans le temps. Il y a des marges de progression importantes en la matière car si l'état des lieux du parc social est organisé à l'échelle de l'Union Sociale pour l'Habitat, qui regroupe tous les bailleurs sociaux, ce n'est pas le cas pour le parc privé.

Un état des lieux des structures permettant de recueillir des données doit être effectué. L'échelle régionale pour l'analyse est complémentaire d'une vision de proximité. La Région doit pouvoir jouer un rôle en la matière, un rôle de coordination des instances existantes. Le Conseil Régional Occitanie pourrait jouer un rôle essentiel de facilitateur et de coordonnateur des interventions en matière d'habitat et de logement.

Par ailleurs, pour le CESER, il est primordial, pour créer un cercle vertueux de valoriser les démarches innovantes locales. Celles-ci sont souvent portées dans le cadre de partenariats entre institutions, bailleurs et tissus associatifs : l'enjeu est bien de pouvoir les évaluer pour les dupliquer.

Pour cela, il est important de connaître et de pouvoir faire connaître les actions innovantes expérimentées par les acteurs sur un territoire et dans un contexte donné, à l'ensemble des acteurs du secteur du logement et de l'habitat.

Le CESER estime que l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement qui existe en région Rhône-Alpes peut être une source d'inspiration, même si le contexte est différent.

## **II.1 Renforcer l'offre de logement**

Le CESER Occitanie propose de renforcer le rôle de l'Etablissement public foncier régional (EPFR) sur l'ensemble de la Région, de mettre en place des conventions pour limiter les prix du foncier, d'affirmer la place de la région dans les conférences communales ou intercommunales du logement, nouvelles instances de gouvernance du logement social, d'augmenter la production de logements sociaux et très sociaux, sans oublier le logement intermédiaire.

Compte tenu du dynamisme démographique, du phénomène de métropolisation et du retard structurel en termes de proportions de logements sociaux qui caractérisent la région Occitanie, la production de logements, notamment sociaux, constitue une priorité.

- **Augmenter la production de logements sociaux et très sociaux**

**La Région doit jouer un rôle en matière de qualification de cette offre : sa position lui permet d'être un acteur régulateur d'une répartition équilibrée de la construction de logements sociaux sur le territoire régional en accompagnant le développement des communes et des opérateurs du logement social.**

**Au regard de ces éléments, le CESER préconise de poursuivre l'objectif fixé depuis plusieurs années de participer au rattrapage du retard de production de l'offre de logements sociaux pour parvenir à un niveau d'équipement moyen proche du national.**

Il faut notamment favoriser l'accès au logement des personnes en difficulté via la production d'un parc à vocation sociale sur les territoires les plus tendus (les PLAI Prêt locatif aidé d'intégration, logements très sociaux, doivent représenter a minima 30% de la production).

Il est également important de **travailler à la complémentarité territoriale de la nouvelle région**. Les réalités territoriales étant très disparates, les politiques publiques devront assurément être adaptées à l'échelle des communes et des intercommunalités. Enfin dans un contexte de forte métropolisation, il ne faut pas abandonner les villes moyennes qui sont un véritable atout pour le désengorgement des métropoles et assurer un équilibre territorial et environnemental. Les politiques publiques doivent viser à ne pas encourager le développement de « déserts immobiliers », en termes de logements sociaux notamment.

- **Développer les solutions d'hébergement temporaires dans des immeubles de bureaux vides**

**En amont du logement, le parcours des personnes peut nécessiter pour certaines d'entre elles un passage par l'hébergement. Il y a aujourd'hui un déficit de places.**

**Le CESER encourage le développement des solutions d'hébergement temporaire et modulable dans des immeubles de bureaux vides.**

**Le CESER est notamment favorable au développement de ce type d'expérimentations pour trouver des solutions aux publics « invisibles », ceux pour lesquels aucune solution existante n'est satisfaisante, notamment l'installation de logements ou places d'hébergement d'urgence dans des immeubles de bureaux vides.**

**Dans l'esprit de la mesure « un logement d'abord », ces réflexions autour de la mobilisation sur une durée déterminée d'espaces pourraient également concerner des formes d'habitat modulaire instantané.**

- **Mobiliser le parc privé à des fins sociales**

Sur le modèle de ce que réalisent les associations membres de la FAPIL Fédération des associations et pour la promotions et l'insertion par le logement, le CESER encourage tous les acteurs à mobiliser le parc privé pour créer une offre de logements à vocation sociale.

L'enjeu pour cela est la structuration de ce parc et l'information des acteurs sur les modes de sécurisation qui existent.

#### **- Des lieux d'accueil inconditionnel**

**En matière d'hébergement, le CESER est favorable au développement de lieux d'accueil personnalisé et inconditionnel qui pourraient permettre aux personnes en grande difficulté, à celles qui ne trouvent de solutions nulle part, de s'inscrire dans un processus d'inclusion.**

**Ce type d'accueil encore peu développé est pourtant essentiel.**

**Ces lieux, comme tous les lieux d'hébergement, ne doivent pas être uniquement perçus comme des lieux de « mise à l'abri ». Pour permettre aux personnes de se reconstruire, il est nécessaire d'envisager cet accueil dans une prise en compte de chaque personne et de chaque parcours.**

- **Développer l'habitat partagé et participatif**

Le CESER considère que l'habitat partagé est une voie pertinente pour favoriser l'appropriation et la responsabilisation de leur logement par les locataires. Il encourage donc le développement de projets de ce type, mais également de projets d'habitat participatif, modèle qui concerne davantage des propriétaires ou accédants à la propriété.

- **Développer l'accès à la location pour le travailleur saisonnier**

Le CESER pense qu'il faut pouvoir proposer une gestion locative adaptée, réactive ainsi que des logements pré-équipés. Il est ici fait, par exemple, référence à :

- De l'habitat partagé, avec des dispositifs organisés par une collectivité territoriale ou par un organisme d'habitat social comme les foyers de jeunes travailleurs ou les CROUS du fait de la définition d'un statut précis donnés aux résidences universitaires (cf. loi ALUR) ;
- L'hypothèse d'envisager une rénovation d'immeubles ou de nouvelles opérations immobilières avec un pourcentage de logements qui seraient réservés aux saisonniers ;
- Les résidences hôtelières à vocation sociale avec une gestion locative adaptée (des réalisations portées par les organismes du logement social et offrant la garantie des savoir-faire et du dialogue avec la collectivité ; une gestion locative adaptée aux besoins des travailleurs saisonniers par le gestionnaire du site : organismes du logement social, Adoma, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) ; la réalisation de ce type de résidence pourrait générer a minima deux emplois non délocalisables) **ou toute autre offre de logements à destination multiples : apprentis, personnes en formation, travailleurs saisonniers, chercheurs, etc.**
- L'offre de logement chez les particuliers avec des avantages fiscaux liés à la destination du logement (travailleurs saisonniers, jeunes en stages, ou apprentissage ou formation, étudiants, etc.).

## **II. 2 Garantir le recours aux aides sociales pour le financement du logement**

L'offre de logement social et abordable doit rester un enjeu du territoire régional. Le développement d'une offre de logement locatif social en centre-bourg doit permettre de répondre aux enjeux d'accès aux services et de prévenir la désertification des centres villes. Le soutien à l'accession sociale à la propriété doit être maintenu. Le CESER propose que le nouveau système de calcul des APL soit bâti de manière à ne pas pénaliser l'accès au logement des jeunes et des travailleurs pauvres.

- **S'agissant des financements liés aux droits sociaux**

- Le CESER propose la suppression du « mois de carence » dans le versement de l'allocation logement et une plus grande réactivité d'instruction des demandes par la CAF (Caisse d'allocations familiales) car les spécificités du travail saisonnier ne leur permettent pas de pouvoir attendre trois mois avant l'obtention d'un logement, ni même de devoir payer intégralement un loyer dès leur arrivée sur le lieu de travail et de vie.

- Le CESER en appelle, par ailleurs, à la nécessaire mobilisation de dispositifs d'aides à la garantie des loyers existants tels que VISALE (Service action logement) instauré par la loi ALUR.

- **Aide par les employeurs**

Dans la mesure du possible, le CESER encourage fortement l'employeur à proposer une ou plusieurs solutions d'hébergements ou à pouvoir intervenir directement comme caution du travailleur saisonnier qu'il va recruter. Toutefois, le CESER reste conscient que cette proposition présente des limites.

- **Aides par les collectivités territoriales**

Les réponses en matière de logement deviennent de plus en plus plurielles, essayant ainsi de couvrir un ensemble de besoin toujours plus large ou illustrant les stratégies résidentielles particulièrement développées par les salariés qui cumulent des contrats de travail précaire.

Aussi, le CESER considère que les pouvoirs publics et les acteurs politiques locaux doivent pouvoir accompagner ces évolutions ; d'autant que ces logements s'inscrivent dans le tissu économique et social local de manière durable. Fort de tous ces éléments, le CESER demande :

- la création d'un bail spécifique à titre expérimental avec le soutien de la région Occitanie ;
- la création d'un fonds de garantie de caution régionale sur le modèle de ce que la Région a pu mettre en œuvre en faveur des étudiants, destiné à couvrir le paiement des loyers impayés ;
- favoriser davantage la possibilité de sous-location de logements meublés, par les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCIAS) ou les associations déclarées, pour une durée n'excédant pas six mois, à des travailleurs dont l'emploi présente un caractère saisonnier tel que le prévoit l'article L 442-8-1 du Code de la construction et de l'habitat.

- **Aide à la construction et à la gestion**

Le CESER en appelle, par ailleurs, à la nécessaire mobilisation des financements publics particulièrement pour ce qui concerne les opérations réalisées par les organismes du logement social : des financements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) doivent être mobilisés davantage afin faciliter l'accès au logement des salariés précaires. Pour autant, il est nécessaire que ces opérations soient inscrites le plus en amont possible, dès la programmation de la construction ou de la réhabilitation des logements sociaux, pour que ces travailleurs précaires puissent avoir, eux aussi, accès au logement que ce soit de la location ou de l'accès à la propriété.

Le CESER considère que les donneurs d'ordre de ces réalisations devraient réserver un quota de logements à destination de ce profil de travailleurs : ainsi, au travers de critères d'attribution particuliers décidés par les organismes sociaux publics, il pourrait y avoir un engagement de réserver une partie du parc locatif aux travailleurs saisonniers. Enfin, le CESER insiste sur la nécessité que ces logements puissent prendre en considération le besoin en hébergement des saisonniers (favoriser les logements meublés par exemple).

Le CESER propose aussi que soit envisagé de reconvertir une partie du parc des résidences de tourisme de première génération en résidence hôtelière à vocation sociale qui offre les atouts suivants tels que la maîtrise des redevances de sortie garantie (non application de loyer mais de redevance)...

## II. 3 Développer les réseaux d'information sur le logement

- **Créer un guichet unique d'orientation**

Le CESER a pu constater le **manque de visibilité des mesures et solutions** pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

**Le CESER préconise d'améliorer cette visibilité en créant un guichet unique téléphonique, sous forme de numéro vert qui serait un service d'orientation pour l'accès à un toit.**

Le numéro vert renverrait à une plateforme au sein de laquelle tous les acteurs du logement et de l'habitat seraient en réseau. Ce numéro vert aurait une fonction d'orientation des personnes.

Dans la mesure où la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, crée des lieux d'accueil et d'orientation en matière de logement pour les habitants des grandes villes, le CESER incite les acteurs, et en particulier la Région, à être vigilant par rapport à l'égalité d'accès à l'information pour tous les territoires. L'action de la Région doit en ce domaine intervenir de manière complémentaire à celle des autres acteurs.

**Pour le CESER, il faut que les personnes puissent s'adresser à un guichet unique et que les solutions soient marquées par un accompagnement différencié, adapté aux situations individuelles.**

- **Soutenir les acteurs associatifs**

**De par leurs actions de proximité, les associations sont souvent en lien avec des personnes placées dans des situations complexes. Celles-ci agissent en effet au plus près des personnes et sont en capacité d'identifier les voies d'innovation possibles.**

Pour éviter toute forme d'instrumentalisation et conserver la spécificité de leur projet associatif, les associations et la puissance publique doivent entrer dans une démarche de contractualisation avec les associations.

**Pour cela, il est nécessaire de soutenir les acteurs associatifs, salariés et bénévoles, par le biais de formations notamment et de financer les activités et les projets portés par le tissu associatif.**

- **Associer les personnes aux décisions qui les concernent**

L'innovation doit être co-construite avec les bénéficiaires et doit être encadrée, la faisabilité doit être étudiée et ajustée au fur et à mesure du projet.

Pour les populations qui n'ont pas de solution de logement, le CESER est favorable à une démarche qui consiste à chercher à « faire avec » les personnes plutôt que vouloir « faire pour » elles.

Mettre en œuvre les moyens d'associer les personnes à la réflexion et à l'élaboration des décisions qui les concernent lui semble une voie plus juste : cela doit permettre de bâtir des solutions sur mesure.

L'implication des personnes doit pouvoir s'effectuer dans des instances construites sur le principe de la pluridisciplinarité, dans les Conseils d'Administration des associations ou les Conseils de Vie Sociale des CHRS ou des résidences sociales par exemple.

Au-delà des bénéficiaires, dans le cadre de la lutte contre les préjugés, une telle démarche d'implication des personnes concernées pourrait concerner toutes les parties prenantes d'un projet.

- **Faciliter l'accès à l'information pour le travailleur saisonnier**

Pour le CESER, l'accès à l'information sur les offres de logements est un élément fondamental dans l'accès au logement du travailleur saisonnier et plus globalement qui enchaîne des contrats précaires.

- Que le projet de conférence intercommunale du logement, qui s'impose aux communautés de communes dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui comprennent dans leur territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, puisse intégrer une prise en compte plus spécifique des besoins des travailleurs saisonniers, conformément à ce que le législateur français a prévu en matière de mixité sociale à l'échelle des territoires urbains.
- Que les demandes de réservations de logement sur une zone d'activités saisonnières puissent être anticipées afin que soit organisée la logistique des places et des déplacements collectifs, le cas échéant.
- Que l'employeur participe aussi à ce droit à l'information sur les offres de logements disponibles dans la zone d'activité saisonnière, lors de la signature du contrat.
- Enfin, que les Maisons des travailleurs saisonniers puissent, elles aussi, jouer un rôle majeur dans cet accès à l'information.

### **III. Comment éviter que l'absence de solution de transport entrave l'accès à l'emploi ?**

Une région qui connaît une forte croissance démographique dont les besoins de transport et de communication iront croissant (à trajectoire constante). Des besoins de transport et de communication à considérer en fonction du changement climatique et de la hausse des prix des énergies fossiles.

Une région qui dispose d'un réseau diversifié d'infrastructures de transport où tous les modes - routier, ferroviaire, maritime, fluvial, aérien - sont présents. Certains axes routiers ou ferroviaires sont cependant saturés ou proches de la saturation (Sud Massif Central, Pyrénées), à l'écart des principaux axes, restent éloignées des métropoles et de leurs services.

Des enjeux majeurs à relever :

- Assurer le développement des communications numériques
- Répondre à la demande de déplacements dans le cadre d'une mobilité durable, en prenant en compte les besoins des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Assurer l'ouverture de la région au niveau national, européen et international
- Renforcer la cohésion territoriale de la région
- Favoriser un report modal en faveur des modes de transport les plus performants dans la perspective d'une mobilité durable

#### **III.1 Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers**

- **Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional**

- Equiper au plus vite l'ensemble du territoire régional pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit
- Sensibiliser, mobiliser et former les acteurs économiques et sociaux et les particuliers aux usages du Numérique via un plan régional de formation aux usages
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques en matière de communication numérique pour faire de la région une référence européenne en matière d'échange de données

- Maintenir et renforcer l'accompagnement des populations, notamment celles qui sont les plus fragilisées par les évolutions technologiques

**• Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires**

- Suivre la réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, le chaînon manquant que constitue la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan. Pour le CESER Occitanie, le projet de ligne nouvelle Montpellier Perpignan doit être mixte (voyageurs/marchandises) de bout en bout dans une logique de corridor européen dédié au fret. Le choix actuel de report du fret sur la ligne littorale menacée de submersion paraît inacceptable ;

- Moderniser les axes ferroviaires majeurs que sont : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Clermont- Ferrand - Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont-Ferrand - Nîmes-Marseille ;

- Aménager à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières la liaison Toulouse-castres et améliorer son prolongement routier vers Saint Pons et Béziers ;

- Créer une voie rapide Alès-Bagnols-sur-Cèze pour relier les deux bassins industriels du Gard ;

- Achever la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, Programme de modernisation des itinéraires, notamment la mise à 2X2 voies des axes Toulouse-Rodez-Mende-Le Puy en Velay-Saint-Etienne, Toulouse-Auch, Nîmes-Alès et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement de la RN21 (Route Nationale) (Limoges-Agen-Auch-Tarbes-Lourdes) et celui des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda, RN 116 ; RN125) ;

- Réouvrir ou moderniser les 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention : les lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac maillon central des liaisons d'aménagement au sein de la nouvelle région Occitanie avec les axes Mende-Rodez-Toulouse et Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Alès-Bessegès, rive droite du Rhône et le train jaune ;

- Respecter les engagements de mise en accessibilité aux PMR (Personnes à mobilité réduite) des quais, des gares et du matériel roulant et mettre en place les transports et mesures de substitution prévus par la réglementation sans nouveau délai ;

- Poursuivre la réhabilitation et l'optimisation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine et le long du littoral méditerranéen, pour répondre au développement du TER ;

Le CESER souligne la nécessité de rendre toute desserte régionale suffisamment attractive avec une offre minimum de 6 allers---retours par jour dont au moins deux allers-retours matin et soir en horaire de pointe et une amplitude horaire étendue. Pour ce qui est de la densité de l'offre, le CESER rappelle en outre le progrès crucial que constituerait pour les voyageurs, la possibilité, sur les parcours qui s'y prêtent, d'accéder indifféremment aux trains TER ou aux trains Intercités avec un billet TER (Transports Express régional)

- Réutiliser le réseau capillaire ferroviaire non exploité, dans la perspective de la transition énergétique, et singulièrement de l'exploitation du train à hydrogène. Sur ce réseau qui permet une irrigation des territoires périurbains et ruraux, le train à hydrogène limiterait en effet l'émission de gaz à effet de serre et réduirait le coût des transports pour les citoyens

- Mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire veillant à l'équilibre et la complémentarité des nombreuses plates-formes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac et de Montpellier.

**• Développer l'intermodalité et des Nouveaux Services à la Mobilité**

En complémentarité avec l'automobile, les réseaux de transport collectifs qu'ils soient urbains, ruraux, régionaux, nationaux ou européens, sont de fait interdépendants. Leur coordination est donc

déterminante et ceci d'autant plus que les déplacements considérés sont courts, ce qui est le plus souvent le cas s'agissant des transports régionaux.

Ce constat plaide pour le renforcement d'un partenariat entre les différents acteurs du transport collectif régional, à commencer par les différentes Autorités Organisatrices de Transport (AOT) et Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), dont les priorités opérationnelles doivent être :

- La promotion de l'ensemble du réseau au niveau des points d'accès, fondée notamment sur **la mise en place d'une information intermodale, le développement d'une offre globale de transport** (bagages, services spécifiques...) **et la recherche d'une commercialisation plus intégrée (billetterie, tarifs...).**

- La requalification de l'accueil dans les gares routières et ferroviaires, voire maritimes, ainsi que dans les stations urbaines, par la modernisation des bâtiments, le traitement de leur environnement et de leurs accès tant au niveau des aménagements d'échange (parkings, consignes "deux roues"...), que de la sécurité (passerelles...), l'adaptation des équipements notamment aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, le maintien d'une présence humaine à même d'informer, de commercialiser, d'assurer le contrôle du trafic et de rassurer. Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Baillargues (34) constitue un exemple intéressant en la matière.

- **L'amélioration des correspondances et des rabattements par une cohérence renforcée des différents services** (limitation des services en double emploi, intégration des transports scolaires...) **et une meilleure relation dans le temps entre transports locaux (urbains ou ruraux), départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux.**

- **Le développement de connexions physiques intermodales en portant une attention particulière à l'accès aux transports urbains** (et pas seulement aux transports en site propre), **à la desserte par transports collectifs des aéroports et de la gare maritime de la région, à l'amélioration des relations entre gares routières et ferroviaires.**

- L'extension des Périmètres de Transports Urbains pour les porter à la dimension réelle des aires urbaines. Le développement d'un partenariat interrégional pour les services aux marges de la région.

- **La poursuite d'une tarification unifiée ainsi que le maintien et le développement des tarifications spécifiques à la Région, notamment par la mise en place au niveau régional d'un système tarifaire multimodal du type «pass navigo ».**

**Plus globalement, il convient d'insister sur l'importance du respect de l'offre, c'est-à-dire le respect des horaires, des tarifs, des services..., ainsi que sur la nécessité d'assurer un suivi permanent et de développer la concertation avec les usagers.**

**Par ailleurs, les nouveaux services à la mobilité (covoiturage, auto-partage, centrales de mobilité...) sont à prendre en compte dans une perspective de complémentarité avec les offres de transports collectifs (urbains, interurbains, régionaux).**

**La future politique publique de mobilité durable des habitants devra se construire autour d'un équilibre entre accroissement de l'offre de transport public, régulation des circulations via des outils réglementaires ou tarifaires et prise en compte du numérique pour favoriser le développement des Nouveaux Services à la Mobilité (NSM) tels que le covoiturage ou l'autopartage. Plus généralement, la mise en service d'une véritable «centrale de la mobilité» au niveau régional (ex : [www.mobimipy.fr](http://www.mobimipy.fr)) permettra de regrouper les informations liées aux déplacements et d'offrir une plateforme informatique regroupant les offres de transports collectifs (trains, tram, bus), transports à la demande des AOT, autopartage et offres de covoiturage.**

Enfin, une des clés de la réussite tient dans la capacité de la Région à écouter, analyser et valoriser l'expérience directe des usagers qui pratiquent les transports au quotidien. Certaines questions comme l'intermodalité réelle, ou les difficultés liées aux "derniers kilomètres" (du domicile au transport en

commun le plus proche), ne sauraient être appréhendées sans faire appel au témoignage des usagers eux-mêmes.

Du fait des spécificités des conditions de travail du travailleur saisonnier, qui demandent une forte disponibilité, un travail sur une amplitude horaire large et des horaires décalés notamment, la question des transports et plus largement des déplacements de ces travailleurs, pour se rendre sur leur lieu de travail mais aussi pour pouvoir vivre leur vie de tous les jours (famille, loisirs, etc.), est essentielle et nécessite d'être flexible en matière d'offres

Pour le CESER, favoriser le transport et plus largement les déplacements du travailleur saisonnier passe donc par :

- Des aides en matière d'accès aux transports publics avec, par exemple, la création d'une « prime de transport », d'une tarification transport spécifique, d'un Pass saisonnier ou d'une carte transport spécifiques aux travailleurs saisonniers et pour la durée de leurs contrats de travail.

Là encore, le CESER propose que les Maisons des travailleurs saisonniers puissent jouer un rôle majeur dans ce domaine (cf. la proposition sur les Maisons des travailleurs saisonniers).

- Des aménagements des transports publics : en partant du constat que, globalement, l'organisation des transports vers les métropoles est centripète et qu'il y a encore (trop) peu de transports transversaux, le CESER propose :

- un aménagement des transports publics dans les zones touristiques avec en ligne de mire la question des horaires décalés pour les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration ;

- de développer les moyens de transports individuels, flexibles, partagés et écologiques (vélos, voitures électriques, etc.) par le biais d'offres de locations, d'échanges, de co-voiturages, ou autres, disponibles par exemple auprès des Maisons des travailleurs saisonniers qui pourraient organiser des plates-formes particulières, sérieuses et sécurisées.

- des circuits de transport particuliers à ces publics, qui seraient assurés par les employeurs, particulièrement en milieu rural.

## FICHE 4 : MIEUX ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES EN TRANSITION

L'impulsion d'une nouvelle dynamique d'industrialisation concerne, non seulement le système productif mais impose également de porter un regard plus étendu sur l'avenir du développement du territoire en s'appuyant sur les compétences existantes et la complémentarité des différents acteurs. L'objectif du dispositif « Territoire d'industrie » est de répondre au défi de la croissance de l'industrie et du développement des zones rurales en abordant les conditions d'attractivités territoriales d'un point de vue très pratique.

Le CESER a très récemment émis un avis sur la déclinaison du dispositif « Territoire d'industrie » dans la Région. Les préconisations du CESER ont pour objectif d'éclairer le Conseil Régional mais aussi l'Etat et les intercommunalités sur le déploiement, l'accompagnement et l'évaluation du dispositif « Territoires d'industrie ».

### I. Comment assurer la pleine appropriation par les acteurs locaux des outils existants ? (Territoires d'industrie, Contrats de transition écologique) ?

#### *I.1 Simplifier l'architecture contractuelle territoriale*

Le zonage des territoires d'industrie s'il ne peut être modifié, ne doit pas empêcher les autres territoires de bénéficier de financements nécessaires à leur développement pour la création de richesse durable (ingénierie d'accompagnement, moyen financier, simplification...)

**Par rapport au zonage des Territoires d'Industrie, le CESER préconise de tirer profit de l'effet « laboratoire » de « Territoires d'industrie » pour étendre à terme le zonage et inclure des périmètres non pris en compte à ce jour ; pour les secteurs de l'IAA (Industrie agro-alimentaire) et du Bois qui transforment des ressources régionales essentielles à l'attractivité de la région (environnement, alimentation,...) et contribuent au maillage du territoire par l'activité et les emplois de TPE/PME, ces zonages pourraient être plus efficaces.**

**La transition écologique doit être au cœur de la politique de « Territoires d'industrie » notamment en s'appuyant sur les Contrats de Transition Ecologique.**

**Le CESER recommande que les projets locaux s'appuient directement sur au moins un cluster de filières ou sur un cluster transversal. Ces clusters permettront également d'assurer les liens entre les entreprises et les organismes de recherche.**

**Le CESER conseille à la Région de travailler de façon fédérée. Ce qui fait la force d'un bassin d'emploi, c'est l'esprit collectif, il faut aller sur des regroupements stratégiques. Le CESER Occitanie souhaite notamment qu'une meilleure place lui soit accordée dans la gouvernance du dispositif « Territoires d'Industrie ».**

La sélection devrait privilégier les projets qui aident aux réseaux, au maillage, au développement commun.

## **1.2 Soutenir les territoires d'industrie dans leur démarche**

Le CESER, institution représentant la société civile organisée, considère qu'une place doit être réservée à ses représentants dans chaque territoire d'industrie. Les acteurs économiques et sociaux, à travers les Conseils de développement prévus par la loi NOTRe (Intercommunalités et PETR), doivent être associés aux comités locaux de projet pour une meilleure appropriation collective des dynamiques en cours. Il faudra également y associer les partenaires sociaux.

Le CESER insiste pour que la Région, dans un souci d'information et de constantes mises à niveau de l'ensemble des parties prenantes, assure la promotion des activités et services liés au développement, la hiérarchisation des actions pour permettre au plus grand nombre d'industries d'adhérer au dispositif.

Le CESER recommande que l'agence de développement AD'OCC soit systématiquement présente dans les comités de projets locaux des Territoires d'industrie. Il y existe une diversité d'acteurs locaux de l'innovation (Pôles de compétitivité, IRT, SATT, organismes de recherche et d'enseignement supérieur, référents ASESRO<sup>2</sup>...) qui peuvent être de précieux relais entre les entreprises et les organismes de recherche. Pour tenir compte de cette diversité, le CESER recommande également que ces structures soient représentées dans les comités de projets locaux, tout au long de la contractualisation.

## **1.3 Imaginer de nouveaux accompagnements prioritairement ?**

En terme de projet économique, visant à réindustrialiser un territoire (dans ou hors « Territoires d'Industrie »), en conservant la valeur ajoutée et les emplois localement, le CESER suggère de veiller à :

- l'existence ou à la mise en place d'outils de transformation de proximité adaptés à la taille des projets (moulins,...),
- à la simplification et/ou à l'accompagnement du montage des dossiers de financements,
- à l'adaptation du règlement d'attribution des aides financières pour de petits projets (comme la nécessité de 50 % d'autofinancement).

Le CESER Occitanie préconise une meilleure prise en compte des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement, freins à l'emploi. Sur le plan de l'attractivité et des difficultés de recrutement en formation, il faut noter l'importance de la problématique de la mobilité, du transport et du logement sur les territoires isolés, du rapprochement des conjoints...

Le CESER préconise un accompagnement plus fort au développement des entreprises existantes et à leurs besoins en compétences, via un fléchage des dispositifs de soutien à la formation à destination des entreprises inscrites dans le dispositif. Les installations de nouvelles entreprises restent marginales, et concernent majoritairement des TPE, l'installation de grandes entreprises reste rare (1 ou 2 par an). Il est primordial de soutenir et valoriser l'existant.

<sup>2</sup> L'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO) a été installée le 18 décembre 2017. Elle est co-présidée par la Région et les deux COMUEs. <https://www.laregion.fr/Assemblee-des-sites-de-l-enseignement-superieur-et-de-la> (consulté le 22 mai 2019).

De nombreuses TPE/PME rencontrent des difficultés car elles n'ont pas les compétences en interne. Les entreprises connaissent bien leur process, leur environnement mais se sentent souvent perdues dans la transition vers le digital.

**Le CESER préconise un plan régional de formation à l'attention des particuliers et des entreprises en vue de l'appropriation et du développement des usages liés au numérique.**

Le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel en intégrant les nouvelles technologies est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.

**Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les « Territoires d'Industrie » accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :**

- **des unités de productions, qui mobilisent les métiers et leurs savoirs,**
- **des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie, le maintien des métiers de base,**
- **des dynamiques et logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,**
- **un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientations pour remettre à l'honneur, ces filières professionnelles nobles.**

Les efforts authentiques dans ce sens, doivent être encouragés et soutenus. Qu'ils soient portés par des entreprises, ou des groupes d'entreprises ; unis par des chaînes de valeurs qu'elles constituent, orientés vers des logiques de productions en synergie, qui décuplent le potentiel « Métiers et savoirs productifs ancrés = Emplois directs + indirects en Occitanie ».

**Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle-même et les membres du comité de pilotage devront organiser une évaluation des résultats du dispositif « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'Etat des actions correctives à mettre en œuvre.**

## **II. Comment articuler les différentes démarches contractuelles ?**

- **Renforcer les partenariats et les mises en réseau d'acteurs**

**Pour rendre les territoires hors-métropoles attractifs tout en maintenant un développement industriel durable et équilibré, il est indispensable que soient présents dans ces zones des services publics (services de santé, scolaires, culturels, sportifs, de loisirs, etc.). D'autres éléments peuvent être considérés comme essentiels pour préserver et développer le tissu économique et social sur ces zones : l'infrastructure, le logement.**

**Le CESER préconise de renforcer les partenariats, les mises en réseau des acteurs, il préconise notamment que les industriels accentuent leur investissement dans la formation, et suggère d'associer également les parents d'élèves. Sur la question de l'orientation et de la formation, il est nécessaire de faire vivre au plan local, une mobilisation active avec la communauté éducative, les acteurs économiques et les familles pour répondre aux urgences créées par les pénuries de main d'œuvre et aux besoins des personnes privées d'emploi.**



## **FICHE 5 : CHANGER DE DIMENSION SUR L'ÉCOLOGIE DU QUOTIDIEN**

Notre région Occitanie n'échappe pas aux redoutables défis posés par le changement climatique. Pour faire face à ce bouleversement qui impacte déjà l'ensemble du territoire et la vie quotidienne des hommes et des femmes d'Occitanie, il est nécessaire de tout faire pour limiter, d'une part, l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en commençant par en réduire les émissions, notamment celles qui sont liées aux consommations d'énergies fossiles, en développant l'ensemble des énergies renouvelables.

Il faut d'autre part instaurer une action résolue de lutte contre les pollutions environnementales terrestres et marines et de sauvegarde de la biodiversité animale et végétale et décréter l'eau, l'air et la terre fertile comme des biens fondamentaux essentiels à la vie.

Le dérèglement climatique est de plus en plus visible. Si nous voulons offrir à nos enfants et à nous-mêmes un avenir permettant de couvrir nos besoins vitaux, la conversion écologique est une urgence. La transition écologique et énergétique nécessite d'importants changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production (responsabilité des entreprises), donc dans nos modes de vie. Ces changements doivent être accompagnés par des mesures de justice sociale et doivent se construire avec les citoyens. Mais cette transition écologique et énergétique peut aussi être un moyen de lutter contre les inégalités et être sources de nouvelles filières de développement.

### **I. Comment donner les moyens d'agir aux citoyens et aux collectivités qui veulent réussir la transition écologique ?**

#### ***1.1- Développer l'économie circulaire***

L'économie circulaire répond en effet à des enjeux multiples, tout en conciliant préservation de l'environnement, valorisation des ressources locales et création d'activité et d'emplois non délocalisables, elle permet d'exporter des savoir-faire sur les marchés internationaux.

**Le CESER appelle à la vigilance quant à l'articulation et la cohérence des orientations du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) avec celles du SRDEII. En outre, le CESER souhaite que soient davantage explorées les conditions dans lesquelles l'économie circulaire pourrait entrer dans une phase d'industrialisation plus marquée et devenir un axe de développement économique à part entière.**

Du déchet à la ressource à horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Le CESER fait le constat suivant :

- nécessité d'une information-sensibilisation du grand public,
- distinguer les différents types de déchets,
- privilégier la prévention (réduction des déchets à la source : consommateurs, distributeurs, industriels, conception, packaging...), traitement et valorisation,
- traiter les déchets au plus près de leur finalité.

Le CESER préconise :

- d'autoriser l'accès des professionnels aux décharges les plus proches de leurs lieux d'activité ;
- de prévoir des clauses favorisant les matériaux recyclés dans les marchés publics ;

- d'aller vers un arrêt des importations de déchets des Régions SUD (PACA) et Corse ;
- de promouvoir la logique de prévention des déchets dans l'ensemble des activités économiques ;
- de n'accepter l'importation des déchets des Régions voisines que lorsqu'elle rentre dans une logique de proximité (même bassin de vie).

## **1.2- Développer les filières du bio et des circuits courts**

L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent le 1<sup>er</sup> secteur d'activité économique de la région Occitanie avec 164 000 emplois, soit 14% des emplois régionaux. Avec une production agricole exceptionnelle, diversifiée et de grande qualité, 82 515 exploitations et plus de 3 millions d'hectares de surfaces cultivées, 1<sup>ère</sup> région pour l'agriculture biologique avec 22,4 % des exploitations bio françaises, 1<sup>ère</sup> région viticole avec 34 % des surfaces françaises, 1<sup>ère</sup> région ovine avec 32 % de la production de viande et 71 % de la production de lait nationales, 1<sup>ère</sup> région pour les signes d'identification de la qualité et de l'origine... la région Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région agricole de France.

Son agriculture peut donc légitimement avoir vocation à nourrir ses 6 millions d'habitants et cela constitue un véritable enjeu de société, un défi de taille à relever car le contexte régional est très complexe.

La consommation alimentaire des ménages a fortement évolué depuis 50 ans. Les consommateurs deviennent acteurs de leur alimentation et recherchent de plus en plus des produits d'origine locale, de grande qualité, garantissant une sécurité sanitaire, des modes de production durables, ainsi qu'une juste rémunération des producteurs dans le cadre de démarches équitables. Le système économique du supermarché prépondérant en France est aujourd'hui remis en cause, par les consommateurs, par les producteurs et par les indicateurs économiques peu probants. L'avènement du e-commerce alimentaire qui représente aujourd'hui 6% des achats de nourriture en France, vient aussi perturber ce système de la Grande Distribution bien établi.

Partant du constat que les terres d'Occitanie fournissent des produits agricoles nombreux et de qualité, la présidente de Région a fait de l'alimentation une grande cause régionale. Avec cet objectif, les préconisations du CESER vont de la production à l'aide à la décision, en passant par la consommation, l'éducation et le e-commerce.

Face à ce grand défi de passer du système agricole au système alimentaire durable, le CESER Occitanie a fait émerger 41 préconisations répondant à cinq enjeux stratégiques. Les préconisations ont été formalisées suivant 5 volets. Celles qui paraissent les plus pertinentes au regard des enjeux de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique sont reprises ici.

### **1.2.1- Volet «PRODUIRE» : repenser une partie de la production occitane pour la consommation locale**

**En préalable, structurer et rémunérer les filières de production :**

- **maîtriser le coût de production et de transformation grâce à des démarches collectives de filières ;**
- **assurer des prix rémunérateurs pour les producteurs et une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière notamment en renforçant le rôle des interprofessions dans les négociations commerciales.**
- **rétablir et ancrer un lien entre les aides PAC (Politique agricole commune) et l'économie des exploitations ;**
- **rédiger un plan de filière régional de la conchyliculture et en confier la rédaction au Comité Régional de la Conchyliculture Méditerranéenne (CRCM) ;**
- **mettre en place un plan régional de filière apicole, l'Occitanie étant la première région apicole de France.**

**Préserver voire développer le potentiel nourricier des territoires :**

- redynamiser les filières déficitaires afin de satisfaire les besoins intérieurs ;
- renforcer les politiques foncières et la vigilance sur la consommation des terres agricoles en particulier dans le cadre du SRADDET ;

**répartir l'eau sur les territoires de manière à pouvoir conserver la diversification culturelle en Occitanie.**

**Organiser la production pour les besoins de consommation :**

- faire émerger et développer des filières territorialisées, ayant pour vocation à atteindre tous les marchés et en particulier le marché local, via notamment les PAT (Projets alimentaires territoriaux)! (cf. préconisation « Créer un Pacte pour une alimentation régionale »)!
- structurer et valoriser les capacités d'approvisionnement et de vente à l'échelle régionale, quel que soit le marché (vente directe, magasins de producteurs, restauration hors domicile, e-commerce...).
- renforcer le soutien au développement des pratiques agro-écologiques et à l'agriculture biologique. Afin de conserver voire de développer le potentiel de produits bio et de qualité sur le territoire, la Région, en partenariat avec les Agences de l'Eau, doit rechercher de nouveaux financements pour la conversion et le maintien des pratiques. Le CESER préconise que ces financements soient portés par les collectivités territoriales en complément des politiques européennes. Cette redistribution devra s'accompagner de modalités de certification et de contrôle. Le CESER préconise également de pérenniser la conditionnalité des aides à l'agriculture à des contreparties en termes de transition environnementale et écologique.
- développer/renforcer les partenariats entre agriculteurs ou organisations de producteurs (OP) et transformateurs. L'objectif est de recréer du lien en organisant une économie de proximité.
- soutenir les démarches solidaires pour l'alimentation au sein des filières associant des agriculteurs en difficulté, en amplifiant la démarche Uniterres déjà présente en Occitanie et d'autres démarches similaires.
- garantir sans ambiguïté l'origine régionale des produits. Il faudra démarquer les produits agricoles régionaux, qu'ils soient sous SIQO en intégrant de nouveaux critères de différenciation (modes d'élevage, impact environnemental et sur la santé, prix d'achat équitable pour la production...) ou hors SIQO par une contractualisation amont-aval (valorisant l'origine territoriale, les modes d'élevage régionaux...). Cette marque devra garantir la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation sur le périmètre régional. Le cahier des charges de cette marque devra bien sûr être articulé avec la démarche "Produit en Occitanie".
- réimplanter des structures de transformation de proximité par "bassin de consommation et/ou de production".
- créer des légumeries sur tout le territoire régional mais au préalable. Il serait utile de faire une cartographie des légumeries existantes et un bilan pour ne pas multiplier inutilement les infrastructures.
- de manière plus générale, réaliser une cartographie des outils existants avant d'en créer de nouveaux.
- soutenir l'implantation des plateformes de stockage et conditionnement, économes en consommation de terres agricoles, à la périphérie des grandes villes pour pouvoir distribuer les produits locaux dans différents réseaux (GD, épiceries locales, nouveaux magasins...).
- lancer une réflexion sur l'optimisation de la logistique de livraison qui pourrait être mutualisée à partir de ces plateformes de stockage et s'appuyer sur le cluster basé à Perpignan dédié à la logistique de demain initié par la Région Occitanie pour imaginer la logistique nécessaire à la consommation locale en Occitanie.
- accompagner une réflexion sur la logistique permettant la collecte des produits de proximité aussi bien que la distribution auprès du client.

### **I.2.2- Volet «CONSOMMER» : Différencier et segmenter les produits de consommation locale**

Pour le particulier, garantir sans ambiguïté l'origine régionale des produits. Proposer des marques locales à la grande distribution de la part de la production avec des cahiers des charges sur différents niveaux vis-à-vis des pratiques agricoles : production conventionnelle ou raisonnée ou bio, mais locales, de manière à proposer des produits agricoles locaux, de qualité à des coûts de production et donc de vente diversifiés.

Pour la restauration collective, inciter et faciliter l'approvisionnement local :

- inciter les pouvoirs publics à développer la consommation locale dans toutes les structures publiques : lycées, Centres de Formation Agricole (CFA), collèges, écoles élémentaires, EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), établissements militaires, hôpitaux, universités...
- généraliser dans la restauration collective les critères liés aux modes de production et à l'origine lors des appels d'offres de marché public. Identifier des personnes ressources et/ou éditer un guide méthodologique commun Conseil Régional / DRAAF sur la conception des marchés publics pour favoriser un approvisionnement local.
- créer un bonus/malus régional en restauration collective selon des critères comme la provenance des produits et la qualité des produits, en prenant l'exemple du "bonus cantine bio et locale".
- lancer un grand plan de formation des futurs professionnels et des professionnels en place de l'alimentation pour tendre vers des pratiques plus durables, notamment le travail des produits locaux et de saison, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la nutrition, les produits locaux et de qualité...
- aider les populations locales à privilégier la prévention en déterminant des critères pour le "bien manger, vecteur de santé".
- aider à redéployer des cuisines de proximité, dans un premier temps, en remettant en service les cuisines existantes en les réhabilitant si possible et dans un deuxième temps, en construisant de nouvelles cuisines. Sur les territoires ruraux, les groupements d'achats entre gestionnaires permettraient de développer l'approvisionnement local.
- La Région doit être l'exemple fédérateur et moteur pour les collectivités locales dans la mise en place et le suivi de l'objectif des 40 % de produits locaux et de qualité (bio et SIQO) dans la restauration collective, notamment dans les cantines scolaires.
- sensibiliser les convives au goût et à la qualité organoleptique des produits :
- favoriser les rencontres entre pairs (cuisiniers, gestionnaires, etc.) afin de permettre l'échange de pratiques et l'essaimage des expériences positives.

### **1.2.3- Volet «EDUQUER» : sensibiliser tous les acteurs**

- renforcer la communication de la Région à destination des citoyens consommateurs
- favoriser et multiplier les actions d'éducation à une alimentation saine auprès des jeunes publics : opération "un fruit à la récré", intervention dans les classes, « Fermes ouvertes »... Il ne faudra pas se contenter de la semaine du goût.

### **1.2.4- Volet «E-COMMERCE» : mutualiser et structurer les initiatives et l'offre en produits locaux**

- mieux structurer l'offre en circuits de proximité via une mise en réseau régional des plateformes et initiatives départementales. En ce qui concerne les circuits de proximité et notamment la restauration collective, il existe une forte dynamique d'initiatives locales, existantes ou en cours de création, représentant un atout, et une difficulté à assurer leur équilibre économique et leur rentabilité.
- créer un portail régional de l'alimentation incitatif à l'initiative de la Région qui permettrait de mettre en réseau et/ou de mutualiser les différentes plates-formes existantes afin de promouvoir la marque choisie «produit et transformé en Occitanie équitablement» et en bénéficier.

### **1.2.5- Volet «AIDE A LA DECISION " : réguler et coordonner**

- se doter d'un observatoire de l'alimentation en Occitanie, afin de constater l'évolution de la consommation régionale, de mesurer l'impact des mesures prises par les différents acteurs pour favoriser la consommation locale en Occitanie et de construire des stratégies pertinentes par filières et par type de publics.
- créer un "Pacte pour une alimentation régionale" rassemblant l'ensemble des acteurs afin de favoriser les synergies entre les différents segments, de mieux cerner les besoins et les attentes afin de permettre l'émergence de solutions co-construites.
- s'appuyer sur la recherche, les études et les démarches collaboratives
  - Surveiller et réguler les dérives des Grandes et Moyennes Surfaces
  - Soutenir les démarches collaboratives territorialisées

Sur les 41 préconisations formulées par le CESER, 35 ont été intégrées par le Conseil Régional dans le « Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie » adopté par l'assemblée délibérante le 20 décembre 2018.

## ***1.3 Défendre la filière pêche et conchyliculture en Occitanie en sauvant la Méditerranée.***

En plein débat sur l'alimentation en Occitanie, le CESER a proposé dans l'Avis voté en octobre 2018, une série d'initiatives à destination de la Région, de l'État, et de l'Europe, en faveur des filières pêche, aquaculture et conchyliculture qui représentent de nombreux emplois avec un ancrage territorial et une histoire humaine et culturelle particulière.

L'Occitanie est bordée par 220 km de côtes, 36 000 ha de lagunes et de grandes réserves naturelles. Elle concentre la 1<sup>ère</sup> flottille de pêche de Méditerranée, 5 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95 % de la production halieutique en Méditerranée française et 10 % de la production conchylicole nationale

avec 476 exploitations (Thau et Leucate) elle est au centre des problématiques liées à ces filières qui représentent 6 200 emplois directs et indirects, dont 4500 pour la pêche et 1700 pour la conchyliculture.

**La vitalité économique de ce secteur et son ancrage territorial constituent donc une priorité, qu'il s'agisse de la protection des milieux, de la ressource, de la lutte contre la pollution mais également des métiers de la mer, de la mise en marché et de l'aval des filières.**

- **Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution.**

La dégradation des milieux marins et lagunaires en Occitanie entraîne une baisse générale de la ressource. Le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de redoubler d'efforts pour encourager la recherche et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions. Dans le cadre de L'Eurorégion, le CESER a déjà initié une rencontre avec ses voisins de Catalogne et des Baléares.

- **Concevoir le chalutier méditerranéen du futur (plus écologique et plus économe)**

Pour protéger la ressource, au-delà du combat contre la pollution, il convient de limiter l'effort de la pêche. Il faut moins pêcher mais le faire dans des conditions permettant de maintenir l'équilibre d'exploitation des chalutiers et de la pêche en général. Pour soutenir la filière, il faut concevoir « le bateau méditerranéen du futur ».

C'est raison pour laquelle le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de financer d'urgence le cahier des charges d'un prototype de bateau pour permettre aux chantiers navals d'en étudier sa construction.

- **Soutenir la filière conchylicole**

Le CESER demande à la Région de soutenir la filière conchylicole régionale à plusieurs niveaux, notamment pour maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime ; mettre en place un observatoire Régional sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises ; répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et zoosanitaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques.

- **Développer la pisciculture des espèces marines**

Le CESER attend de la Région, une communication positive sur la pisciculture des espèces marines, secteur prometteur pour l'avenir, et lui demande de soutenir financièrement les nouvelles installations et leur développement. »

#### **1.4 - Promouvoir la bioéconomie dans les territoires**

Le CESER Occitanie a toujours soutenu le développement et la structuration des filières dans les territoires en tant que un moteur de croissance et d'avenir pour la région Occitanie. En effet, les filières industrielles ne représentent qu'une partie, certes d'une grande importance, de l'activité économique dans notre région mais ces filières ont structuré et structurent encore les territoires.

- **Filières de la construction : exemple de la filière Bois**

Les matériaux de construction destinés à être incorporés de façon durable (gros œuvre, second œuvre) sont à l'origine de plus de 50 % des gaz à effet de serre d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie. Dans ce contexte, l'utilisation des matériaux biosourcés (renouvelables et issus, sous forme recyclée ou non de la biomasse végétale ou animale) et géosourcés (issus du sol et sous-sol, peu transformés et donc à faible énergie incorporée) est encouragée en vue de la future réglementation thermique 2020.

En Occitanie 7 filières de matériaux d'éco-construction, plus ou moins structurées, sont recensées : bois, pierre, terre crue, chanvre, paille, liège, roseaux de Camargue. Les matériaux biosourcés sont ainsi l'une des 18 filières industrielles de l'économie verte.

La région Occitanie est la seconde région forestière de France, avec 2 639 000 hectares boisés soit 36 % du territoire régional, à majorité composés de feuillus. La forêt est privée à 79 %, divisée entre 430 000 propriétaires. Actuellement, les entreprises utilisent entre 30 et 50 % de bois provenant de gisements locaux. La raison évoquée est le manque de groupements d'industriels régionaux pouvant organiser une réelle concurrence face aux négociants, les scieries locales étant artisanales et non adaptées au marché tendu de la région. Quant au bois-énergie, 1,64 millions de m<sup>3</sup> ont été consommés en 2016. Un travail est donc à mettre en œuvre au niveau régional pour relocaliser l'emploi du bois local dans les chantiers de la région.

Outre les emplois qu'elle dégage et les utilisations améliorant l'éco-performance des bâtiments, la forêt est un atout environnemental, du point de vue des services écosystémiques rendus. En effet, les forêts fixent le carbone, sont des zones de biodiversités intéressantes et épurent les eaux. Dans le cadre d'une Région tournée vers l'environnement et sa préservation, une attention particulière doit donc être accordée à la gestion de celles-ci.

En ce qui concerne le développement équilibré de la filière bois le CESER dans la construction, le CESER préconise particulièrement de :

- **maintenir et stimuler les productions agricoles et forestières : l'agriculture et la forêt fournissent, en plus d'une activité économique essentielle aux territoires de montagne, de nombreux services au territoire en termes de biodiversité, de maintien des paysages, d'attractivité touristique, etc. ;**
- **soutenir l'entretien et la gestion des forêts, leur valorisation dans son intégralité, de l'amont à l'aval ;**
- **renforcer le lien entre recherche et forêt apporterait en outre de nouvelles réponses en termes de gestion des forêts (soutien aux filières, autant que face au changement climatique).**

**Pour encourager l'utilisation du bois dans la construction, le CESER souligne fortement que l'ingénierie a également intérêt à promouvoir dans ses conseils aux entrepreneurs l'utilisation de techniques, technologies et d'équipements simples d'utilisation. Le parti pris serait d'aller au plus simple possible, en prenant des matériaux naturels (terre, chaux, bois par exemple) et des techniques maîtrisées et connues.**

**De plus et sous réserve de structuration des filières d'approvisionnement et de créations locales, le CESER propose d'inciter au maximum les entreprises et les espaces de conseils que peuvent être les PTRE (plateformes territoriales de la rénovation énergétique) ou les espaces info énergie, à recourir et faire recourir aux éco-matériaux provenant de sources proches, présentant un double intérêt : économique (par la création d'emplois non délocalisables) et écologique (réduction de l'énergie grise).**

En matière d'emplois non délocalisables et en lien avec la filière bois énergie, un autre exemple est celui des plaquettes forestières qui, à la différence des granulés de bois qui peuvent être importés de plusieurs milliers de kilomètres, sont exploitées localement. Il sera alors question de valoriser les entreprises locales, par la création de label ou la mise en place de normes par exemple.

Pour ce qui est de la dermo-cosmétique, on note une évolution planétaire portée par une tendance très forte qui tend vers la recherche de plus de naturalité dans le produit. Cette tendance est guidée par un consommateur qui conditionne, par ses exigences, les caractéristiques du produit offert par les entreprises.

- **Soutenir la création d'un cluster dermo-cosmétique**

L'Occitanie bénéficie entre autres atouts de la présence d'acteurs emblématiques dans certaines filières industrielles. C'est le cas de la filière dermo-cosmétique avec la présence du groupe Pierre Fabre ; parmi les leaders mondiaux dans le domaine. Afin de développer cette filière en lien avec la bioéconomie, la Région peut également s'appuyer sur des laboratoires publics de recherche en lien avec le milieu économique ou encore des institutions d'enseignement supérieur répartis sur le territoire.

Par ailleurs, un nombre important de PME implantées dans les zones rurales peuvent s'appuyer sur la valorisation des productions agricoles pour satisfaire la demande de produits dermo-cosmétiques et permettre ainsi de structurer cette filière, de la rendre éligible aux soutiens financiers nécessaires pour se développer et élever le niveau de qualification et de compétence des collaboratrices et collaborateurs.

**Le CESER demande à la Région de soutenir la création d'un cluster dermo-cosmétique d'Occitanie, qui serait membre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley de la région Centre Val de Loire. Cela semble nécessaire afin d'identifier cette filière régionale et la relier à un réseau d'acteurs organisés qu'elle peut difficilement créer seule.**

Ce Cluster pourra notamment encourager les orientations suivantes, intéressantes pour le positionnement futur des produits régionaux comme :

- une production régionale différenciée mettant en avant la dermo-cosmétique bio en lien avec les biotechnologies,
- le développement des soins issus des produits de la mer,
- la promotion des productions référencées régionales,
- le positionnement du consommateur au cœur de la production (écologie/qualité/sécurité),

## **II. Comment solvabiliser les réseaux économiques ?**

### ***II.1- Exploiter l'important potentiel d'énergies renouvelables de la région***

- **Créer un bouquet énergétique régional diversifié et respectueux de l'environnement**

La région Occitanie dispose d'un potentiel important de productions renouvelables : hydroélectricité dans les massifs pyrénéens et du sud Massif Central, éolien et photovoltaïque. L'électricité produite par ces modes d'énergies renouvelables (ENR) représente globalement 15 % des consommations totales. D'autres sources d'énergies renouvelables se développent également mais plus lentement, comme le bois, la biomasse et le biogaz (méthanisation).

Selon le CESER, l'objectif pour la nouvelle Région consiste à créer un bouquet énergétique régional, qui soit cohérent avec les enjeux planétaires d'une rationalisation des ressources naturelles et tout à la fois porteur d'un développement économique créateur d'emplois.

Le CESER propose ainsi à la Région de faire de la transition énergétique un axe majeur de sa politique. La collectivité dispose pour ce faire d'outils de planification essentiels. Il conviendra notamment d'articuler et de fusionner les actions inscrites dans les deux Schémas Régionaux Climat Air Energie des deux ex-Régions, et de prévoir un cadrage des financements nécessaires à la concrétisation des objectifs fixés.

**Les filières industrielles des énergies propres sont à développer à partir des ressources régionales : le vent, le soleil, l'eau. La recherche de solutions innovantes doit être valorisée. Le CESER demande une révision du Plan pluriannuel des Énergies (PPE) et le soutien financier du développement de l'éolien flottant dans la région.**

**En matière d'énergie, le CESER préconise la création d'un pôle public de l'énergie ayant pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement. Ce pôle serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et des associations.**

**Il préconise la mise en place d'un service public de proximité de l'efficacité énergétique, avec des lieux d'accueil sur à l'attention des usagers, des entreprises, des administrations, du secteur de la recherche.**

## ***II.2- Favoriser un développement économique systémique des filières industrielles ENR***

- **Corréler les contrats de filières avec les pôles de compétitivité, la recherche, l'innovation et le transfert technologique vers les PME régionales**

Un écosystème dynamique peut s'appuyer sur le contrat de filière des entreprises du secteur des ENR liant grands groupes et PME et sur trois pôles de compétitivité (Derbi, Mer Méditerranée et Trimatec). Les ressources en matière d'innovation reposent aussi sur une densité régionale élevée d'organismes de recherche œuvrant dans des domaines très divers, tels que la chimie verte, le stockage de l'énergie, le solaire à concentration, etc.

Le CESER estime également primordial que se développe une filière industrielle régionale des énergies renouvelables, en confortant le pôle de compétitivité Derbi, et de faire émerger ainsi un plus grand nombre de projets collaboratifs susceptibles de mobiliser des crédits européens.

En corollaire, il s'agira de développer, structurer et valoriser la recherche dans les ENR et les économies d'énergie, en particulier dans les « smart grids » (réseaux intelligents) qui permettront de consommer moins, en se basant sur les travaux en cours de laboratoires toulousains.

D'autres secteurs de recherche s'avèrent prometteurs, telle la chimie verte qui peut favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles autour des bio-ressources, afin qu'elles acquièrent une dimension économique porteuse de richesses et d'emplois.

Pour permettre un transfert de technologie propre à la transition énergétique vers les PME-PMI, la Région devrait encourager la création de plateformes technologiques dans chaque territoire et assurer les financements adéquats des entreprises.

- **Développer la filière de la déconstruction des installations nucléaires**

En termes de production, une centrale nucléaire (Golfech) est implantée dans le Tarn-et-Garonne. Dans le Gard rhodanien, à Marcoule, le site industriel et de recherche sur « l'aval du cycle du combustible des réacteurs nucléaires » s'est construit autour du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

A cet égard, le CESER considère que le site gardois de Marcoule, qui regroupe environ 4 000 emplois (2 500 chez Areva, 1 500 au CEA, dont 700 chercheurs), mérite tout l'intérêt de la Région. Il représente en effet un atout remarquable en termes de recherche et de formation touchant au secteur de la déconstruction des installations nucléaires vieillissantes, de l'assainissement des sites nucléaires, ainsi que de la gestion des déchets nucléaires.

Il assure aussi le transfert de technologies innovantes au travers du Pôle de Valorisation des Sites Industriels (PVSII), qui vise à fédérer, à l'échelle nationale, les PME concernées par la déconstruction des installations nucléaires, afin de consolider une offre « France » sur les marchés internationaux.

Néanmoins, en région, le transfert de technologies vers des entreprises susceptibles de contribuer à créer une filière industrielle dédiée à la fabrication, à l'entretien et au démantèlement de matériels, en particulier photovoltaïques, est insuffisant.

Il est donc indispensable, pour des raisons économiques et écologiques, de rationaliser nos besoins, de valoriser les sous-produits, de poursuivre le développement des ENR, de lancer les techniques de recyclage des matières premières et de promouvoir le transfert de technologies innovantes dans la filière nucléaire.

### **II.3- Poursuivre une stratégie volontariste de rationalisation énergétique**

- **Sécuriser l'approvisionnement régional énergétique**

La région Occitanie, à forte croissance démographique, doit sécuriser ses infrastructures de transport énergétique, en menant à bien divers projets.

Ainsi, la ligne électrique «France-Espagne» a pour objectif de porter une capacité d'échanges de 2 800 MW avec l'Espagne. Le projet Midi-Provence vise pour sa part l'établissement d'une liaison électrique souterraine au travers du golfe du Lion, d'une capacité de 1 000 MW, qui fonctionnera dans les deux sens. Quant au projet Eridan, il consiste à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, ainsi que les ouvrages d'interconnexion aux extrémités dans le sud-est du pays

- **Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre**

Dans le monde, quatre cinquièmes de l'énergie consommée sont d'origine fossile : les réserves les plus accessibles vont diminuer et les fortes émissions de gaz à effet de serre vont accentuer les changements climatiques déjà perceptibles dans notre région.

Globalement, en région Occitanie comme en France, les gaz à effet de serre se stabilisent mais ne régressent pas. La consommation d'énergie quant à elle augmente régulièrement, malgré une industrialisation qui a diminué.

Les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie sont ainsi le secteur résidentiel et celui des transports (plus de 80 % sur la région).

- **Rechercher la rationalisation énergétique dans le domaine des transports**

Le transport routier reste prépondérant, pour les ménages comme pour le fret.

La nouvelle Région pourra aussi se doter d'un Schéma Régional de l'Inter-modalité (SRI) (3) qui prévoirait de renforcer significativement les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle : offre TER, transports en commun «propres», création des conditions propices au développement des nouveaux services à la mobilité pour le transport de personnes (covoiturage, auto-partage, vélo, marche à pied). Ce schéma insisterait également sur le report modal du fret vers des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre (maritime, en s'appuyant sur les ports de Sète et La Nouvelle ; fluvial via le canal du Rhône à Sète ; ferroviaire).

---

<sup>3</sup> Cf fiche «mobilité»

- **Favoriser le développement d'une économie locale de l'énergie positive**

Le CESER préconise aussi de poursuivre une politique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, des constructions BBC et à énergie positive, en particulier sur ceux dont la Région a la maîtrise d'ouvrage (lycées par exemple).

Dans les territoires infrarégionaux, le CESER engage la Région à créer des équipes- projets dédiées à l'animation, à l'accompagnement et à la réalisation d'actions concrètes de valorisation des caractéristiques propres à chaque territoire, à l'image des «Territoires à énergie positive pour la croissance verte »<sup>(4)</sup>.

Ces démarches s'avèrent sources de développement économique local. L'activité et l'emploi sont stimulés par la rénovation du bâti, par le développement des énergies renouvelables, par l'allègement de la facture énergétique des acteurs locaux, mais aussi par l'implantation d'une économie circulaire fondée notamment sur l'éco-conception, sur la réutilisation et sur le recyclage.

### ***II.4- Sensibiliser et éduquer la population aux enjeux de la transition énergétique***

La transition énergétique n'est pas une rupture, elle repose sur une nouvelle donne visant à l'efficacité et à la sobriété énergétique. Il s'agit de passer d'une consommation d'énergie principalement fossile à une énergie principalement renouvelable. Ce changement de modèle économique, qui va à l'encontre d'une habitude d'abondance, suppose un changement des comportements quotidiens de la population, qui se met progressivement en œuvre.

Néanmoins, des difficultés d'ordre sociétal limitent la portée de l'action d'éducation des pouvoirs publics au développement durable et à la protection de l'environnement : les citoyens qui n'ont pas intégré le risque de pénurie d'énergie (eau, électricité, gaz ou pétrole), ne sont pas encore prêts à modifier leurs comportements ; les populations restent souvent réticentes à l'implantation d'installation de dispositifs d'ENR et font valoir des contraintes techniques et de «voisinage» pour les empêcher. Cet objectif ambitieux de transition énergétique ne pourra être atteint qu'à condition de mettre en œuvre, dans le même temps, des dispositifs pédagogiques d'incitation à la modération de la consommation énergétique.

Plus largement, le CESER invite la Région à :

- **Promouvoir la culture scientifique et technique**
- **Poursuivre les programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable.**

Ceci afin de sensibiliser et diffuser des comportements contribuant à la sobriété énergétique, en particulier auprès des jeunes. De telles politiques publiques sont en effet de nature à favoriser l'apport d'informations, le débat démocratique et la mise en œuvre d'expérimentations, afin d'accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique dans le respect des territoires et des populations qui y vivent.

- **Assurer la faisabilité socio-technique des changements induits par la transition énergétique auprès des citoyens, via des démarches de concertation.**

---

<sup>4</sup> Label décerné par le Ministère de l'Environnement, assorti d'un appui financier qui s'élève à 500 000€ sur trois ans, au bénéfice de territoires lauréats d'un appel à projets.



## FICHE 6 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

### I. Comment rendre les outils publics plus efficaces et accélérer leur déploiement ?

Le CESER propose de réformer les bases des impôts locaux issues des années 1970 pour mettre fin aux déséquilibres actuels et améliorer la péréquation territoriale. Une fiscalité écologique intégrée dans une politique environnementale et budgétaire globale, non punitive mais réellement incitative, devrait être instaurée.

#### **La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour objectif de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, définie comme l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information, sensibiliser les habitants et promouvoir les actions en matière de rénovation énergétique, a la charge de favoriser, sur son territoire, l'accès à des bâtiments de haute qualité environnementale notamment par :

- la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique ;
- la mise en pratique d'appels à projets exemplaires. Elle est en outre garante de la bonne adéquation entre l'offre de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

Fort de cette reconnaissance et des engagements antérieurs des deux anciennes Régions, la Région Occitanie a pour ambition d'amener progressivement le territoire régional à devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

#### **La rénovation des bâtiments, un enjeu majeur pour la Région**

Actuellement, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 45 % de la consommation d'énergie finale régionale, principalement pour les besoins de chauffage et de climatisation, devant les transports (38 %). Le renouvellement du parc étant de l'ordre de 1 % par an, la rénovation des bâtiments existants représente l'enjeu principal. Avec son « Plan Marshall » pour relancer le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région souhaite, entre autres, stimuler les travaux de rénovation énergétique des logements privés et sociaux, ainsi que des bâtiments publics.

#### **L'approche du CESER sur la question de la rénovation et de la construction des bâtiments éco-performants**

Le CESER s'est questionné sur la nature des dispositifs à mobiliser pour rénover ou construire à coût maîtrisé des bâtiments résidentiels ou tertiaires éco-performants qui intègrent la production locale d'énergies renouvelables, tout en tenant compte des spécificités des acteurs-cibles : les particuliers en habitat individuel, les copropriétés et les occupants de bâtiments tertiaires. Les réflexions ont été menées selon une approche systémique et prospective qui inclut les notions d'énergie grise et d'équité sociale. Elle entend examiner en outre l'articulation et les cohérences à apporter en relation avec la politique Région à Énergie Positive (REPOS) à travers la future Agence de l'Énergie et du Climat et les enjeux des acteurs locaux dans un contexte de fusion régionale.

- **Accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique**

- **Ancrer l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) comme bras armé de la Région** en servant de point d'accroche des politiques REPOS et en facilitant leurs mises en pratique à partir de diagnostics, de création de guichets uniques et de mutualisation de connaissances (inciter les groupements de professionnels, promotion des ressources locales, accompagner les réponses/conceptions d'appels d'offres, promotion des technologies simples d'utilisation...).

- **Faciliter, diversifier et améliorer la communication sur les enjeux de la rénovation énergétique et sur les dispositifs existants et à venir.** Décliner cette communication poussée au plus près des territoires et inclure des explications des attendus du SRADDET à destination des collectivités infrarégionales.

**Le CESER appelle de tous ses vœux que cette communication passe notamment par une clarification et une synthèse des dispositifs d'aides financiers, qui représentent un levier efficace mais sous-utilisé ou mal connu par les publics potentiellement bénéficiaires.**

**Identifier les acteurs "ressources" sous forme d'annuaire afin de faciliter leur mobilisation** (*personnels des espaces info énergie, associations, élus, techniciens des collectivités, des PNR, Sociétés d'Economie Mixte, syndicats de copropriété...*). **Ce fichier devra régulièrement être mis à jour.**

- **Faire la promotion des projets citoyens, impliquer les territoires dans la mise en pratique et accroître le niveau d'exigence des appels à projets** (recours aux éco-matériaux et aux éco-conceptions).

- **Sensibiliser et former les publics concernés sur la question de la transition énergétique**

- **Sensibiliser régulièrement les citoyens : favoriser l'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Cette sensibilisation permettra de changer les comportements de consommation des citoyens sur la durée, d'expliquer les enjeux de la rénovation énergétique, le fonctionnement des nouveaux appareils et de promouvoir les retours d'expériences réussies.

**Pour accompagner les particuliers dans l'accomplissement de leurs projets, réussir le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en Occitanie :** la Région, l'ADEME Agence régionale énergie climat et l'Etat ont déployé depuis quelques années des PTRE. Le CESER se félicite de cette première étape dans le déploiement d'une politique énergétique ambitieuse et appelle de ses vœux que l'AREC identifie, mutualise et renforce ces partenariats locaux.

**Délivrer des messages et mener des actions d'éducation ciblées selon les publics :**

- **aux ménages en situation de précarité énergétique par l'intermédiaire des travailleurs sociaux : tout comme les actions à mener dans les grands collectifs, des actions groupées doivent être impulsées par l'AREC en tant que tête de réseau afin de mutualiser les outils et d'identifier les méthodes les plus pertinentes pour agir.** En effet, les ménages précaires font face à une double difficulté : d'une part le manque de moyens financiers leur permettant d'engager des actions de fond et d'autre part le manque d'accès à l'information. En ce sens, la méthode de communication engageante, telle que déployée dans le cadre de famille à énergie positive, peut permettre une première approche conviviale concrète et non culpabilisante les rendant acteurs de leur changement de pratiques. Les travailleurs sociaux se doivent également d'être mieux informés et formés afin d'être en capacité d'identifier des situations et de pouvoir proposer des solutions : renvoi vers les PTRE...qui peuvent accompagner au cas par cas les ménages dans leurs démarches.

- **Le CESER propose que la Région publie, à intervalles réguliers, un retour dans le journal régional diffusé aux habitants pour situer les avancées effectuées afin d'atteindre les objectifs de la politique REPOS.**

- **Renforcer ou créer des offres de formations pour les acteurs du territoire**

Informer et former (via l'INSET, le CNFPT, les CFA, les lycées professionnels ...) les élus, techniciens et travailleurs sociaux ou professionnels en lien avec des associations et des groupements de professionnels, sur la transition énergétique. La co-construction de cette formation serait réalisée avec les acteurs de terrain et coordonnée par l'AREC.

## II. Comment minimiser le reste à charge ?

Le CESER préconise de revenir à une TVA de 5,5 % pour les travaux de construction et de rénovation des logements sociaux.

- **Développer la gamme des leviers financiers**

### - Les subventions sous conditions de ressources et de performance

D'après le DREAL, dans la région, 5342 logements ont bénéficié du programme Habiter Mieux en 2015, pour un montant de travaux éligibles atteignant 115 millions d'euros. Le CESER se félicite que le programme 2016 ait été largement renforcé pour tendre à faire bénéficier de plus en plus de logements. Une attention particulière doit aussi être portée sur les paliers pour les dossiers de financement. Tous les particuliers n'ayant pas les moyens d'y accéder du fait de l'importance des travaux à réaliser pour atteindre les gains énergétiques demandés. Plus généralement, **le CESER demande une simplification des aides et des procédures ainsi qu'une diminution des délais d'obtentions pour obtenir celles-ci.**

**Une généralisation des critères d'écoconditionnalité pour l'obtention des aides de la Région peut être envisagée dans le but d'augmenter le nombre de projets de rénovation.**

### - Les incitations fiscales

**Renforcer le rôle de l'AREC comme chef de file et mener une réflexion avec les collectivités infra sur la réduction de taxe sur le foncier bâti au bénéfice des particuliers producteurs d'ENR.** Ce type d'initiative permettrait d'atteindre les objectifs REPOS par une augmentation de la production d'ENR. Le CESER reste néanmoins vigilant quant à l'impact de cette proposition sur les budgets communaux et intercommunaux.

**Le CESER souligne le rôle de l'AREC dans le renforcement des incitations fiscales existantes (Crédit impôt transition énergétique (CITE) et Certificats d'Economie d'Energie (CEE)), en faisant des retours d'expériences afin d'essayer ces initiatives, pour en faire la promotion et en améliorer l'efficacité.**

### - Travailler sur les avances de financements :

Négociation de prêts à taux préférentiels par l'Agence et les PTRE auprès des banques :

**Le CESER propose que des efforts soient encore réalisés par l'AREC auprès des banques afin de continuer la négociation de prêts à taux préférentiels (Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) ; Eco-Prêts Logement social (Eco-PLS)) qui peuvent inciter la population à rénover ses biens.**

### - Prise en charge du rôle de tiers-financeur sur le territoire par la Région.

Ce rôle pourrait être assigné à l'AREC, si son statut le lui permet, et permettrait de limiter au maximum les freins financiers potentiels des rénovations et des constructions. Ce dispositif serait un levier efficace pour les rénovations au sein de copropriétés, notamment.

**- Mise en place d'un dispositif régional de garantie (avec éventuellement la BPI)** Cela permettrait de générer un effet de levier auprès des organismes de crédit pour le financement des opérations de rénovation profonde ou de constructions très performantes.



## CONCLUSION

### I. Faire vivre la démocratie

La prise en compte des aspirations du peuple dans la vie démocratique constitue une des grandes questions qui traversent ce grand débat national, aux côtés des préoccupations économiques et sociales. A contre-courant de la tendance actuelle, le CESER considère que **la démocratie ne gagnera pas en qualité avec la suppression de ses instances républicaines et de ses corps intermédiaires. Ceux-ci doivent au contraire être renforcés tant en ressources humaines qu'en apport d'ingénierie intellectuelle, pour être en mesure de mieux exercer leurs missions et jouer un rôle d'oxygénation de la démocratie.**

A cet égard, le CESER Occitanie préconise de renforcer la reconnaissance institutionnelle des **Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER)** en tant que seconde Assemblée et en intensifiant leur indépendance fonctionnelle et budgétaire et en reconnaissant leur rôle fondamental dans l'évaluation des politiques publiques. Le CESER doit être l'Assemblée consultative de référence pour l'Etat déconcentré en région comme pour le Conseil Régional et être à ce titre institutionnellement saisi par ces derniers sur tous les grands chantiers.

### II. Réussir la décentralisation

L'aspiration à davantage de démocratie et de proximité doit trouver une traduction par le renforcement d'une décentralisation plus équilibrée. L'Acte IV de la décentralisation doit être menée à son terme : l'organisation décentralisée de la République doit être approfondie par **l'adoption des principes de spécialisation et de subsidiarité des différents niveaux de collectivités, en l'étendant au niveau infra régional et par bassins de vie ou d'emploi.** Le CESER Occitanie préconise également de **garantir la représentation des territoires non urbains.**

Dans une République décentralisée, l'Etat doit rester garant de l'équité nationale.



**ANNEXES**



## ANNEXES

Annexe 1 : Courrier de saisine du CESER Occitanie par la Présidente de la Région et le Préfet de région en date du 29 mai 2019



Le Préfet de la région Occitanie



La présidente de la région Occitanie,  
Pyrénées-Méditerranée

29 MAI 2019

Liste des destinataires in fine

**Objet : Mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique**

**Le grand débat national clôturé par le Président de la République le 25 avril dernier a permis d'identifier les angles morts des politiques publiques sur les territoires. Les priorités d'action qui s'en dégagent sont les suivantes :**

- être au rendez-vous de la forte mobilisation d'apprentissage et de formation ;
- résoudre la difficulté des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles ;
- lever les freins à la reprise de l'emploi ;
- mieux accompagner les territoires en transition ;
- changer de dimension sur l'écologie du quotidien ;
- accompagner la rénovation technique des bâtiments.

Ces constats ont conduit le Premier ministre à demander aux préfets de région de co-piloter avec la présidente de la région Occitanie une mobilisation sur le territoire, afin d'identifier ces « angles morts » dans un diagnostic territorial à réaliser avant l'été.

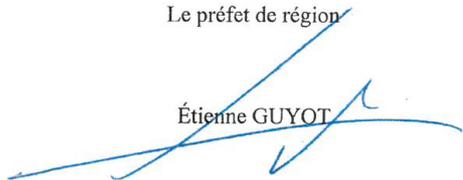
Dans ce cadre, nous souhaitons que vous puissiez jouer un rôle actif et central dans cette démarche. Nous allons ainsi proposer aux différentes instances régionales, qui ont déjà travaillé sur ces sujets, de se saisir du volet « diagnostic » de cette mobilisation dans le cadre des réunions programmées d'ici la mi-juillet :

- réunion plénière du CREFOP (20 juin) ;
- réunion du CESER (20 juin) ;
- réunion du comité régional Région à énergie positive (24 juin) ;
- COPIL Territoires d'industrie ;
- Comité régional biodiversité ;
- Réunion de CRHH.

Dans le cas où vous ne pourriez participer à ces différentes instances, il vous est également possible de nous transmettre au plus tard pour le 21 juin vos contributions écrites sur les thèmes de votre choix ([sec-sgar@occitanie.gouv.fr](mailto:sec-sgar@occitanie.gouv.fr)) qui pourront être intégrées dans la contribution conjointe qui sera transmise au Premier Ministre .

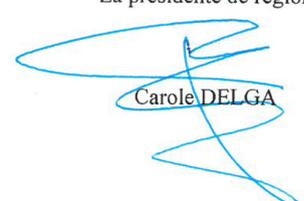
Le diagnostic territorial, basé sur les réflexions et les travaux déjà conduits, permettra d'établir des propositions concrètes et innovantes d'actions de proximité pour lesquelles vous serez de nouveau sollicités à partir du mois de septembre.

Le préfet de région



Étienne GUYOT

La présidente de région



Carole DELGA

**LISTE DES DESTINATAIRES**

Mesdames et Messieurs les membres du

- Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
- Bureau du conseil économique, social et environnemental régional
- Comité régional de l'hébergement et de l'habitat (CRHH)
- Instance régionale de transition énergétique ;
- Comité de pilotage régional « Territoires d'industrie » ;
- Bureau du comité régional de la biodiversité (CRB) ;
- Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

Annexe 2 : Circulaire n°6083/SG du Premier ministre relative à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique du 16 mai 2019.



Secrétaire général du Gouvernement

**Circulaire relative à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique**

N°6083/SG

Paris, le 16 MAI 2019

Le Premier ministre

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

J'ai réuni, avec plusieurs membres du gouvernement, le 6 mai, les principales associations d'élus locaux, les partenaires sociaux les plus représentatifs au plan national interprofessionnel et multi-professionnel et des acteurs du monde associatif dans le domaine environnemental, de lutte contre l'exclusion et familial.

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 25 avril dernier, l'objectif de cette réunion était d'assurer à très court terme la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires par les politiques de lutte contre le chômage et d'accompagnement des transitions, notamment écologique et numérique.

**A – Les six chantiers de la mobilisation nationale et territoriale**

Cette mobilisation doit produire des résultats tangibles et apporter des réponses concrètes aux Français sur six chantiers qui ont été identifiés avec l'ensemble des participants lors de la réunion du 6 mai :

*1- Etre au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation :*

- Comment faire en sorte que chaque demande de formation en apprentissage exprimée par un jeune puisse trouver une entreprise et une offre de formation?
- Comment répondre aux besoins sur le logement, la mobilité ?
- Comment offrir une réponse appropriée aux candidats à la reprise d'étude ?

*2- Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant :*

- Comment faire évoluer l'offre de services de Pôle emploi, comment s'assurer que les financements nouveaux apportés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

soient bien fléchés vers les besoins des branches et des entreprises pour former aux métiers qui embauchent ?

*3- Lever les freins à la reprise de l'emploi :*

- *Comment offrir des solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi ou les nouveaux embauchés ?*
- *Comment favoriser la mobilité en facilitant l'accès au logement pour les demandeurs d'emploi ?*
- *Comment éviter que l'absence de solution de transport entrave l'accès à l'emploi ?*

*4- Mieux accompagner les territoires en transition :*

- *Comment assurer la pleine appropriation par les acteurs locaux des outils existants (Territoires d'industrie, Contrats de transition écologique) ?*
- *Comment articuler les différentes démarches contractuelles ?*

*5- Changer de dimension sur l'écologie du quotidien (recyclage du plastique ; gestion des déchets ; accompagnement de l'économie circulaire ; 50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022, dont au moins 20% de produits bio dans les cantines d'ici 2022 ; développement des circuits courts ; développement de la bio-économie) :*

- *Comment donner les moyens d'agir aux citoyens et aux collectivités qui veulent réussir la transition*
- *écologique ? Comment solvabiliser les réseaux économiques ?*

*6- Accompagner la rénovation thermique des logements :*

- *Comment rendre les outils publics plus efficaces et accélérer leur déploiement ?*
- *Comment minimiser le reste à charge ?*

Pour ces différentes thématiques, les compétences, les financements, les responsabilités sont la plupart du temps partagés. Les outils publics d'intervention peuvent être certainement améliorés, leur utilisation et leur coordination facilitées. Notre objectif est de remédier aux « angles morts » de nos politiques publiques, c'est-à-dire aux situations où celles-ci n'atteignent pas leurs objectifs faute de suivi politique ou de coordination au plus près des territoires.

Vous trouverez en annexe une fiche sur chacun de ces six axes livrant des pistes de travail qui pourraient être explorées.

### **B – Méthode et calendrier**

Je vous demande de convier dans les dix jours l'ensemble des acteurs pertinents du territoire (partenaires sociaux, élus locaux, représentants des opérateurs concernés, monde associatif).

A cette fin, vous prendrez contact avec le Président du Conseil régional qui a vocation à piloter avec vous ce processus. Régions de France m'a écrit le 7 mai suite à la réunion de la veille pour m'indiquer que les collectivités régionales seraient bien parties prenantes de cette démarche.

Vous définirez avec les acteurs la méthode de travail permettant avant la fin du mois de juin l'élaboration d'un diagnostic territorial sur ces six ensembles de questions, intégrant un premier recensement des initiatives d'ores et déjà existantes et des premières propositions d'actions.

La liste des organisations conviées le 6 mai a vocation à être complétée et adaptée en fonction des spécificités locales. Vous identifierez en lien avec le président du conseil régional la maille territoriale pertinente pour établir ce diagnostic et ce premier recensement.

Sur la question des souhaits de formation en apprentissage, vous proposerez des solutions en lien avec le rectorat afin que de meilleurs résultats soient obtenus dès la rentrée 2019.

Je réunirai de nouveau au début de l'été l'ensemble des acteurs concernés pour arrêter ce qui relève de l'échelon national et ce qui sera traité au plan local.

En septembre, les agendas de solutions nationaux et locaux devront être validés et nous devons déterminer une méthode de suivi de leur déploiement.

#### **C – L'interface avec les autres chantiers définis par le Président de la République**

J'ai indiqué aux associations d'élus que les discussions sur le nouvel acte de décentralisation et de différenciation voulu par le Président de la République seraient initiées en juin. Elles pourront ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'organisation de l'action publique territoriale et de rénovation des outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Ces questions se situent donc hors du champ de vos travaux, même si des constats et propositions formulés dans ce cadre pourront alimenter les discussions à venir.

J'ai également précisé aux acteurs associatifs que nous allions prendre dans les toutes prochaines semaines des initiatives significatives en matière de transition écologique, notamment dans le cadre de la convention citoyenne et du conseil de défense écologique.

Je compte sur votre implication pour le succès de ces initiatives structurantes pour le développement de nos territoires. Vous me rendrez compte avant la fin du mois de mai puis mi-juin des actions que vous aurez engagées avec le Président du conseil régional dans ce cadre.



Edouard PHILIPPE

Organisations conviées le 6 Mai à Matignon.

**Associations d'élus**

- Régions de France
- Assemblée des Départements de France
- Assemblée des Communautés de France
- Association des Maires de France
- Maires du Ruraux
- APVF
- France Urbaine
- Ville & Banlieue
- Villes de France
- ANEM

**Partenaires sociaux**

- |           |         |
|-----------|---------|
| - CFDT    | - MEDEF |
| - CGT     | - CPME  |
| - CGT-FO  | - U2P   |
| - CFTC    | - FNSEA |
| - CFE-CGC | - UDES  |
| - UNSA    | - FESAC |
| - FSU     |         |
| - SUD     |         |

**Associations et divers acteurs**

- MOUVEMENT ASSOCIATIF
- LIGUE pour la PROTECTION DES OISEAUX
- FRANCE-NATURE ENVIRONNEMENT
- UNION NATIONALE des ASSOCIATIONS FAMILIALES
- COLLECTIF ALERTE
- FEDERATION NATIONALE des ASSOCIATIONS de l'AIDE FAMILIALE
- FAMILLES RURALES
- RESEAU ACTION CLIMAT
- CNAF
- France Industrie
- WWF
- FNH (Fondation Nicolas Hulot)
- CCI France
- CMA France
- UIMM
- FAGE
- UNEF
- ACTION LOGEMENT
- LIGUE de l'ENSEIGNEMENT

## Fiche 1

### Comment faciliter l'orientation des jeunes dans le monde académique, l'apprentissage et le monde professionnel ?

**A / Quand un jeune, à la fin de la troisième ou de la seconde, émet le souhait de poursuivre ses études en apprentissage, comment l'aider à trouver une entreprise, voire lui garantir une offre d'entreprise ?**

#### 1/ Dispositifs existants

##### *a/ Au niveau national*

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises, par exemple :
  - Ministère du travail : portail de l'alternance
  - o -MEDEF : Tomyjob, l'alternance à la carte
  - o -CCI: centre alternance : l'offre de formation en alternance
- Offres d'apprentissage de Pôle emploi
  
- *Pour la partie logement :*
- *Mobiljeune par Action Logement : subvention de 100 € maxi par mois pendant 12 mois (renouvelable) pour aider au paiement du loyer et charges des jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.*
- *Dispositif VISALE*
- *Logement des apprentis dans les foyers de jeunes dans les RHVS (résidences mobilité) travailleurs (FJT), dans les résidences universitaires pour les apprentis majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur*

##### *b/ Au niveau territorial*

- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

#### 2/ Angles morts

- La mobilisation des différents acteurs sur l'apprentissage et la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dont certaines dispositions sont entrées immédiatement en vigueur, ont permis une forte progression des entrées en apprentissage en 2018 (+7,7%), même si celle-ci ne permet encore « que » de remonter au niveau de 2012. La loi « avenir professionnel » a libéré l'offre de formation en apprentissage dès cette année et les freins légaux ou réglementaires à l'embauche par les entreprises, après une large concertation, ont tous été levés.
  
- De plus, dans l'ensemble des académies, la poursuite des études en apprentissage est désormais proposée aux sortants de 3<sup>ème</sup>. L'Etat sait donc, par académie, combien de jeunes

ont émis un souhait de poursuivre leurs études en apprentissage, et dans quelle discipline. Grâce notamment au travail de communication sur l'apprentissage depuis plusieurs années, et fortement intensifié par le Gouvernement depuis deux ans, les demandes des jeunes sont en très forte progression : + 40% l'année dernière dans le secondaire.

- Ceci étant, il n'existe pas de dispositif de coordination des acteurs permettant de garantir à chaque jeune une offre d'apprentissage en entreprise. Selon le dynamisme du proviseur, du rectorat, du patronat local, des chambres consulaires, de la Direccte, le matching se fait plus ou moins bien.
- De plus, la formation en apprentissage « éclate » les lieux de vie de l'apprenti en trois endroits différents : le domicile, le CFA et l'entreprise. Parfois, les distances entre les trois lieux obligent à renoncer à la formation, ou occasionnent des coûts importants. L'absence de solutions de logement peut également conduire au renoncement.

### **3/ Pistes de travail**

- Comment industrialiser, notamment via le partage le plus précoce possible des données, la mise en relation des jeunes souhaitant évoluer en apprentissage avec les entreprises et garantir à chaque jeune au moins une offre en entreprise ?
  - o Acteurs : Etat, rectorats, Direccte, régions, chambres consulaires, CFA et les acteurs « privés » de l'apprentissage.
- Comment faire en sorte que l'offre régionale de transport collectif, de logement en faveur des apprentis, soit adaptée ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, métropoles, intercommunalités, Etat, partenaires sociaux...
- Comment répondre aux besoins de logement via l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), via la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes, via l'ouverture des résidences universitaires aux apprentis, via la colocation, y compris dans le parc public, la cohabitation intergénérationnelle, la production de « résidences jeunes » dans le parc social qui permettent d'attribuer majoritairement à des personnes de moins de trente ans les logements d'un programme de logements sociaux agréé à cet effet ?
  - o Acteurs : Etat, conseils régionaux, métropoles, autres EPCI, communes, partenaires sociaux, Action Logement, bailleurs sociaux, CROUS...

## **B/ Comment offrir une formation adaptée à tous les jeunes en reprise d'études ?**

### **1/ Dispositifs existants**

#### *a/ Au niveau national*

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises
- Outils d'orientation de l'Education nationale/enseignement supérieur ; Parcoursup

#### *b/ Au niveau territorial*

- Rôle des missions locales
- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

### **2/ Angles morts**

Plus de 110 000 jeunes en reprise d'études se sont inscrits cette année sur Parcoursup. Cette augmentation très significative fait apparaître une demande importante de formation de la part de ces jeunes, à laquelle ils ne semblent pas avoir trouvé la réponse par le passé :

- Un quart de ce public a plus de 23 ans, ce qui laisse entendre que ce n'est pas le public « naturel » de la formation initiale dans l'enseignement supérieur.
- Les formations demandées, souvent sélectives, ne disposent pas des capacités nécessaires pour accueillir ce public.
- Certains publics semblent s'être orientés sur Parcoursup alors qu'ils disposaient de voies d'accès aux formations par ailleurs. A titre d'exemple, un quart du public en reprise d'études n'a fait que des vœux dans les formations d'infirmier (très demandées), alors que dans le même temps, les candidatures à la voie professionnelle d'infirmier ont diminué.

### **3/ Pistes de travail**

Comment proposer, via la plateforme, une réponse adaptée à chaque jeune ?

- une formation supérieure en apprentissage (Parcoursup dispose d'un module « apprentissage »), en remontant le maximum de ces formations sur la plateforme, où de nombreux jeunes sont en demande ;
- une offre en formation initiale ou continue dans le secteur qui l'intéresse (ex : aide-soignants pour ceux qui s'intéressent aux formations d'infirmier) ;
- une orientation vers les dispositifs d'accompagnement dédiés (missions locales pour les jeunes en recherche d'emplois).
  - o Acteurs : Etat (ministères de l'enseignement supérieur et du travail), régions, service public de l'emploi, partenaires sociaux.

## Fiche 2

**Quand une entreprise ne trouve pas les compétences dont elle a besoin pour se développer, notamment en matière de transition écologique, comment lui apporter rapidement la solution ?**

### 1/ Dispositifs existants

#### *a/ Au niveau national*

- PIC (programmes 10knum, 10kverts)
- Formations nationales sectorisées financées par Pôle emploi (POEC)

#### *b/ Au niveau territorial*

- PRIC
- Formations financées par pôle emploi (AFPR, POEI, AIF)
- Appli CPF (entrée en vigueur en novembre)

### 2/ Angles morts

- Les entreprises se plaignent de ne pas trouver les compétences dont elles ont besoin. Les tensions de recrutement sont au plus haut depuis 10 ans. L'enquête besoins en main d'œuvre(BMO) conduite par Pôle emploi chaque année atteste de cette montée des difficultés de recrutement : la part des recrutements jugés difficiles par les entreprises est passée de 32,4% en 2016 à 50,4% en 2019, alors même que le volume de projets de recrutement envisagés par les entreprises ne cesse de croître (+14,8% entre 2018 et 2019).
- Certaines entreprises considèrent que Pôle emploi ne répond pas à leur demande, et ne leur présente pas les profils dont elles ont besoin. Une partie des entreprises attendent plus d'alertes précoces de Pôle emploi sur les difficultés éventuelles de trouver des candidats, ainsi que des conseils ou des mesures pour pallier à ces difficultés.
- La transformation écologique est souvent insuffisamment anticipée par les entreprises : fermeture des centrales à charbon, transformation des compétences dans tous les secteurs (construction, transports, industrie, agriculture, énergie, gestion de l'eau et des déchets, recyclage...). Les mécanismes de GPEC sont insuffisamment développés, alors que les opportunités de création d'emploi sont très importantes.

### 3/ Pistes de travail

- Quelle doit être l'offre de services de Pôle emploi à destination des entreprises sur ce point ?
  - o Acteurs : Etat, Pôle emploi, Unedic (convention tripartite), en lien avec les conseils régionaux.

- Comment mobiliser efficacement et rapidement les pactes régionaux d'investissements dans les compétences et les EDEC pour répondre à tous les besoins en compétences des entreprises liés à la transition écologique et numérique ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, Etat, branches professionnelles.
  
- Comment veiller à ce que les CTE disposent d'une dimension formation adaptée ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Etat collectivités concernées.
  
- Quels outils souples et simples peuvent être mobilisés rapidement pour répondre aux besoins de formation avant un besoin d'emploi identifié ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Etat, collectivités concernées.

**Fiche 3 -1**

**Quand un demandeur d'emploi, qui est notamment une personne seule avec des enfants, reprend un emploi, comment l'aider à trouver et à financer la garde d'enfants, au moins pendant la période d'essai ?**

**1/ Dispositifs existants**

*a/ Au niveau national*

- Aides de la Caf, notamment la Paje
- Aides de Pôle emploi

*b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux et départements : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou intercommunalités

**2/ Angles morts**

- Les solutions de garde peuvent être difficiles à trouver : il faut parfois renoncer à un emploi, faute d'avoir trouvé à temps une solution de garde.
- Les solutions de garde ponctuelles (pour un entretien d'embauche, un bilan de compétences, une formation courte...) existent mais sont insuffisantes.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde réels : du coup une partie du salaire de l'emploi repris peut « partir » en frais de garde d'enfant.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde au-delà de 6 ans.
- Si la période d'essai de l'assistante maternelle et du salarié embauché pour la garde des enfants est plus courte que la période d'essai de l'emploi repris, et que la période d'essai ne débouche pas sur une confirmation d'emploi, la personne se retrouve avec un licenciement à effectuer.

**3/ Pistes de travail**

- Comment créer une offre de garde d'enfants ponctuelle pour les demandeurs d'emploi, afin de garantir une solution pour les besoins ponctuels (entretiens d'embauche, entretiens avec le conseiller, formations courtes, renforcement de l'application sur l'offre ponctuelle de garde « ma cigogne » gérée par Pôle Emploi, en lien avec l'application « mon enfant.fr » des caf) ?
  - o Acteurs : Pôle emploi, en lien avec les Caf et les conseils départementaux, éventuellement avec l'aide des conseils régionaux quand il s'agit de formation, organismes paritaires.

- Réserver des places de crèches pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable ? (dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle AVIP, Pole emploi ...)
  - o Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements.
  
- Recenser les aides financières à la garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable.
  - o Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements, organismes paritaires.

### Fiche 3-2

## Faciliter l'accès à l'emploi en contribuant à lever les freins liés à la mobilité (logement et transport)

L'objectif est de réduire les freins liés au logement ou au transport qui empêchent :

- des demandeurs d'emplois d'accepter un emploi dans une région (ou bassin de vie) différente de celle où ils habitent.
- des salariés de changer de région (ou de bassin de vie) pour accepter un nouvel emploi (notamment ceux qui cherchent une reconversion ou une mobilité vers un territoire plus prometteur au regard de leurs compétences)

### 1/ Dispositifs existants

#### A/ pour les demandeurs d'emploi

##### *a/ Au niveau national*

- Aides ponctuelles de Pôle emploi au permis de conduire et à la couverture des frais de déplacement
- Aides ponctuelles des missions locales (Pacea)
- CPF permettant de financer le permis de conduire (appli disponible à l'automne)

##### *b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux ou départementaux : recensement à faire
- Plateformes de mobilité (not. Wimoov)

#### B/ pour les salariés

##### *a/ Au niveau national*

- o Prêt et aide Mobili-PASS pour financer les frais d'accompagnement de recherche locative en cas de déménagements (à plus de 70 km/ 1h15 de son domicile)
- o LOCA-PASS, prêt pour aider à financer le dépôt de garantie pour tous les salariés et les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle en recherche d'emploi et les étudiants en CDD.
- o VISALE : garantie locative gratuite pour les impayés de loyers et les dégradations locatives bénéficiant aux jeunes de moins de 30 ans, aux salariés de plus de 30 ans en mobilité ou contrat non pérenne (CDD, CDI en période d'essai, intérim)
- o Louer pour l'emploi : bouquet d'aides pour faciliter la mise en relation des propriétaires privés et d'un salarié en mutation ou entrant dans l'emploi et sécuriser l'entrée dans la location (Visale, paiement des loyers entre deux locataires, prise en charge des honoraires de location, subvention rénovation énergétique)

*b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou interco

**2/ Angles morts**

- Lorsqu'une offre d'emploi durable est loin de chez soi et inaccessible en transport en commun, cela peut conduire à y renoncer, soit parce que la personne n'a pas le permis de conduire, soit parce qu'elle n'a pas de voiture, soit parce que les frais d'essence « mangent » une partie trop importante du salaire.
- Les dispositifs existants sont insuffisamment visibles et insuffisants tout court : beaucoup de salariés renoncent à prendre un emploi qui entraînerait un déménagement, faute de visibilité sur les solutions de logement ou de solution réelle ou de frais trop importants.
- Les dispositifs existants ne traitent pas un problème très concret : le manque de sécurité par rapport au risque réel, qui est de perdre son emploi à l'issue de la période d'essai, alors que le déménagement a eu lieu.
- L'offre de logements flexibles et destinés aux courtes durées est insuffisante.

**3/ Pistes de travail**

A/ pour les demandeurs d'emploi

- Comment aider financièrement les demandeurs d'emploi, dont la solution d'emploi durable exige une mobilité non couverte par les transports en commun, à passer leur permis de conduire ?
  - o Acteurs : Pôle emploi, conseils régionaux, éventuellement communes et intercommunalités.
- Comment mettre en place un système de locations de voiture, financièrement intéressant pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Pôle emploi, réseaux de loueurs de voiture.
- Comment soutenir le déploiement de plateformes de mobilité, chargées de proposer des solutions de mobilité concrètes et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, dans le cadre des plans d'action en matière de mobilité solidaire mis en place par la loi d'orientation des mobilités ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, départements, Pôle Emploi

B/ pour les salariés

- Comment déployer efficacement de la prime à la mobilité prévue dans le Plan d'investissement volontaire d'Action Logement (subvention de 1 000 € aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu de travail) ?
  - o Acteurs : Action logement
  
- Comment donner à voir et permettre d'accéder aisément à l'offre de logements d'Action logement pour les salariés sur une plateforme nationale renseignée en temps réel et aux aides ?
  - o Acteurs : Action logement
  
- Comment développer la diffusion des aides existantes (VISALE, LOCA PASS, Louer pour l'emploi) ?
  - o Acteurs : collectivités locales, Action Logement avec les professionnels de l'immobilier

*C/ pour tous (salariés en mobilité et demandeurs d'emploi)*

- Comment mettre en place des organismes d'intermédiation permettant de sous-louer des logements sociaux qui seraient attribués à des apprentis ou actifs en mobilité, de manière flexible, dans un délai court, sans droit au maintien dans les lieux et pour une période provisoire (période d'essai, fin de la période scolaire,...), par dérogation aux procédures d'attribution de droit commun (des logements sociaux pourraient être spécifiquement dédiés à ce dispositif parmi les 450 000 attributions annuelles).
  - o Acteurs : Union Sociale pour l'Habitat (bailleurs sociaux), Action logement, collectivités locales
  
- Peut-on créer une aide à la mobilité le temps de la période d'essai, de façon à n'enclencher le déménagement qu'une fois la période d'essai accomplie : aides financières pour les transports, pour les frais d'hôtel, loyers et charges (ex : mobilité) ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, communes, intercommunalités, Action logement...
  
- Comment développer l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes
  - o Acteurs : Collectivités (actions pour mobiliser le parc privé), fédérations de professionnels de l'immobilier (FNAIM, UNIS,..)

#### Fiche 4

### Comment renforcer la mobilisation territoriale en matière écologique et industrielle, en particulier dans les territoires en transition ?

#### 1/ Enjeux

En matière de transition écologique et industrielle, **de nombreux dispositifs de contractualisation territoriale** ont été développés au fil du temps.

Pour répondre à ces ambitions de transformation territoriale, nous avons besoin d'une action interministérielle au-delà du seul champ du MEF ou du MTES (agriculture, emploi et formations, transports, santé). Enfin, en matière écologique comme industrielle, faire déboucher un projet peut être vécu comme un parcours d'obstacles par les porteurs de projets qui font face à **des niveaux de décision multiples** et à **des règles parfois contradictoires**.

Aujourd'hui, un certain nombre de territoires vivent ou vont vivre prochainement des **transitions complexes en matière écologique et industrielle** : fermeture de centrales à charbon ou des centrales nucléaires, filière diesel, etc. D'autres ont la volonté d'être proactifs en matière de transition écologique et de dynamiser les industries d'avenir sur leur territoire.

Les programmes contrats de transition écologique et territoires d'industrie visent à accompagner ces territoires dans leurs transitions.

#### 2/ Dispositifs existants

##### a/ Au niveau national

- Cadre stratégique Etat-Région (CPER)
- Territoires d'industrie (CTI)
- Contrats de transition écologique (CTE)
- Dispositifs d'accompagnement territorial développés au fil du temps par l'Etat (TIGA, TEPCV, TEPOS, TEN, Territoires Hydrogène, etc)

##### b/ Au niveau territorial

- Cadre stratégique régional en matière environnementale (SRADDET, PCAET) et économique (SRDEII, SRI<sup>1</sup>)
- Programmes des Agences de l'eau
- Programmes de l'ADEME (COT)

---

<sup>1</sup> Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; stratégie régionale d'innovation.

### **3/ Pistes de travail**

- **Comment simplifier l'architecture contractuelle territoriale ?**  
Comment renforcer les territoires d'industrie en matière de transition écologique ? L'intégration systématique du CTE comme volet « transition écologique » est-elle une bonne idée ? La fusion des deux dispositifs sur les territoires de recoupement peut-elle fonctionner ? Cette solution permettrait-elle de renforcer le sentiment qu'écologie et économie vont de pair ?
  
- **Comment accélérer le déploiement des CTE (Objectif 40 sélectionnés d'ici juillet 2019) ?**  
L'expérimentation des CTE est-elle conclusive et a-t-elle fait remonter des points de blocage ? Le choix d'un contrat-chapeau en matière de transition écologique permet-il de clarifier l'action locale en matière de contractualisation écologique ? Comment assurer l'intégration des associations environnementales, des partenaires sociaux et des entreprises dans ces démarches de contractualisation ?
  
- **Comment soutenir les territoires d'industrie dans leur démarche ?**  
La signature des protocoles d'engagement à l'instruction des 25 premiers CTI est-elle concluante ? Quels retours d'expérience sur ces premiers mois de travail ? Le pilotage et la gouvernance régionaux ont-ils besoin d'être renforcés ? Quels thèmes remontent systématiquement et comment s'assurer de la déclinaison des problématiques de l'attractivité territoriale, des compétences, de l'innovation et de la simplification des procédures ?
  
- **Quelles nouveaux accompagnements imaginer prioritairement ?**  
Comment expérimenter dans les territoires des processus administratifs plus rapides ? Faut-il développer la logique du guichet unique ? Un réseau de partage des bonnes pratiques entre les territoires permettrait-il une diffusion accélérée des actions et méthodes de la transition écologique et industrielle ? Quelle offre de formation déployée sur les territoires les plus touchés par ces transitions (fermetures de site, transformation de l'économie locale) ? Comment assurer une approche systématique de l'emploi et des compétences dans les dispositifs de contractualisation ?

### Annexe 1 : Présentation des contrats de transition écologique

*Face à la multiplicité des dispositifs de contractualisation écologique développés par le passé, les contrats de transition écologique (CTE), lancés début 2018, ont vocation à servir de contrats « chapeaux » entre l'État et les territoires sur l'ensemble du spectre de la transition écologique.*

*Les CTE ont une visée très opérationnelle et prennent la forme de 10 à 20 actions en faveur de la transition écologique territoriale en moyenne. Ils sont élaborés sur une période de 6 mois dans chaque territoire concerné, grâce au concours d'une équipe-projet pilotée côté Etat par le préfet de département avec l'appui de l'ensemble des services déconcentrés et des opérateurs publics.*

*Ils veillent particulièrement à associer les collectivités territoriales (en premier lieu les EPCI), les entreprises, les associations environnementales et même les citoyens à leur élaboration, à leur mise en œuvre et au suivi des projets. A ce titre, ils font l'objet d'évaluations annuelles sur la concrétisation des actions contractualisées.*

*Ils ont vocation à contribuer au développement de l'emploi local (circuits courts, énergies renouvelables, économie circulaire) et à la création de formations aux métiers verts (entretien des installations d'énergies renouvelables, métiers du recyclage), en partenariat avec les établissements scolaires du secondaire et de l'enseignement supérieur.*

*Au 5 mai 2019, 19 CTE ont été engagés dans le cadre de la phase expérimentale. A l'issue d'un appel à candidatures en cours, 40 nouveaux CTE seront annoncés début juillet et débiteront un travail d'élaboration de leur projet.*

Dans le cadre du Plan Climat du 6 juillet 2017, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé son intention d'initier une démarche de contractualisation écologique expérimentale, baptisée Contrat de transition écologique (CTE). Ces contrats chapeaux, dont les premiers ont effectivement débuté début 2018, permettent d'optimiser les logiques de contractualisation à travers **un contrat unique, élaboré à l'issue d'une période de six mois de concertation** avec les collectivités territoriales, les associations environnementales, les entreprises et les citoyens.

Ils sont composées de **10 à 20 actions concrètes en moyenne**, mises en œuvre dès la signature du contrat, **agissant sur l'ensemble du spectre de la transition écologique** (agriculture biologique, développement des énergies renouvelables, gestion de l'eau, verdissement des mobilités, création d'emplois et de formations verts, préservation de la biodiversité, réhabilitation de friches industrielles).

**Au cours de l'année 2018, huit premiers territoires ont été sélectionnés**, en deux vagues (février et septembre) **pour participer à l'expérimentation** de ce dispositif. Plusieurs échelles territoriales ont été testées, de la communauté urbaine (Arras) au département (Corrèze), en passant par le pôle d'équilibre territorial rural (Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras). Un territoire ultramarin a été choisi pour y tester le dispositif (Territoire de la Côte Ouest à La Réunion) avec un angle de travail autour de la transition écologique en milieu tropical. Six contrats ont été effectivement signés à ce jour pour **des engagements globaux de l'ordre de 400 M€ sur la période 2019-2023**. Deux contrats seront signés prochainement : la

communauté d'agglomération de Grasse (3 juin 2019) et le département de la Corrèze (14 juin 2019).

**Au début de l'année 2019, 11 territoires additionnels ont été sélectionnés afin d'affiner l'expérimentation du dispositif.** L'échelle territoriale de référence a été fixée au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou du groupement d'EPCI (comme le PETR). Cette seconde phase de l'expérimentation a permis d'assurer **la réalisation d'un CTE dans l'ensemble des régions métropolitaines (à l'exception de la Corse) et dans un nouveau territoire ultramarin (Guyane).** La sélection de ces territoires s'est opérée, en accord avec Matignon et le MTRCT, pour couvrir la diversité des situations : territoire montagneux, littoral, territoire faiblement engagé dans la transition écologique ou au contraire à la pointe de ces démarches. **Les territoires devront rendre une première version des contrats aux services de l'Etat au 28 mai 2019, sachant que l'expérimentation prendra officiellement fin au 2 juillet 2019.** Les 19 territoires expérimentaux seront réunis, début juillet, pour une séquence de clôture et de restitution de l'expérimentation.

Compte tenu des retours positifs sur la démarche et de la forte mobilisation publique et privée au service de ce dispositif de contractualisation écologique, **le MTES a lancé un appel à projets, le 2 avril 2019, pour sélectionner les futurs territoires lauréats de ce dispositif.** Cet appel à projets sera clos au 28 mai 2019 et fera l'objet de discussions avec les associations représentant les collectivités territoriales et les associations environnementales, réunies au sein d'un comité de suivi mensuel. **40 territoires intégreront alors le dispositif début juillet 2019, pour une durée de 6 mois.**

Pour chacun des CTE, **l'Etat met sur pied une équipe-projet, pilotée par le préfet de département,** réunissant le SGAR, la DREAL, la DIRECCTE, la DRAAF, la DDT, ainsi que les opérateurs publics (ADEME, Banque des Territoires et CEREMA). Cette équipe accompagne le territoire dans la définition, la maturation et la concrétisation des projets de transition écologique territoriale. A l'issue des six mois de travail, elle continue de suivre le CTE à travers **une revue annuelle d'évaluation des projets** (au regard d'objectifs concrets, inscrits dans le contrat) et participe aux négociations sur l'élargissement technique et/ou géographique du projet.

La plupart des actions retenues sont **génératrices d'emploi** (particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables, des circuits courts et de l'économie circulaire). Elles concourent également au **renforcement des formations dans les métiers verts**, en associant les lycées agricoles et professionnels, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur à l'élaboration des contrats (par exemple avec la création d'une filière de formation à l'entretien des méthaniseurs et panneaux photovoltaïques à Montbard). Le MTES opère actuellement une évaluation globale de l'effet du dispositif sur l'emploi et un tableau de bord national sera dévoilé, début juillet 2019, pour mesurer les conséquences de ces contrats en matière d'emplois créés, de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, de MWh d'énergie verte produits, etc.

**La présentation de ce dispositif dans le cadre de la Convention citoyenne sur l'emploi et les transitions est pertinente à deux titres :**

- elle permet de souligner l'engagement des associations environnementales et des associations de collectivités territoriales au service de cette démarche de création d'activités écologiques locales, tout en **appelant les organisations syndicales à s'y associer, au regard de leur connaissance des situations économiques et techniques de certains territoires ;**

- elle donne l'opportunité d'inviter l'ensemble des acteurs à se saisir de cet outil et des actions opérées dans le cadre de ces contrats **pour partager les bonnes pratiques et favoriser l'échange d'idées et d'informations sur la transition écologique territoriale dans le cadre de leurs structures.**

## Annexe 2 : Territoires d'industrie

### a. Origine de l'initiative et objectifs

« Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. Il s'agit d'une approche nouvelle, épousant le plus fidèlement possible la géographie industrielle du pays, qui vise à mieux soutenir et accompagner, en s'appuyant sur les acteurs publics locaux tout en mobilisant des moyens de l'Etat, le développement des entreprises industrielles dans les villes moyennes et petites.

L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs, etc.) et les industriels afin d'identifier les besoins d'un territoire et de concentrer les moyens d'action pour répondre à ces besoins, dans une logique qui se veut ascendante (« bottom-up »).

Cette approche repose sur trois principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur 136 territoires à forts enjeux industriels ;
- **un principe de gestion décentralisée**, les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI, et la démarche pilotée au niveau régional par les conseils régionaux ;
- **la concentration des moyens**, à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

L'initiative « Territoires d'industrie » se décompose sur le 1er semestre de l'année 2019 en trois phases:

- **Phase de lancement – janvier 2019** : mise en place de la gouvernance, production d'une FAQ ainsi que d'un guide opérationnel détaillant les engagements à destination des Territoires d'industrie ; il est régulièrement mis à jour.

- **Phase pilote – février / mars** : sélection de Territoires d'industrie pilotes pour initier la démarche (29 Territoires identifiés) ; première vague de contractualisations attendues pour la semaine de l'Industrie entre le 18 et le 24 mars qui clôturera cette phase.

- **Phase de déploiement, lancée par l'assemblée générale des Territoires d'industrie qui s'est tenue les 5-6 mars à Lyon à l'occasion du forum Global Industrie** : élargissement de l'initiative à l'ensemble des Territoires d'industrie, majorité de contractualisations attendues d'ici fin juin.

Les attentes vis-à-vis du dispositif peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- **souhaiter que les Territoires d'industrie soient dorénavant les acteurs centraux de l'initiative** en se focalisant sur les fiches « actions » qu'ils souhaitent mettre sur pied et qui représentent le coeur des contractualisations à venir. Il ne s'agit pas à ce stade de se brider : toute proposition pourra être examinée et sera considérée comme pertinente dès lors qu'elle répond aux enjeux de relance ou de transformation de l'industrie sur les territoires concernés ;

- **rappeler le rôle des acteurs industriels**, qu'il s'agit d'impliquer, de mobiliser et d'écouter sur chacun de ces Territoires. Ils ont en effet un rôle essentiel pour participer à l'expression des besoins et établir les priorités pour mettre en avant les meilleurs projets ;

- **mobiliser les services de l'Etat ainsi que les opérateurs publics** pour qu'ils répondent au mieux, et avec les adaptations qui seront nécessaires, aux demandes d'accompagnement sur les différents projets de Territoire. Il sera sans doute nécessaire de faire preuve de souplesse ou d'adapter certains dispositifs pour répondre au mieux aux différentes situations à venir.

**b. Les résultats attendus : accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle**

Cette accélération doit se traduire par des actions concrètes lancées sur les Territoires et contractualisées dans le contrat de « Territoires d'industrie » autour de 4 enjeux :

- **l'attractivité** grâce notamment à l'appui de la Banque des territoires mobilisée pour financer en priorité leurs projets, notamment fonciers, ou de Business France en capacité de lancer des diagnostics d'attractivité et d'accompagner sur la question de l'export ;
- **les compétences**, par une mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences sur ces territoires, ainsi que la définition d'un nouvel outil, le « volontariat territorial en entreprise » (VTE), qui vise à orienter de façon privilégiée les étudiants en écoles d'ingénieurs ou de commerce vers des PME industrielles, qui éprouvent souvent des difficultés à recruter, notamment quand elles sont éloignées des centres métropolitains ;
- **l'innovation**. Les territoires d'industrie bénéficieront en priorité des dispositifs en faveur de la transition numérique et des moyens du programme des investissements d'avenir en faveur de l'innovation ;
- **la simplification**. Un appel à projets « France expérimentation » dans les territoires d'industrie a été lancé en décembre dernier pour faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires des entreprises. Un recours au certificat de projet ou au rescrit environnemental est par ailleurs encouragé dans le but de sécuriser les projets en cours. Le droit des préfets à déroger aux normes, dans le cadre d'une expérimentation territoriale concernant quelques régions et départements, peut également constituer un levier adapté dans les territoires concernés.

Une vingtaine de dispositifs de l'Etat sont « fléchés » prioritairement vers les territoires d'industrie sur ces 4 thématiques et permettent de mettre à disposition de ces territoires 1,3 Md€.

## Fiche 5

### Comment mettre en place une écologie de proximité ?

#### 1/ Enjeux

1. Le gouvernement s'est fixé deux objectifs phares en matière d'économie circulaire : **diviser par deux la mise en décharge et tendre vers 100% de plastiques recyclés d'ici 2025.**
2. **Nous devons ainsi accompagner le développement de l'économie circulaire pour réduire la production de déchets en augmentant les pratiques de réemploi, de réparation et les capacités de recyclage. Ces nouveaux modes de production ont une forte composante sociale (économie sociale et solidaire), avec des enjeux de limitation de l'empreinte carbone et de l'utilisation des ressources naturelles mais aussi de développement de l'emploi local (800 000 emplois dans le domaine de l'économie circulaire, potentiel de développement de 300 000 emplois supplémentaires).**
3. **Le gouvernement s'est fixé l'objectif, en sortie des EGA, d'arriver, d'ici à 2022, à ce que 50% de la restauration collective publique et privée – c'est-à-dire toutes les cantines - se fassent à base de produits locaux, de qualité et de saison. C'est un enjeu environnemental, de qualité de l'alimentation et de santé publique.**
4. **Nous croyons par ailleurs au développement de la bioéconomie, qu'il s'agisse de la valorisation de la filière bois, dans la construction, des bioénergies (méthanisation et biodéchets par exemple), de la valorisation des bio ressources des milieux aquatiques – les algues - dans les cosmétiques ou l'alimentation, de l'utilisation des produits biosourcés dans l'industrie de l'habillement. Il s'agit de passer de l'utilisation de produits d'origine fossile vers des produits biosourcés dans le plus grand nombre de domaines.**

#### 2/ Dispositifs existants

1. Plusieurs mesures ont déjà été prises depuis deux ans pour lutter contre la consommation de plastiques superflus et tendre vers l'objectif de 100% de plastiques recyclés : interdiction des 12 produits plastiques à usage unique qui polluent le plus nos mers et nos rivages, signature d'un pacte national ambitieux sur les plastiques avec des ONG et les principales entreprises de distribution, engagements volontaires de plusieurs secteurs industriels de doubler la quantité de plastique recyclés dans leurs produits, réforme de la fiscalité des déchets pour rendre le recyclage plus incitatif que la mise en décharge, expérimentation de nouveaux modes de collecte innovants (« collecte solidaire »). **Le projet de loi anti-gaspillages pour une économie circulaire en préparation prévoit plusieurs dispositions pour aller plus loin.**
2. **50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022, dont au moins 20% de produits bio : le décret définissant les produits locaux et écologiques est paru le 24 avril.** Un conseil national de la restauration collective est mis en place pour objet d'accompagner les collectivités et les opérateurs de la restauration collective. Les projets alimentaires territoriaux seront mobilisés dans les territoires ; le programme européen lait et fruits à l'école, doté de 35 M€ /an sera mobilisé pour contribuer à l'atteinte de cet objectif dans la restauration scolaire.

3. **En matière de développement du bio, 2 millions d'hectares sont engagés en bio fin 2018, soit 7,5 % de la surface agricole utile (objectif 15 % en 2022), et 6000 agriculteurs de plus en 2018, soit 10 % des agriculteurs français (42 000 au total). Ces chiffres sont encourageants et montrent une forte progression de la production biologique dans un grand nombre de filières, progression qui sera renforcée par le soutien du volet agricole du Grand Plan d'Investissement.**
4. **Concernant la bioéconomie, la France s'est dotée d'un plan d'action qui décline la stratégie bioéconomie en actions opérationnelles** qui visent à améliorer la connaissance, à promouvoir la bioéconomie et ses produits auprès du grand public ; à créer les conditions d'une rencontre de l'offre et de la demande ; à produire, mobiliser et transformer durablement des bio-ressources et enfin à lever les freins et mobiliser les financements.

### **3/ Pistes de travail**

1. **L'objectif de division par 2 de mise en décharge ne sera atteint que grâce à une mobilisation forte des collectivités pour passer à la tarification incitative (ie faire payer la TEOM/REOM en fonction du poids de déchets produits) et généraliser de la collecte des bio-déchets :** comment accompagner les collectivités dans cette transition, et comment faciliter l'acceptabilité par les citoyens ? Comment faire évoluer les dispositifs de collecte du plastique pour atteindre les mêmes performances que les meilleurs pays européens en la matière ?
2. **Quels partenariats entre ONG, secteur de l'ESS, entreprises et collectivités pour « massifier » le réemploi, la réutilisation, la réparation et faire en sorte qu'ils deviennent plus faciles et moins cher que de jeter et de racheter ?**
3. **Le développement du bio et des circuits courts doivent reposer sur la mobilisation des acteurs locaux pour accompagner l'atteinte d'un objectifs de 50 % de ces produits dans la restauration collective en 2022.** Quels réseaux bâtir ? quelles productions encourager ? quels modes de commercialisation et distribution accompagner ? Les projets alimentaires territoriaux doivent être mis en place sur la base d'une concertation locale. Comment associer les collectivités et leurs élus à l'atteinte des 50 % en 2022.
4. **La bioéconomie ne se développera pas sans les territoires.** Le plan d'action se focalise sur le cadre et les outils nationaux, susceptibles de favoriser le déploiement de la bio-économie dans les territoires. Si l'État peut accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques locales en faveur de la bioéconomie, et s'assurer de l'articulation entre les stratégies nationale et territoriales, c'est au niveau de chaque territoire que les initiatives doivent être portées. Comment encourager le développement de la chaleur conformément à la PPE ? Comment encourager l'utilisation du bois dans la construction ? Comment répondre à ces demandes tout en organisant un développement équilibré de la filière forêt bois et en respectant la hiérarchie des usages ?
5. **Pour appuyer la mobilisation en faveur de la transition écologique, comment donner aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés un meilleur accès aux solutions de financements disponibles.** Quand une entreprise souhaite développer un projet innovant de régénération du plastique, quand une collectivité a besoin d'accompagnement sur la logistique d'approvisionnement des cantines en circuits courts, comment mieux diriger les acteurs/porteurs de projets vers les bons canaux de financement public (Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, ADEME, BPI, AFD) et les outils de financements distribués au plus près du terrain par les financeurs privés ?

## Fiche 6

### Comment accélérer la rénovation énergétique des logements en renforçant l'approche client, en simplifiant son « parcours » et en facilitant le financement du reste à charge ?

#### 1/ Constats et enjeux

- Un Français sur six a froid dans son logement et connaît une situation de précarité énergétique ; sept millions de ménages vivent dans des passoires thermiques.
- Le gouvernement s'est fixé un objectif de **500.000 rénovations complètes** (ou équivalents rénovation complète) **de logements chaque année** mais cet objectif est encore loin d'être atteint puisque l'on est aujourd'hui autour de 380.000 par an.
- Les bénéfices de la politique publique en faveur de la rénovation énergétique sont nombreux et concrets : diminuer les factures énergétiques, améliorer la qualité de vie dans son logement et développer de l'emploi local tout en diminuant les émissions de CO<sub>2</sub>, le tout sans impliquer de transformation profonde du mode de vie.
- Pourtant, en dépit des campagnes de communication (autour du label « FAIRE ») et des financements disponibles sur le sujet, **nos concitoyens demeurent insuffisamment engagés dans la dynamique de rénovation énergétique** :
  - Les dispositifs d'aide à la rénovation sont insuffisamment coordonnés. Des travaux sont en cours sur la simplification et le renforcement de l'efficacité des aides (fusion aide ANAH et CITE pour les ménages modestes, CITE calibré sur l'efficacité des gestes, etc.) ainsi que sur le renforcement du label RGE.
  - Ces dispositifs sont peu mobilisés par les ménages précaires : 13% du CITE seulement bénéficient aux 5 premiers déciles de revenus car les restes à charge sont trop élevés pour déclencher les rénovations auprès de ces publics.
  - Les aides restent cloisonnées entre soutien aux économies d'énergie et réponse au besoin d'amélioration plus générale du logement (sécurité, décence, etc.).
- Les principaux enjeux de l'accélération des travaux de rénovation sont donc :
  - Adapter les dispositifs pour **mieux répondre aux besoins des usagers et leur donner envie de rénover leur logement.**
  - Diversifier les parcours clients et en réduire la **complexité**, alors que l'accompagnement personnalisé est une des clés du passage à l'acte.
  - Renforcer la **qualité des travaux** et la **confiance** des particuliers dans les acteurs de la rénovation (entreprises, intermédiaires, guichets d'aide, ...).
  - Assurer le **financement du reste à charge**, en particulier pour les ménages modestes et très modestes.

#### 2/ Dispositifs existants et contexte

- Des **dispositifs d'accompagnement des particuliers** allant de l'information (ADIL, espaces infos énergie, points rénovation info service) jusqu'au conseil, au diagnostic et à l'animation de l'écosystème d'acteurs (plateformes territoriales de la rénovation énergétique, opérateurs de l'ANAH) existent. Le financement d'une partie de ces structures n'est toutefois pas pérenne, leur

déploiement n'est pas homogène et il convient de mieux les articuler avec les évolutions liées au numérique et au regroupement de services publics (maisons France Services).

- La loi de transition énergétique pour une croissance verte a confié aux régions un rôle de coordination stratégique en matière d'information et d'animation du réseau d'acteurs de la rénovation (**service public de la performance énergétique de l'habitat**) et prévoit le déploiement opérationnel de cet outil aux intercommunalités au plus près des usagers.
- Des **dispositifs d'aides financières** nationaux (CITE, CEE, aides à la pierre de l'ANAH) et territoriaux (aides dédiées des régions ou des autres collectivités locales, bonification des aides à la pierre) permettent de cofinancer les travaux de rénovation.
- L'**éco-prêt à taux zéro**, qui vise à financer le reste à charge pour les ménages, a été simplifié et rendu plus accessible en 2019, mais sa distribution par les banques reste limitée. Par ailleurs, les dispositifs de **tiers-financement** (financement sur les économies générées sur les frais de chauffage) restent peu développés et complexes à mettre en œuvre.
- Le **Label RGE** (reconnu garant pour l'environnement) distingue les entreprises et artisans compétents pour des travaux de rénovation énergétique (environ 60.000) et conditionne l'accès à certaines aides (CITE, CEE, Anah Sérénité). Des évolutions sont en cours pour améliorer encore la qualité et le niveau d'exigence.

### 3/ Pistes d'amélioration et questions concrètes à traiter

- **Comment simplifier le parcours client des ménages et leur apporter une information fiable, à un coût maîtrisé ?**
  - Faut-il faire évoluer les rôles des différents acteurs et désigner un chef de file unique pour structurer l'information des particuliers et mener un accompagnement personnalisé (ce qui pourrait conduire à une évolution des rôles de l'ANAH et de l'Ademe) ?
  - Faut-il intégrer des espaces FAIRE dans les maisons France Services ou *a minima* rapprocher les espaces CAUE des espaces d'information sur la rénovation énergétique ?
  - Quelle organisation locale mettre en place pour assurer le SPPEH ? Faut-il conditionner le financement à une contractualisation sur des objectifs territorialisés (en distinguant les objectifs spécifiques sur les publics précaires) et l'élaboration d'un plan d'actions partenarial ?
  - Comment inciter les ménages à s'engager dans un parcours de travaux allant jusqu'à la rénovation complète (carnet énergétique du logement, audit énergétique financé par des CEE après un premier geste...) ? Quels acteurs mobiliser en priorité sur ce sujet (artisans, fournisseurs d'énergie...) ?
  - Quelles modalités de renforcement des contrôles et de lutte contre les fraudes pour rassurer les particuliers et les inciter à engager des travaux (check-list de réception de travaux, renforcement du dispositif RGE, engagements des filières professionnelles...) ?
- **Comment massifier les travaux et permettre des réductions de coûts** (achats groupés par exemple) ?
  - Faut-il encourager en priorité la création de formules simples et accessibles pour les ménages modestes par les acteurs de la rénovation (type isolation des combles ou remplacement de chaudières à 1€) ? Faut-il les encadrer ?
  - Comment accompagner plus spécifiquement les copropriétés et les rénovations globales ?
- **Comment mieux mobiliser les outils existants sur le financement du reste à charge**, notamment l'éco-PTZ et les SEM de tiers-financement lorsqu'il en existe ?



## **TABLE DES ABRÉVIATIONS**



## TABLE DES ABREVIATIONS

<b>ACOSS</b>	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
<b>AD'OCC</b>	Agence de développement d'Occitanie
<b>AES</b>	Accompagnant éducatif et social
<b>AFRP</b>	Action de formation préalable au recrutement
<b>AIF</b>	Aide individuelle à la formation
<b>ALUR</b>	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
<b>ANAH</b>	Agence nationale de l'habitat
<b>AOM</b>	Autorités organisatrices de la mobilité
<b>AOT</b>	Autorités organisatrices de transport
<b>API</b>	Interface applicative de programmation
<b>APL</b>	Aide personnalisée au logement
<b>AREC</b>	Agence régionale de l'énergie et du climat
<b>ASESRO</b>	Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie
<b>BMO</b>	Besoins en main d'œuvre
<b>BPI</b>	Banque publique d'investissement
<b>CAD</b>	Centre d'aide à la décision
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCIAS</b>	Centre intercommunal d'action sociale
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique
<b>CEE</b>	Certificats d'économie d'énergie
<b>CFA</b>	Centre de formation des apprentis
<b>CITE</b>	Crédit impôt transition énergétique
<b>CLE</b>	Cautiion locative étudiante
<b>CLLAJ</b>	Comité local pour le logement autonome des jeunes
<b>CNFPT</b>	Centre national de la fonction publique territoriale
<b>CRCM</b>	Comité régional de la conchyliculture méditerranéenne
<b>CREFOP</b>	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
<b>CRIJ</b>	Centre régional information jeunesse
<b>CROUS</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

<b>DARES</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
<b>DEAMP</b>	Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique
<b>DEAVS</b>	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>DRJSCS</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>EGRIM</b>	Etats généraux du rail et de l'intermodalité
<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>ENR</b>	Energie renouvelable
<b>EPLE</b>	Etablissement public local d'enseignement
<b>FAPIL</b>	Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement
<b>FOAD</b>	Formation ouverte et à distance
<b>GD</b>	Grande distribution
<b>IAA</b>	Industrie agroalimentaire
<b>IAE</b>	Insertion par l'activité économique
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>INSET</b>	Institut national spécialisé d'études territoriales
<b>IRT</b>	Instituts de recherche technologique
<b>MOOC</b>	Formation en ligne ouverte à tous
<b>MW</b>	Mégawatt
<b>NOTRe</b>	Nouvelle organisation territoriale de la République
<b>OP</b>	Organisme producteur
<b>OPCO</b>	Opérateurs de compétences
<b>PACA</b>	Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>PAT</b>	Projet alimentaire territorial
<b>PETR</b>	Pôle d'équilibre territorial et rural
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIC</b>	Plan d'investissement dans les compétences
<b>PLAI</b>	Prêt locatif aidé d'intégration
<b>PLS</b>	Prêts logement social

<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>POEC</b>	Préparation opérationnelle à l'emploi collective
<b>PPE</b>	Plan pluriannuel des énergies
<b>PRPGD</b>	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
<b>PTRE</b>	Plateformes territoriales de la rénovation énergétique
<b>PTZ</b>	Prêt à taux zéro
<b>REPOS</b>	Région à énergie positive
<b>RN</b>	Route nationale
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>SATT</b>	Société d'accélération du transfert de technologies
<b>SIQO</b>	Signe d'identification de la qualité et de l'origine
<b>SRADDET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>SRDEII</b>	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
<b>SRI</b>	Schéma régional de l'inter-modalité
<b>TER</b>	Train express régional
<b>TI</b>	Territoires d'industrie
<b>TPE</b>	Très petites entreprises
<b>UFCV</b>	l'Union française des centres de vacances
<b>UNESCO</b>	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>URHAJ</b>	l'Union régionale pour l'habitat des jeunes



**AVIS ET CONTRIBUTIONS DU CESER**



## **AVIS ET CONTRIBUTIONS DU CESER**

Cette contribution du CESER Occitanie à la Mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique s'appuie sur les rapports suivants :

Avis – Les Territoires d'industrie en Occitanie. Adopté en assemblée plénière du 20 juin 2019

Contribution au Grand débat national approuvée par le bureau du 11 mars 2019

Avis – 2ème CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040 ». Adopté en Assemblée plénière du 18 février 2019

Avis – La dermo--cosmétique, une filière d'excellence pour l'Occitanie : de l'écosystème à la filière. Adopté en Assemblée plénière du 18 février 2019

Avis – Les enjeux du vieillissement en Occitanie. Adopté en Assemblée plénière du 18 février 2019

Avis – CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040 – le défi de l'attractivité ». Adopté en assemblée plénière du 18 décembre 2018

Avis – Le Plan Montagnes d'Occitanie : Terres de vie 2018-2025. Adopté en assemblée plénière du 18 décembre 2018

Avis – L'apprentissage en Occitanie : une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires. Adopté en Assemblée plénière du 13 novembre 2018

Avis – Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées - Méditerranée ? Adopté en Assemblée plénière du 11 octobre 2018

Avis – Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale ? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ? Adopté en Assemblée plénière du 11 octobre 2018

Avis - La convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs 2018-2025. Adopté en Assemblée plénière du 18 juin 2018

Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie ? Adopté en Assemblée plénière du 27 octobre 2017

Avis - Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie. Adopté en Assemblée plénière du 26 octobre 2017

Avis – L'emploi saisonnier en Occitanie: gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers. Adopté en Assemblée plénière du 21 mars 2017

Avis – Habitat et cohésion sociale: quelles innovations en Occitanie ? Adopté en Assemblée plénière du 21 mars 2017

Avis du CESER Occitanie sur le Schéma Régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) Adopté en Assemblée plénière du 31 janvier 2017

Avis - Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle Région à l'horizon 2030 ? Adopté en Assemblée plénière du 24 mai 2016

## **CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

### **Siège**

18, Allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### **Site de Montpellier**

201, Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

**[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)**

## **Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.